

Contrat de Rivière du bassin de la Cèze 2019-2024

Recueil des fiches-action

SOMMAIRE

QUA	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER	
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement, en particulier par temps de pluie	p.5
QUA2	Améliorer le fonctionnement des assainissements non-collectifs en zone sensible	p.37
QUA3	Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires	p.40
QUA4	Réduire l'eutrophisation sur la Cèze	p.49
QUA5	Sécuriser les usages	p.51
MIL	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents	p.58
MIL2	Préserver la biodiversité et les zones humides	p.77
MIL3	Assurer la non-dégradation des milieux	p.86
RES	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU	
RES1	Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements	p.99
RES2	Economiser partout	p.106
RES3	Favoriser la solidarité entre les usagers	p.137
RES4	Adapter les objectifs	p.144
RES5	Prioriser l'accompagnement	p.148
INO	PROTEGER FACE AU RISQUE INONDATION	p.153
GES	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	
GES1	Mettre en œuvre le Contrat de rivière	p.156
GES2	Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'eau du bassin	p.164
GES3	Réévaluer l'opportunité d'élaborer un SAGE	p.171
GES4	Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion de l'eau et de l'urbanisme	p.172

ABREVIATIONS

AE : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

UE : Union européenne

R. Occ. : Région Occitanie

CD07 : Département de l'Ardèche

CD30 : Département du Gard

CD48 : Département de la Lozère

SMD : Syndicat mixte départemental de gestion des cours d'eau du Gard

Synthèse des actions du volet QUALITE

QUA	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER	19 662 647
------------	--	-------------------

N°	Action	Années	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Montant (en €HT)
QUA1- Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, en particulier par temps de pluie					17 677 647
QUA1.1	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur la CA du Gard Rhodanien	2020 – Ph2	1	CA du Gard Rhodanien/ St-André-de-Roquepertuis	1 000 000
QUA1.2	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur Alès Agglomération	2021 - Ph2	1	Alès Agglomération	920 000
QUA1.3	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur la CC de Cèze-Cévennes	2019-2020-2021- Ph2	1	Communes	977 555
QUA1.4	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur l'Ardèche	Ph2	1	SISPEC/ Communes	120 000
QUA1.5	Gestion des rejets d'eaux usées par temps de pluie	2020-2021- Ph2	1	SM ABCèze/ Alès Agglomération/ CA du Gard Rhodanien / Collectivités	509 942
QUA1.6	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur le bassin amont	2020 -2021 -Ph2	1/2	Alès Agglomération	1 461 000
QUA1.7	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur l'Auzonnet	2019- 2021 -Ph2	1/2	Alès Agglomération / Allègre-les-Fumades	1 267 000
QUA1.8	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur le Roméjac et de la Clayse	2020 -2021 -Ph2	1/2	Communes	1 608 750
QUA1.9	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur la Cèze entre le barrage et Saint-Ambroix	2020 -2021 Ph2	1/2	Communes	3 969 200
QUA1.10	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur l'aval du bassin	2019- 2020 – Ph2	1/2	CD30 /Communes / CA du Gard Rhodanien	1 817 000

QUA1.11	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur la Tave	2019 –2020 Ph2	1/2	SIAEPA de St-Laurent-la-Vernède / Cavillargues/ CA du Gard Rhodanien	4 027 200
---------	---	-------------------	-----	--	-----------

QUA2 – Améliorer le fonctionnement des assainissements non-collectifs en zone sensible					468 000
QUA2.1	Réhabilitation des systèmes d'assainissements non-collectifs à risque pour la ressource en eau	2019- 2020 – 2021- Ph2	1/2	SM AB Cèze/ SPANC/ Commune / Propriétaires	468 000

QUA3 – Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires					833 000
QUA3.1	Réduction de l'utilisation des pesticides en zone non-agricole	2021 – Ph2	1/2	Collectivités/ Campings/ SM AB Cèze	73 000
QUA3.2	Réduction de l'utilisation des pesticides en zone agricole	2019-2020	1/2	CA30 / viticulteurs / SM AB Cèze	350 000
QUA3.3	Elaboration et mise en œuvre des plans d'actions de reconquête de la qualité des eaux des captages prioritaires	2019-2020-2021-Ph2	1	Cornillon/ Saint-Gervais/ CA du Gard Rhodanien	410 000

QUA4 – Réduire l'eutrophisation sur la Cèze					20 500
QUA4.1	Mise en œuvre d'un plan d'action contre l'eutrophisation	2020 -2021 – Ph2	1	SM AB Cèze	20 500

QUA5 – Sécuriser les usages					663 500
QUA5.1	Gestion des risques de pollution des eaux de baignade	2019 – 2020 -2021	1/2	Gestionnaires de baignade	71 000
QUA5.2	Régularisation administrative et protection des captages AEP	2020-2021- Ph2	1	Collectivités	592 500

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur la CA du Gard Rhodanien		QUA1.1
Masses d'eau	La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b), La Tave (FRDR11954), L'Aiguillon (FRDR11730)	Enjeux	Baignade, Réservoir biologique, Non-conformité ERU
Secteur	Cèze aval, Tave, Aiguillon	Maîtres d'ouvrage	CA du Gard Rhodanien
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle Mesure PDM : ASS0101		
Contexte			
D'une manière générale, la qualité de l'eau s'est beaucoup améliorée sur ce secteur ces 15 dernières années, du fait des investissements importants portés par les collectivités pour améliorer leur système d'assainissement. La qualité des cours d'eau est bonne sur l'ensemble des cours d'eau du secteur, en dehors de la Tave, qui est en état moyen. Les eaux de baignades sont également de bonne qualité. Il est important de poursuivre les efforts, en particulier sur les rejets par temps de pluie et sur le secteur de la Tave. Les schémas directeurs permettront d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement des systèmes les moins connus et vérifier le fonctionnement de tous les systèmes d'assainissement. Ils détermineront également les actions nécessaires visant à garantir une bonne qualité des eaux pour la baignade et pour les milieux naturels. Les collectivités compétentes sur l'assainissement ont dû élaborer leur schéma directeur d'assainissement, incluant un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au plus tard le 31 décembre 2013¹. En complément, elles sont tenues de mettre à jour ce descriptif détaillé des réseaux chaque année². De plus les systèmes d'épurations importants (> 10 000EH) ont pour obligation de réaliser un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées tous les 10 ans maximum³. Sur le secteur du Gard Rhodanien, 3% des communes n'ont pas de schéma directeur d'assainissement et pour 55% des communes, il date de plus de 10 ans (auxquelles s'ajoutent 14% des communes pour lesquelles il aura plus de 10 dans la période du Contrat). Au 1^{er} janvier 2020, en application de la loi NOTRe⁴, les communes et syndicats ayant la compétence « assainissement » la transféreront à la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien.			

¹ art. L.2224-8 du CGCT

² Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

³ Art.12 de l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

⁴ La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Suite à la prise de compétence de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, une de ses actions prioritaires sera de définir sa stratégie d'intervention sur son périmètre. Un schéma stratégique d'assainissement permettra, sur la base d'un état de lieux des systèmes d'assainissement (réseaux et stations d'épuration), de définir les priorités d'investissement, les mutualisations techniques possibles, le planning de réalisation des schémas directeurs à l'échelle de chaque système, ...

Le diagnostic précis de chaque système sera établi dans un second temps.

Conditions de réalisation

Structuration du service assainissement et eaux pluviales stabilisée au 1er janvier 2020

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Schéma directeur stratégique intercommunal d'assainissement du Gard Rhodanien	CA du Gard Rhodanien	1		500 000		500 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD0 7	CD30	CD48	SMD	MO
Schéma directeur stratégique intercommunal d'assainissement du Gard Rhodanien	500 000			50%				30%			20%
TOTAL €	500 000 €										

Indicateur de réalisation

Nombre de schémas réalisés

Partenaires techniques

Département du Gard, DDTM30, ARS, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Suite au schéma stratégique intercommunal établi en première phase, les priorités d'interventions seront connues. La mise à jour des schémas directeurs d'assainissement communaux sera donc planifiée.

Chaque schéma s'inscrira dans le cadre du schéma stratégique et comprendra :

- un état de lieux du système d'assainissement (réseau et stations d'épuration),
- un diagnostic du fonctionnement du système et de son impact sur le milieu et les usages,
- un plan d'actions hiérarchisé visant à améliorer le fonctionnement du système en particulier sur les rejets au milieu (en particulier par temps de pluie).

Conditions de réalisation

Planification de la réalisation des schémas directeurs communaux en première phase

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réalisation de schémas directeurs d'assainissement	CA du Gard Rhodanien	500 000
TOTAL		500 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement sur Alès Agglomération		QUA1.2
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), La Connes (FRDR11320), L'Homol (FRDR10262), La Ganière (FRDR399), Le Luech (FRDR400c), L'Alauzène (FRDR11452), L'Auzonnet (FRDR397)	Enjeux	Baignade, Réservoir biologique
Secteur	Cèze amont, Luech, Ganière, Auzonnet	Maître d'ouvrage	Alès Agglomération
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle Mesure PDM : -		
Contexte			
D'une manière générale, la qualité des cours d'eau est variable sur ce secteur. Sur le Luech, si sa qualité est bonne sur les paramètres pouvant être influencés par les rejets de systèmes d'assainissement, la qualité de l'eau pour la baignade est fragile sur le secteur du Chambon. Et l'Auzonnet présente une baisse de qualité sur la partie qui traverse les anciennes communes minières. De plus, si des efforts ont été réalisées ces dernières années pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement, certains systèmes sont vieillissants, en particulier sur les anciens secteurs miniers. Il est donc important de poursuivre les efforts, en particulier sur la connaissance des rejets par temps de pluie et sur les secteurs de l'Auzonnet et du Luech. Les schémas directeurs permettront d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement des systèmes les moins connus et vérifier le fonctionnement de tous les systèmes d'assainissement. Ils détermineront également les actions nécessaires visant à garantir une bonne qualité des eaux pour la baignade et pour les milieux naturels. Les collectivités compétentes sur l'assainissement ont dû élaborer leur schéma directeur d'assainissement, incluant un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au plus tard le 31 décembre 2013⁵. En complément, elles sont tenues de mettre à jour ce descriptif détaillé des réseaux chaque année⁶. Sur le secteur d'Alès Agglomération, 42% des communes (ayant une station d'épuration rejetant sur le bassin de la Cèze) ont un schéma directeur d'assainissement datant de plus de 10 ans (auxquelles s'ajoutent 32% des communes pour lesquelles il aura plus de 10 dans la période du Contrat). Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'agglomération Alès Agglomération a la compétence « assainissement » sur l'ensemble de son territoire. La Communauté d'agglomération souhaite maintenir une bonne connaissance du fonctionnement de ses systèmes d'assainissement en mettant les schémas directeurs assainissement à jour tous les 10 ans. Néanmoins il lui faudra un délai pour rattraper le retard avant sa prise de compétence. Elle a donc prévu un échéancier qui s'étale sur la durée du contrat de rivière.			

⁵ art. L.2224-8 du CGCT

⁶ Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Chaque schéma directeur assainissement comprendra :

- un état de lieux du système d'assainissement (réseau et stations d'épuration),
- un diagnostic du fonctionnement du système et de son impact sur le milieu et les usages,
- un plan d'actions hiérarchisé visant à améliorer le fonctionnement du système en particulier sur les rejets au milieu (en particulier par temps de pluie).

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Schéma directeur d'assainissement de Les Plans	Alès Agglomération	1			50 000	50 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Schéma directeur d'assainissement de Les Plans	50 000			50%				30%			20%
TOTAL €	50 000€										

Indicateur de réalisation

Nombre de schémas réalisés

Partenaires techniques

Département du Gard, DDTM30, ARS, agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

De la même façon, la révision des schémas directeurs d'assainissement se poursuivra sur la 2nde phase.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Schéma directeur d'assainissement de Aujac	Alès Agglomération	50 000
Schéma directeur d'assainissement de Bonnevaux		60 000
Schéma directeur d'assainissement de Brouzet-les-Alès		50 000
Schéma directeur d'assainissement de Le Chambon		50 000
Schéma directeur d'assainissement de Chamborigaud		80 000
Schéma directeur d'assainissement de Concoules		50 000
Schéma directeur d'assainissement de Génolhac		100 000
Schéma directeur d'assainissement de Le Martinet		100 000
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Florent-sur-Auzonnet		100 000
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Jean-de-Valérisclé		80 000
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Julien de Cassagnas		50 000
Schéma directeur d'assainissement de Servas		50 000
Schéma directeur d'assainissement de Seynes		50 000
TOTAL		870 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Réalisation des schémas directeurs d’assainissement sur la CC de Cèze-Cévennes		QUA1.3
Masses d’eau	L’Alauzène (FRDR11452), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), La Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue (FRDR396), La Ganière (FRDR399), La Claysses (FRDR10996), La Malaygue (FRDR11522)	Enjeux	Baignade, Réservoir biologique, Masse en RNAOE, non-conformité ERU
Secteur	Moyenne Cèze	Maîtres d’ouvrage	Communes
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesure PDM : ASS0101		
Contexte			
D’une manière générale, la qualité de l’eau s’est beaucoup améliorée sur ce secteur ces 15 dernières années, du fait des investissements importants réalisés sur les systèmes d’assainissement. Les eaux de baignade sont également de bonne qualité, exception faite du secteur Molières/Meyrannes qui est interdit à la baignade du fait des problèmes posés par les systèmes d’assainissement. Il reste tout de même la problématique des rejets au milieu par temps de pluie à traiter, en particulier sur Saint-Ambroix (classée non-conforme à la directive ERU⁷) et sur le secteur des anciennes communes minières. L’étude de la qualité de l’eau sur la partie médiane du bassin de la Cèze, portée par le Syndicat Mixte ABCèze, a d’ailleurs mis en évidence l’importance de maîtriser ces rejets pour tenter de limiter la prolifération algale. Les schémas directeurs permettront d’améliorer la connaissance et de vérifier le fonctionnement des systèmes. Ils détermineront également les actions nécessaires pour garantir une bonne qualité des eaux de baignade et des milieux naturels. Les collectivités compétentes sur l’assainissement ont dû élaborer leur schéma directeur d’assainissement, incluant un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au plus tard le 31 décembre 2013⁸. En complément, elles sont tenues de mettre à jour ce descriptif détaillé des réseaux chaque année⁹. Sur le secteur de Cèze-Cévennes, 9% des communes n’ont pas de schéma directeur d’assainissement et pour 39% des communes, il date de plus de 10 ans (auxquelles s’ajoutent 13% des communes pour lesquelles il aura plus de 10 dans la période du Contrat). Au 1^{er} janvier 2020, en application de la loi NOTRe¹⁰, les communes et syndicats ayant la compétence « assainissement » la transféreront à la Communauté de communes, sauf si une minorité de blocage se dessine au 30 juin 2019¹¹, ce qui est le cas pour la communauté de communes de Cèze-Cévennes.			

⁷ Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines

⁸ art. L.2224-8 du CGCT

⁹ Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

¹⁰ La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

¹¹ Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Chaque schéma directeur assainissement comprendra :

- un état de lieux du système d'assainissement (réseau et stations d'épuration),
- un diagnostic du fonctionnement du système et de son impact sur le milieu et les usages,
- un plan d'actions hiérarchisé visant à améliorer le fonctionnement du système en particulier sur les rejets au milieu (en particulier par temps de pluie).

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Schéma directeur d'assainissement d'Allègre-les-Fumades	Commune	1	82 555			82 555
Schéma directeur d'assainissement de Bordezac	Commune	1			50 000	50 000
Schéma directeur d'assainissement de Bessèges	Commune	1			150 000	150 000
Schéma directeur d'assainissement de Robiac-Rochessadoule	Commune	1		75 000		75 000
Diagnostic de réseaux sur Meyrannes	Commune	1		50 000		50 000
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Brès	Commune	1		75 000		75 000
Schéma directeur d'assainissement de Potelières	Commune	1		75 000		75 000
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Privat-de-Champclos	Commune	1		75 000		75 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE-ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Schéma directeur d'assainissement d'Allègre-les-Fumades	82 555			50%				30%			20%
Schéma directeur d'assainissement de Bordezac	50 000			50%				30%			20%

Schéma directeur d'assainissement de Bessèges	150 000			50%				30%			20%
Schéma directeur d'assainissement de Robiac-Rochessadoules	75 000			50%				30%			20%
Diagnostic de réseaux sur Meyrannes	50 000			50%				30%			20%
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Brès	75 000			50%				30%			20%
Schéma directeur d'assainissement de Potelières	75 000			50%				30%			20%
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Privat-de-Champclos	75 000			50%				30%			20%
TOTAL €	632 555€										

Indicateur de réalisation
Nombre de schémas réalisés

Partenaires techniques
Département du Gard, DDTM30, ARS, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
De la même façon, la révision des schémas directeurs d'assainissement se poursuivra sur la 2 nd e phase, pour les schémas qui le nécessitent.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Schéma directeur d'assainissement de Gagnières	Commune	75 000
Schéma directeur d'assainissement de Navacelles	Commune	75 000
Schéma directeur d'assainissement de Méjannes-le-Clap	Commune	100 000
Schéma directeur d'assainissement de Tharaux	Commune	50 000
Schéma directeur d'assainissement de Saint-Sauveur-de-Cruzières	Commune	45 000
TOTAL		345 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Réalisation des schémas directeurs d’assainissement sur l’Ardèche		QUA1.4
Masses d’eau	La Ganière (FRDR399), La Malaygue (FRDR11522)	Enjeux	Baignade, Réservoir biologique
Secteur	Ardèche	Maîtres d’ouvrage	SISPEC/ Bessas / Vagnas
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesure PDM : -		
Contexte			
En dehors de Saint-Paul-le-Jeune, les systèmes d’assainissement du secteur sont de faible capacité. Leur impact peut néanmoins s’avérer important puisqu’ils sont situés sur les têtes de bassin versant et donc sur des milieux sensibles. La problématique des rejets au milieu par temps de pluie n’est pas encore complètement traitée. Les schémas directeurs permettront d’améliorer la connaissance et de vérifier le fonctionnement des systèmes. Ils détermineront également les actions nécessaires visant à garantir une bonne qualité des eaux pour la baignade et pour les milieux naturels. Les collectivités compétentes sur l’assainissement ont dû élaborer leur schéma directeur d’assainissement, incluant un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au plus tard le 31 décembre 2013¹². En complément, elles sont tenues de mettre à jour ce descriptif détaillé des réseaux chaque année¹³. Sur le secteur de l’Ardèche, 29% des communes n’ont pas de schéma directeur d’assainissement et pour 42% des communes, il date de plus de 10 ans. Au 1^{er} janvier 2020, en application de la loi NOTRe¹⁴, les communes et syndicats ayant la compétence « assainissement » la transféreront à la Communauté de communes, sauf si une minorité de blocage se dessine au 30 juin 2019¹⁵, ce qui est le cas pour les communautés de communes « Pays des Vans en Cévennes » et « Gorges de l’Ardèche ». Pour mémoire, la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières est traitée dans la fiche-action QUA1.3, puisqu’elle dépend de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes.			

¹² art. L.2224-8 du CGCT

¹³ Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

¹⁴ La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

¹⁵ Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Chaque schéma directeur assainissement comprendra :

- un état de lieux du système d'assainissement (réseau et stations d'épuration),
- un diagnostic du fonctionnement du système et de son impact sur le milieu et les usages,
- un plan d'actions hiérarchisé visant à améliorer le fonctionnement du système en particulier sur les rejets au milieu (en particulier par temps de pluie).

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Schéma directeur d'assainissement de Malbosc	SISPEC	30 000
Schéma directeur d'assainissement de Bessas	Commune	45 000
Schéma directeur d'assainissement de Vagnas	Commune	45 000
TOTAL		120 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Gestion des rejets d’eaux usées par temps de pluie		QUA1.5
Masses d’eau	Toutes	Enjeux	Baignade, Réservoir biologique, Masse en RNAOE, Non-conformité ERU
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d’ouvrage	SM AB Cèze/ Alès Agglomération/ CA du Gard Rhodanien/ Collectivités
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesure PDM : -		
Contexte			
Le bilan du 1^{er} Contrat de rivière mettait en avant les efforts réalisés sur les systèmes d’assainissement du bassin versant, qui s’est traduit par une amélioration de qualité de l’eau. Il précisait également qu’il fallait maintenant axer les travaux sur la gestion des déversements d’eaux usées par temps de pluie. En 2018, le Syndicat Mixte AB Cèze a mené une étude pour définir, entre autres, les causes du développement des algues sur le secteur des gorges et sur l’aval. Si aucune cause probante n’a été identifiée, il a été souligné que les apports par temps de pluie contribuent à l’enrichissement des eaux en nutriments et favorisent donc le développement des algues. Les profils de baignade identifiaient également certains déversoirs d’orage et postes de relevage, comme à risque pour la qualité des eaux de baignade. D’un point de vue réglementaire, l’arrêté du 21 juillet 2015¹⁶ rappelle que les maîtres d’ouvrage ont l’obligation de mettre en place une autosurveillance adaptée sur les déversoirs d’orage de plus de 2 000 équivalent-habitant équipant les réseaux d’assainissement. La collecte des eaux usées des communes de Saint-Ambroix et Laudun-L’Ardoise étaient non-conformes en 2017 vis-à-vis de la directive ERU¹⁷.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Dans un premier temps, un diagnostic des ouvrages pouvant déverser des eaux usées non-traitées sera réalisé. Il s'agira, grâce à l'étude des schémas directeurs d'assainissement, de contact avec les gestionnaires des réseaux et d'un travail de terrain, de recenser ces ouvrages, d'estimer leur impact et les hiérarchiser. Suite à ce diagnostic, un travail sera réalisé avec les maîtres d'ouvrage compétents pour définir les actions à mettre en œuvre pour limiter les risques de déversements.

Sur certaines communes, les problèmes sont déjà connus et les maîtres d'ouvrages ont prévu des travaux pour améliorer la situation.

¹⁶ Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

¹⁷ Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines

La commune de **Saint-Ambroix** a engagé de gros travaux sur son réseau d'assainissement, des postes de relevage ou déversoirs d'orage ont d'ores-et-déjà été supprimés. Les travaux prévus sont le déplacement du poste de relevage des maraîchers, qui de part son positionnement, sensible aux entrées d'eaux pluviales, engendre des déversements réguliers en Cèze.

La collecte des eaux usées de **Laudun** a été classé comme non-conforme en 2017. Le schéma directeur d'assainissement (2009) identifiait déjà ces problèmes.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Recensement et priorisation des déversoirs d'orages	SM AB Cèze	1		3 000		3 000
SAINT-DENIS - Télésurveillance au poste de relevage de l'ancienne station	Commune	1		10 942		10 942
SAINT-AMBROIX - Nouveau poste de relevage	Commune	1			156 000	156 000
LAUDUN - Réhabilitation des déversoirs d'orage non-conformes	CA du Gard Rhodanien	1			50 000	50 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE*	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Recensement et priorisation des déversoirs d'orages	3 000										100%
GENOLHAC - Suivi du poste de relevage Pont de Rastel	p.m										-
ST-DENIS - Télésurveillance au poste de relevage	10 942				70%			10%			20%
ST-AMBROIX - Nouveau poste de relevage	156 000			50% **				30%			20%
LAUDUN - Réhabilitation des déversoirs d'orage	50 000			30% ***				30%			40%
TOTAL €	219 942 €										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11ème programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

** Taux réservé aux travaux identifiés comme prioritaires au diagnostic ou schéma directeur et permettant de répondre pleinement à l'objectif de la mesure PDM du SDAGE 2016-2021 et déclinée au PAOT des services de l'Etat du département du Gard sur le bassin versant de la Cèze.

*** Taux réservé aux travaux identifiés comme prioritaires au diagnostic ou schéma directeur et découlant d'une mise en conformité réglementaire collectée par rapport à l'arrêté de juillet 2015. Par conséquent, ce taux est conditionné à l'avis favorable des services de la Police de l'Eau au titre de la mise ou du maintien de la conformité réglementaire.

Indicateur de réalisation
Nombre de déversoirs d'orage télé-surveillés, Nombre de déversoirs d'orage réhabilités

Partenaires techniques
Département du Gard, DDTM30, ARS, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte ABCèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Suite au diagnostic sur les déversoirs d'ouvrage réalisé en 1^{ère} phase, des actions permettant de mieux connaître les déversements et de les limiter seront mis en œuvre. Les secteurs prioritaires sont les communes de l'Auzonnet (en particulier Le Martinet et Saint-Florent-sur-Auzonnet), qui présentent de nombreux ouvrages de déversement et où l'impact sur la rivière est visible, les ouvrages impactant les baignades et ceux impactant les secteurs de développement algal. Sur Saint-Jean-de-Valérisclé, le poste de relevage de La Nougardède est très sensible, car situé au bord de l'Auzonnet. L'objectif des travaux serait de le déplacer. Il se feront concomitamment avec le déplacement du réseau situé en bord de l'Auzonnet (cf. fiche-action QUA1.7) Sur Génolhac, le poste de relevage du Pont de Rastel connaît des déversements en amont de la zone de baignade de Chamborigaud. Les travaux sur le réseau, en amont du poste, sont prévus en 2021 (cf. fiche-action QUA1.6). Il conviendra de s'assurer de l'efficacité de ces travaux sur les déversements. A Goudargues, le réseau d'assainissement reste très sensible aux eaux parasites et ceci malgré les travaux entrepris par la commune. Des travaux complémentaires sont prévus en phase 1 (cf. fiche-action QUA1.12), suivant leur efficacité, il pourrait être envisager la création d'un bassin d'orage, pour limiter les déversements par temps de pluie.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
ST-JEAN-DE-VALERISCLE – Réhabilitation du poste de relevage de La Nougardède	Alès Agglomération	p.m
GENOLHAC - Suivi du fonctionnement du poste de relevage Pont de Rastel (suite à travaux)	Alès Agglomération	p.m
Télé-surveillance des déversoirs d'orage	Collectivités	50 000
GOUDARGUES – Création d'un bassin d'orage	CA du Gard Rhodanien	240 000
TOTAL		290 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur le bassin amont		QUA1.6
Masses d'eau	La Connes (FRDR11320), La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), L'Homol (FRDR10262), Le Luech (FRDR400c)	Enjeux	Baignade, Réservoir biologique
Secteur	Cèze amont et affluents	Maîtres d'ouvrage	Alès Agglomération
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle Mesure PDM : -		
Contexte			
Il existe 13 systèmes d'épuration collectifs sur le bassin amont. Ils sont plutôt de faible capacité, les stations les plus importantes sont celles de Génolhac (1800EH) et Chamborigaud (1300EH). Néanmoins ces stations étant sur les têtes de bassin versant, elles peuvent poser problème sur ces milieux sensibles. Avec la construction des nouvelles stations à Génolhac et Chamborigaud et la réhabilitation de celle de Vialas, il reste celle de Concoules (boues activées – 1977 – 700EH) qui fonctionne moyennement. Le schéma directeur d'assainissement de Concoules (2012) mettait en avant sa vétusté et sa capacité limitée. De plus son rejet se fait dans la Connes, petit affluent de la Cèze, qui est classé en réservoir biologique. Par contre son réseau d'assainissement ne présentait pas de sensibilité aux eaux parasites. Pour Chamborigaud, l'étude de faisabilité de l'assainissement du bourg (2015) mettait en avant les entrées d'eaux parasites importantes des réseaux du Bourg et de Pont-de-Rastel (commune de Génolhac), ainsi que les graves dysfonctionnements de la station d'épuration. La nouvelle station d'épuration est maintenant en fonctionnement et les travaux sur deux rues du Bourg (Rue basse et rue de la Ribeyrette) devraient se finaliser en 2019 (avec l'élimination des 2/3 des eaux parasites). Sur la commune de Génolhac, de nombreux travaux ont été réalisés pour la mise en séparatif des réseaux unitaires du centre-village. Des problèmes persistent sur le réseau de collecte de Pont-de-Rastel, qui est raccordé à la station d'épuration de Chamborigaud. Il draine une quantité importante d'eaux parasites permanentes et pluviales, ce qui entraîne des déversements d'eaux usées au milieu, même par temps sec. Le schéma directeur de La Vernarède (en cours de validation) a mis en évidence la sensibilité importante du système aux eaux claires parasites permanentes et météoriques. Celles-ci peuvent engendrer d'importants déversements au niveau des ouvrages de délestage. La question de l'impact de ces dysfonctionnements sur la qualité de l'eau du Broussous et donc sur la qualité de l'eau du Luech et la baignade de Palanquis (Le Chambon) qui est en qualité suffisante, se pose.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Dans le schéma directeur d'assainissement de **Concoules** (2012), il est prévu la réalisation d'une nouvelle station d'épuration. La filière pressentie est le traitement par filtres plantés de roseaux dimensionné pour 500 EH extensible à 700 EH.

Le réseau d'assainissement de **Pont-de-Rastel** sera réhabilité pour éliminer les eaux parasites (7m³/j d'eaux claires parasites permanentes) : les 44 regards d'eaux usées seront remplacés.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
CONCOULES - Réhabilitation de la station du village	Alès Agglomération	2		586 000		586 000
CONCOULES - Réhabilitation de réseaux	Alès Agglomération	2		75 000		75 000
GENOLHAC-Réhabilitation de réseau à Pont-de-Rastel	Alès Agglomération	1			150 000	150 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
CONCOULES - Réhabilitation de la station	586 000				70%			10%			20%
CONCOULES - Réhabilitation de réseaux	75 000										
GENOLHAC-Réhabilitation de réseau à Pont-de-Rastel	150 000				70%			10%			20%
TOTAL €	811 000										

Indicateur de réalisation

Nombre stations d'épuration réhabilitées, Linéaire de réseau réhabilité

Partenaires techniques

Département du Gard, DDTM30, ARS, Syndicat Mixte ABCèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Il est également prévu des travaux pour régler les dysfonctionnements sur le système de **La Vernarède**. Les secteurs amenant le plus d'eaux parasites sont la Grand' Rue (22m³/j, soit 40% des eaux claires parasites permanentes), la RD243 (15m³/j, soit 30% des eaux claires parasites permanentes) et la RD906 (10m³/j, soit 20% des eaux claires parasites permanentes).

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
LA VERNAREDE - Réhabilitation de réseau pour éliminer les eaux parasites	Alès Agglomération	650 000
TOTAL		650 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur l’Auzonnet		QUA1.7
Masses d’eau	L’Auzonnet (FRDR397), L’Alauzène (FRDR11452)	Enjeux	Réservoir biologique, Non-conformité ERU, secteur prioritaire Contrat de Rivière
Secteur	Auzonnet et Alauzène	Maîtres d’ouvrage	Allègre-les-Fumades / Alès Agglomération
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesure PDM : -		
Contexte			
Il existe 13 systèmes d’épuration collectifs sur l’Auzonnet. Quatre de ces systèmes ont une capacité supérieure à 1000 EH (Les Mages – 3500EH, Allègre-les-Fumades - 2500EH, Saint-Florent-sur-Auzonnet – 1300EH, Le Martinet – 1000 EH). Sur l’amont de l’Auzonnet, ancien secteur minier, les infrastructures sont vieillissantes et plus adaptées aux exigences actuelles, en particulier sur la collecte des eaux usées (réseaux unitaires avec de nombreux déversoirs d’orage). Les travaux sur l’assainissement sont donc identifiés comme prioritaires dans le Ce sous-bassin est donc ciblé dans le Contrat de Rivière, en particulier les questions de déversements par temps de pluie. La mise en séparatif des réseaux encore unitaires et la réhabilitation des réseaux d’eau usée existant est donc une priorité. Sur Portes, le schéma directeur d’assainissement (en cours de validation) a identifié deux problèmes principaux sur le système de l’Affenadou : une casse très importante du réseau dans le ruisseau qui entraîne des entrées d’eaux parasites très importantes et un mauvais fonctionnement de la station, qui engendre des dépassements vis-à-vis des normes. Sur Le Martinet, le schéma directeur (2004) mettait en avant les dysfonctionnements liés aux réseaux unitaires (volume important d’eaux parasites entrant à la station – 68%, déversements d’eaux usées au milieu). Des travaux importants de mise en séparatif ont déjà eu lieu : l’axe principal de collecte (traversée du bourg) a été refait, ce tronçon représentait 77% des entrées d’eaux parasites. De même sur Saint-Florent-sur-Auzonnet, le schéma directeur (2006) identifiait de graves problèmes induits par le réseau unitaire du village (surcharge de la station, rejets au milieu). Les travaux de mise en séparatif de la traversée du village ont commencé et une deuxième tranche devrait se terminer en 2019. Pour le système Les Mages/Saint-Jean-de-Valériscle, le schéma directeur (2001) mettait en avant la quantité importante d’eaux parasites qui arrivait à la station, principalement par le réseau unitaire de Saint-Jean-de-Valériscle. La commune a effectué des travaux de mise en séparatif du centre-village, mais un autre point noir reste à régler : le réseau et le poste de relevage de La Nougardède, qui du fait de leur emplacement génère des déversements réguliers d’eaux usées (y compris par temps sec) et des entrées d’eau parasites importantes dans le réseau. Le schéma directeur des Mages (en cours de validation) insiste également sur la surcharge hydraulique en temps de pluie et pendant le ressuyage. A Allègre-les-Fumades, la station d’épuration (boues activées – 1996 – 2500EH) arrive en limite de capacité en période estivale. De plus, le réseau d’assainissement est sensible aux apports d’eaux claires parasites. Elles sont principalement localisées en bordure et en traversée de rivière, ainsi que sur le hameau du Mas Chabert, récemment raccordé à la station.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour le système de l'Affenadou à **Portes**, des travaux réhabilitation du réseau, au niveau du passage du ruisseau de l'Affenadou, sont prévus : 110 ml de réseau seront remplacés et un déversoir d'orage sera supprimé. Avec ces travaux, 78m³/j des eaux parasites seront supprimés (soit 75% du total des eaux parasites). Des travaux de mise en séparatif sont également prévus Rue de l'Ecole (35ml et 10m³/j d'eaux parasites éliminées).

Sur la station de l'Affenadou, le mauvais fonctionnement de la station est dû à la détérioration progressive de l'élément siphon de la station qui se répercute sur l'ensemble de la chaîne de traitement en aval. Il est donc prévu de réparer cette cloison siphon.

Pour **Le Martinet**, les travaux de mise en séparatif du collecteur principal ayant été réalisés, il reste maintenant à mettre en séparatif les antennes secondaires. Le schéma identifiait en priorité la ruelle Malachanne, la route du stade et la place de la Poste. Ces secteurs représentaient 17% des entrées d'eaux parasites.

Pour **Saint-Florent-sur-Auzonnet**, la troisième tranche de mise en séparatif du réseau de la traversée du village est prévue.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
PORTES - Réhabilitation de la station de l'Affenadou	Alès Agglomération	2		30 000		30 000
PORTES - Réhabilitation de réseau pour éliminer les eaux parasites	Alès Agglomération	2		22 000	15 000	37 000
LE MARTINET – Mise en séparatif des axes secondaires	Alès Agglomération	1		100 000	150 000	250 000
SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Mise en séparatif - Tranche 3	Alès Agglomération	1		350 000		350 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE*	AE - ZRR.	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
PORTES - Réhabilitation de la station de l'Affenadou	30 000				70%			10%			20%
PORTES - Réhabilitation de réseau	37 000				70%			10%			20%
LE MARTINET – Mise en séparatif	250 000			30%**				30%			40%

SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Mise en séparatif - Tranche 3	350 000			30%**				30%			40%
TOTAL €	667 000										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11ème programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

** Taux réservé aux travaux identifiés comme prioritaires au diagnostic ou schéma directeur et découlant d'une mise en conformité réglementaire collective par rapport à l'arrêté de juillet 2015. Par conséquent, ce taux est conditionné à l'avis favorable des services de la Police de l'Eau au titre de la mise ou du maintien de la conformité réglementaire.

Indicateur de réalisation
Linéaire de réseau réhabilité, Nombre de station d'épuration réhabilité

Partenaires techniques
Département du Gard, DDTM30, ARS, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte ABCèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Pour Saint-Jean de Valérisclé, les travaux consistent au déplacement du réseau de transfert (longeant l'Auzonnet) et du poste de relevage de la Nougardède (qui se trouve à proximité de la rivière). Pour Les Mages, le schéma directeur prévoit des travaux pour diminuer les apports d'eaux parasites. Pour mettre à jour le diagnostic du fonctionnement de son système d'assainissement, la commune d'Allègre-les-Fumades a prévu de réaliser un schéma directeur d'assainissement en première phase (cf. fiche-action QUA1.3). Des travaux d'élimination des eaux parasites et d'amélioration du fonctionnement de la station devrait en découler.
Conditions de réalisation
Réalisation des schémas directeurs prévus en première phase

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
ALLEGRE-LES-FUMADES - Réhabilitation de réseau pour éliminer les eaux parasites (suite à SDA)	Commune	100 000
LES MAGES - Réhabilitation de réseau pour éliminer les eaux parasites (suite à SDA)	Alès Agglomération	350 000
SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE – Déplacement de du réseau et du poste de relevage de La Nougardède	Alès Agglomération	150 000
TOTAL		600 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur le Roméjac et de la Claysse		QUA1.8
Masses d’eau	La Malaygue (FRDR11522), La Claysse (FRDR10996)	Enjeux	Non-conformité ERU, Eutrophisation Cèze
Secteur	Roméjac et Claysse	Maîtres d’ouvrage	Communes
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesure PDM : -		
Contexte			
Il existe 8 systèmes d’épuration collectifs sur le secteur Claysse-Roméjac. Deux de ces systèmes ont une capacité supérieure à 1000 EH (Barjac-5000EH et Saint-Paul-le-Jeune-1500EH). Sur Bessas, il existe deux systèmes d’assainissement collectif. Le système du chef-lieu est composé d’un réseau unitaire sans station d’épuration à son exutoire, raccordant environ 90EH. Le système du lotissement « Le Panoramic » est composé d’un réseau séparatif raccordant 70 EH et d’un traitement par un décanteur-digesteur. La station de Barjac (boues activées – 1993 – 5000EH) a fait l’objet de dysfonctionnements en 2017 (déversements en tête de station, rejet de mauvaise qualité). Depuis des travaux de mise en conformité ont été engagé. Le schéma directeur lancé en 2019 devra permettre de faire un diagnostic des éventuels problèmes persistant sur ce système. Le schéma directeur de Saint-Jean-de-Maruéjols (2018) a mis en évidence la sensibilité du réseau aux eaux parasites pluviales. Celles-ci peuvent entrainer des déversements via le déversoir d’orage en tête de station dans le Rébézou.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique				
Pour la première phase du contrat, le schéma directeur d'assainissement de Saint-Jean-de-Maruéjols a planifié les travaux d'élimination des eaux parasites suivants : 1. Réhabilitation de regards, étanchéification de boîtes de branchements et réhabilitation de défauts divers (50m³/j d'eaux parasites) 2. Remplacement de la conduite place de la Motte-rue de l'église (20m³/j d'eaux parasites)				
Conditions de réalisation				

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification				
Opération	Maître	Priorité	Planification	Total

	d'ouvrage		2019	2020	2021	
ST-JEAN-DE-MARUEJOLS - Travaux de suppression des eaux parasites	Commune	1		43 125	109 250	152 375

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
ST-JEAN-DE-MARUEJOLS - suppression des ECP	152 375				70%			10%			20%
TOTAL €	152 375										

Indicateur de réalisation
Linéaire de réseau réhabilité

Partenaires techniques
Département du Gard, DDTM30, ARS, Syndicat Mixte ABCèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Barjac a prévu de lancer son schéma directeur d'assainissement en 2019. Celui-ci permettra d'identifier d'éventuels problèmes de fonctionnement de la station ou du réseau. Des travaux pourraient alors être mis en œuvre en seconde phase. Pour Saint-Jean-de-Maruéjols, il est prévu de poursuivre les travaux d'élimination des eaux parasites, selon la planification du schéma directeur avec le remplacement de la conduite rue de l'église (20m³/j d'eaux parasites), de la conduite rue des Bourgades (35m³/j d'eaux parasites) et de la conduite route nationale-rue des moulins (25m³/j d'eaux parasites). Pour Bessas, la mise en conformité du système de traitement du village est prévue. Le schéma directeur (2005) prévoyait la création d'un réseau de collecte séparatif (2km) pour le bourg et le raccordement des ANC dysfonctionnant, le raccordement du système du lotissement « Panoramic », la pose d'un réseau de transfert de 500ml et la création d'une station d'épuration de 550EH.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
BARJAC - Travaux suite à SDA (réseau ou station)	Commune	200 000
SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS - Travaux de suppression des ECP	Commune	336 375
BESSAS - Création d'une station d'épuration et raccordement du lotissement Panoramic	Commune	920 000
TOTAL		1 456 375

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur la Cèze entre le barrage et les gorges de la Cèze		QUA1.9
Masses d’eau	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), La Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue (FRDR396)	Enjeux	Baignade, Non-conformité ERU, RNAOE, Eutrophisation Cèze
Secteur	Moyenne Cèze	Maîtres d’ouvrage	Communes
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesure PDM : ASS302		
Contexte			
Il existe 13 systèmes d’épuration collectifs sur le secteur de la Cèze entre le barrage de Sénéchas et les gorges. Deux de ces systèmes ont une capacité supérieure à 6000 EH (Bessèges – 12000EH et Saint-Ambroix - 6500EH) et 4 supérieure à 1000EH (Molières-sur-Cèze – 2000EH, Meyrannes – 1000EH, Saint-Victor-de-Malcap -1600EH et Méjannes-le-Clap - 2000EH). Sur la station de Bessèges (boues activées – 12 000EH – 1993) sont raccordés Robiac-Rochessadoules, Gagnières et Peyremale, ainsi qu’une partie de Meyrannes et Bordezac. D’après le schéma directeur de Bessèges (2004), le réseau d’assainissement de Bessèges est composé d’une part importante de collecte unitaire. Des déversements au milieu se font donc régulièrement en période pluvieuse. Certaines parties du réseau sont en très mauvais état avec des déversements d’eaux usées par temps sec également. Le système d’assainissement de Molières-sur-Cèze (village) présente de forts dysfonctionnements. La station d’épuration (lagunage – 2000EH – 1994) est classée non-conforme vis-à-vis de la directive-cadre ERU¹⁸. Le schéma directeur (2004), sur la base d’un diagnostic de réseau de 1996, mettait en avant l’importance des eaux parasites dans le réseau et leur impact sur les déversements d’eaux usées dans le milieu naturel. Une partie du réseau est encore en unitaire, des réseaux passent dans les valats, postes de refoulement dysfonctionnant, ... Il reste de nombreux travaux identifiés dans le schéma qui n’ont pas été réalisés. Un nouveau schéma directeur est en cours d’élaboration. La station d’épuration de Meyrannes (lit bactérien – 1000EH – 1983) présente un fonctionnement médiocre, la station est vieillissante et les rendements épuratoires moyens. Le schéma directeur (2004) prévoyait des travaux d’élimination des eaux parasites. En effet des dysfonctionnements des poste de relevage, en période pluvieuse, avaient été identifiés, avec des rejets d’eaux usées vers la Cèze. Ces travaux ont été réalisés. La commune de Saint-Ambroix présentait un réseau unitaire en centre-ville avec des déversements fréquents au milieu par les déversoirs d’orage. Suite à la mise en œuvre de son schéma directeur (2014), elle a entrepris ces dernières années de gros travaux de mise en séparatif de son réseau. Le schéma mettait également en avant la forte quantité d’eaux parasites amenée par le réseau de Saint-Brès, qui est raccordé à la station de Saint-Ambroix.			

¹⁸ Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines

Le réseau d'assainissement de **Saint-Victor-de-Malcap** est très sensible aux eaux parasites. Le schéma directeur (2016) précisait qu'un volume important d'eaux parasites (par temps de pluie et temps sec) étaient collectées par le réseau, ce qui amenait à une importante surcharge hydraulique de la station (boues activées – 1600EH - 2012) par temps de pluie (170% de la capacité hydraulique de la station).

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour **Bessèges**, des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réhabilitation des réseaux existants sont prévus. La commune a prévu de travailler sur la rue Victor Hugo qui est en très mauvais état (le rapport du délégataire 2018 précise qu'il présente des risques d'effondrement) et qui collecte des eaux parasites.

Pour mettre aux normes les systèmes de traitement de **Molières-sur-Cèze** et **Meyrannes**, il est prévu d'abandonner les stations d'épuration existantes et de raccorder les deux communes à la station d'épuration de Saint-Ambroix (boues activées – 6500EH – 2012). Ce raccordement sera réalisé de la manière suivante :

- Raccordement de Molières par fonçage sous la Cèze au niveau du PR de Clet,
- Création de 2 nouveau PR sur Meyrannes,
- Création d'un réseau de refoulement de Meyrannes à l'entrée de Saint-Ambroix,
- Création d'un réseau gravitaire et d'un nouveau PR à Saint-Ambroix.

Au cas où le projet intercommunal ne verrait pas le jour, les communes de Molières-sur-Cèze et Meyrannes devront tout de même refaire leur système de traitement, soit avec chacun leur station, soit avec une station pour les deux communes.

Pour **Molières-sur-Cèze**, dans l'attente des résultats de la mise à jour du schéma, il est néanmoins prévu des travaux sur les réseaux d'assainissement qui passent dans les valats (ces travaux étaient déjà identifiés dans le schéma directeur précédent).

Sur **Saint-Ambroix**, il est prévu la poursuite des travaux de mise en séparatif inscrits au schéma directeur, à savoir pour la première phase la mise en séparatif de la rue Florian qui permettra de supprimer de fréquents rejets au milieu naturel.

Pour **Saint-Victor-de-Malcap** sont prévus des travaux visant à réduire fortement les entrées d'eaux parasites. Dans le schéma sont prévus des travaux sur : Rue de la Soucasse – rue de la Cèze – Route des peupliers (100m³/j) et Chemin de la plaine (30m³/j).

Conditions de réalisation

Avancement des dossiers sur la partie eau potable du projet de raccordement à la station de Saint-Ambroix

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
BESSEGES - Réhabilitation du réseau d'assainissement rue V. Hugo	Commune	1	200 000			200 000
Raccordement de Meyrannes et Molières à la station de Saint-Ambroix OU Nouvelles stations	Communes	1			1 336 700	1 336 700

MOLIERES - Travaux sur les réseaux d'assainissement dans les valats (Sanguinet, Perret, Planches)	Communes	1			200 000	200 000
SAINT-AMBROIX - Mise en séparatif des réseaux	Communes	1		441 000		441 000
SAINT-VICTOR-DE-M. - Réhabilitation de réseaux pour éliminer les eaux parasites	Communes	2		80 000	120 000	200 000

Plan de financement											
		UE	Etat	AE*	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
BESSEGES - Réhabilitation du réseau d'assainissement	200 000			30%**				30%			40%
Raccordement de Meyrannes et Molières à la station de Saint-Ambroix OU Nouvelles stations	1 336 700			50%***				30%			20%
MOLIERES - Travaux sur les réseaux d'assainissement	200 000			50%***				30%			20%
SAINT-AMBROIX - Mise en séparatif des réseaux	441 000			50%***				30%			20%
SAINT-VICTOR-DE-M. - Réhabilitation de réseaux	200 000				70%			10%			20%
TOTAL €	2 377 700										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11ème programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

** Taux réservé aux travaux identifiés comme prioritaires au diagnostic ou schéma directeur et découlant d'une mise en conformité réglementaire collectée par rapport à l'arrêté de juillet 2015. Par conséquent, ce taux est conditionné à l'avis favorable des services de la Police de l'Eau au titre de la mise ou du maintien de la conformité réglementaire.

***Taux réservé aux travaux identifiés comme prioritaires au diagnostic ou schéma directeur et permettant de répondre pleinement à l'objectif de la mesure PDM du SDAGE 2016-2021 et déclinée au PAOT des services de l'Etat du département du Gard sur le bassin versant de la Cèze.

Indicateur de réalisation
Linéaire de réseau réhabilité, Nombre de station réhabilitée

Partenaires techniques
Département du Gard, DDTM30, ARS, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Suite aux schémas directeurs prévus en première phase (cf. fiche-action QUA1.3) sur les communes raccordées au système de **Bessèges**, des travaux d'élimination des eaux parasites pourraient être réalisés.

De même pour la commune de **Meyrannes**, suite au schéma prévu en première phase (cf. fiche-action QUA1.3), des travaux de réduction des eaux parasites pourraient être effectués.

De même suite au schéma engagé en 2018 par **Molières-sur-Cèze**, des travaux de mise en séparatif et de réhabilitation de réseau visant à éviter les déversements d'eaux usées dans le milieu pourront être effectués.

La commune de **Saint-Ambroix** compte poursuivre les travaux de mise en séparatif du réseau de la rue Fabiargues, voire la réhabilitation de réseau du quartier de Bruguerolles très sensible aux eaux parasites.

Le schéma directeur de la commune de **Saint-Brès** prévu en 2020 (cf. fiche-action QUA1.3), les tronçons de réseaux problématiques pour les eaux parasites seront identifiés et des travaux pourront être menés en seconde phase.

Pour **Saint-Victor-de-Malcap**, il est prévu la poursuite des travaux d'élimination des eaux parasites.

Conditions de réalisation

Finalisation des schémas directeurs prévus en première phase

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Action	Maître d'ouvrage	Coût € HT
BESSEGES - Réhabilitation de réseaux suite au SDA	Commune	200 000
MOLIERES - Réhabilitation de réseau et mise en séparatif	Commune	200 000
MEYRANNES - Réhabilitation de réseau	Commune	100 000
SAINT-AMBROIX - Réhabilitation de réseau et mise en séparatif	Commune	396 000
SAINT-BRES - Réhabilitation de réseaux pour éliminer les eaux parasites (Croisée-le Village)	Commune	528 000
SAINT-VICTOR-DE-M. - Réhabilitation de réseaux pour éliminer eaux parasites	Commune	167 500
TOTAL		1 591 500

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur l’aval du bassin de la Cèze		QUA1.10
Masses d’eau	L'Aiguillon (FRDR11730), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b)	Enjeux	Réservoir biologique, Baignade, secteur prioritaire CD30
Secteur	Aiguillon et Cèze aval	Maîtres d’ouvrage	Lussan/ Goudargues/ CA du Gard Rhodanien / CD30
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesure PDM : -		
Contexte			
Il existe 9 systèmes d’épuration collectifs sur l’Aiguillon. Ce sont de petits systèmes, puisque leur capacité est inférieure à 500EH. Sur la Cèze aval, il existe 19 systèmes d’épuration collectif. 3 ont une capacité supérieure à 1500EH (Bagnols-sur-Cèze-35000EH, Goudargues-3000EH et Cornillon-2000EH). Le réseau de suivi des cours d’eau du Département du Gard a mis en évidence, à partir des indicateurs IBD, des secteurs prioritaires d’intervention au niveau départemental. Sur ces secteurs prioritaires, le Département s’engage à accompagner les projets qui contribueront à la reconquête de la qualité de l’eau. Sur le bassin de la Cèze, cela concerne la basse Cèze (gorges de la Cèze - St André de Roquepertuis). La commune de Lussan possède quatre systèmes épuratoires, dont trois ont des problèmes de fonctionnement. Le système d’Audabiac (lagunage – 150EH – 1985) fonctionne mal, avec en plus le problème d’un effluent industriel raccordé non-prévu initialement sur la station. Des rejets se font donc dans le ruisseau de Vals, qui se jettent un peu loin dans l’Avègue. Le système de Vendras (200EH – 1989) présente des dysfonctionnements du fait de son filtre colmaté. Et la station de Malataverne (100EH -1996) est très dégradée. Le schéma directeur de la commune devrait être finalisé en 2019. Le schéma directeur d’assainissement de Goudargues (2014) mettait en avant la part importante d’eaux parasites arrivant à la station d’épuration (boues activées – 3000EH – 2010). En effet les eaux claires parasites permanentes représentent 70% du volume arrivant à la station. Ces eaux proviennent à 90% du centre-village. Le réseau d’assainissement de la ville de Bagnols-sur-Cèze est très sensible aux eaux parasites. Une grande partie du réseau du centre-ville est encore en unitaire et il possède une trentaine de déversoirs d’orage actifs. Les rejets d’eaux usés par temps de pluie peuvent être important. La commune a lancé son schéma directeur d’assainissement, celui-ci devrait se terminer en 2019. Au 1^{er} janvier 2020, en application de la loi NOTRe¹⁹, les communes et syndicats ayant la compétence « assainissement » sur le territoire de la Communauté d’agglomération du Gard Rhodanien la lui transféreront.			

¹⁹ La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Sur le secteur de la Cèze entre Méjannes-le-Clap et Saint-André-de-Roquepertuis, le **département du Gard** apportera aux collectivités une assistance technique gratuite. Cette assistance réalisée au titre des missions transversales de l'assistance technique, consistera en la réalisation d'une analyse sur le milieu et un pré-diagnostic des installations d'assainissement. En complément, il mettra en place un financement spécifique (50%) pour ces « projets phares » associant techniquement l'Agence de l'eau RMC.

A **Lussan**, le lagunage d'Audabiac est obsolète, il faut donc le refaire. Avant de lancer des travaux de construction, il sera néanmoins nécessaire de régler le problème de l'effluents industriel raccordé sans convention à la station. Le schéma directeur, qui doit être finalisé en 2019, permettra de définir la filière et les montants de travaux.

A **Goudargues**, conformément aux préconisations du schéma directeur, sont prévus le remplacement des canalisations : rue des Granges, place la mairie, rue du lavoir, avenue de l'Ecluse, rue de l'Ecole. Ces travaux permettront d'éliminer 80m³/j d'eaux parasites permanentes.

Conditions de réalisation

Clarification de l'autorisation, de la convention de déversement des effluents industriels, de la catégorie de la future station du système d'Audabiac et donc de son financement.

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Assistance technique pour les collectivités	Département du Gard	1		p.m	p.m	p.m
LUSSAN - Réhabilitation du système d'Audabiac	Commune	2		230 000		230 000
GOUDARGUES - Réhabilitation de réseaux du centre-ville	Commune	1	187 000			187 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Assistance technique pour les collectivités	p.m			50%				50%			
LUSSAN - Réhabilitation du système d'Audabiac	230 000				70%			10%			20%
GOUDARGUES - Réhabilitation de réseaux	187 000			30%				30%			40%
TOTAL €	417 000										

Indicateur de réalisation
Linéaire de réseau réhabilité, Nombre de stations réhabilitées

Partenaires techniques
Département du Gard, DDTM30, ARS, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Le schéma directeur de Lussan finalisé en première phase permettra d'établir les priorités d'intervention sur la commune. En particulier, il permettra de définir lequel des systèmes, entre celui de Malataverne ou de Vendras, doit être rénové en priorité. En première phase, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a prévu de réaliser son schéma directeur d'assainissement (cf. fiche-action QUA1.1). Les travaux prioritaires à mener seront ainsi identifiés et hiérarchisés. Ils pourront donc être réalisés en seconde phase. Ces travaux seront les travaux prioritaires inscrits au schéma directeur d'assainissement qui doit se terminer en 2019. En particulier, on peut penser à la poursuite de la mise en séparatif des réseaux de Bagnols-sur-Cèze, pour limiter les rejets d'eau usées au milieu. Les travaux préconisés par le département du Gard dans la première phase pourront s'inscrire dans le planning de cette seconde phase. Ces travaux pourront bénéficier d'une aide 50% du Département.
Conditions de réalisation
Finalisation des schémas directeurs prévus en première phase

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maîtres d'ouvrage	Coût € HT
LUSSAN - Réhabilitation du système de Vendras ou réhabilitation du système de Malataverne	Commune	200 000
Réhabilitation de réseaux ou amélioration du fonctionnement des stations d'épuration pour éliminer les eaux parasites sur le Gard Rhodanien (suite au SDA)	CA du Gard Rhodanien	1 200 000
TOTAL		1 400 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA1	Obtenir et maintenir un bon fonctionnement des systèmes d’assainissement collectif, en particulier par temps de pluie		
Action	Amélioration du fonctionnement des assainissements collectifs sur la Tave		QUA1.11
Masses d’eau	La Tave (FRDR11954)	Enjeux	RNAOE, Non-conformité ERU
Secteur	Tave	Maîtres d’ouvrage	SIAEPA de Saint-Laurent-la-Vernède, Cavillargues, CA du Gard Rhodanien
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesures PDM : ASS401 - ASS402		
Contexte			
Il existe 10 systèmes d’épuration collectifs sur le bassin de la Tave. Trois ont une capacité supérieure à 1000EH (Connaux-7000Eh, Laudun-village-6400EH et Cavillargues-1000EH). La qualité de la Tave est moyenne, du fait des concentrations élevées en nitrites, phosphore total et phosphates. Sur Saint-Laurent-la-Vernède, la station d’épuration présente des dysfonctionnements majeurs, qui entraînent des rejets d’eaux usées non-traités dans la Tave. La station est d’ailleurs classée en non-conformité locale²⁰ par les services de l’Etat. Le schéma directeur du SIAEPA de Saint-Laurent-la-Vernède (2017) identifiait cette action comme la priorité d’intervention sur le Syndicat. A la Bruguière, le schéma directeur du SIAEPA montrait que la station de Font (décanteur-digesteur – 200EH – 2001) recevait une part importante d’eaux parasites (part temps de pluie, elle reçoit de 6 à 7 fois son débit maximal de traitement) et que la station présentait un risque de surcharge (à surveiller). A Cavillargues, en période pluvieuse, des déversements en entrée de station (filtres plantés de roseaux – 1000EH – 2012) vers le milieu naturel (La Brives) sont observés. De plus, le schéma directeur (2018) met également en évidence un volume important d’eau claires parasites permanentes arrivant à la station (46% du volume arrivant à la station par temps sec). A Laudun-L’Ardoise, le schéma directeur (2009 précisait que la station du village (boues activées – 6400EH, réévalué à 3300EH, 1988) arrivait en limite de capacité et que son fonctionnement était dégradé. De plus les réseaux étaient très sensibles aux eaux parasites pluviales, ce qui entraînait des déversements, en particulier en tête de station, vers la Tave. Cette station a fait l’objet de non-conformité vis-à-vis de la directive ERU²¹ en 2014, 2015 et 2016. Le Préfet du Gard a pris un arrêté de mise en demeure en octobre 2017 obligeant la commune à mettre en œuvre un plan d’actions destiné à mettre en conformité le système d’assainissement de Laudun-village. Une étude de faisabilité pour la réhabilitation de station est en cours.			

²⁰ C'est-à-dire non-conforme vis-à-vis de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

²¹ Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour **Saint-Laurent-la-Vernède**, il est prévu la création d'une nouvelle station d'épuration de type filtres plantés de roseaux, d'une capacité de 550 EH (extensible à 730 EH). Une zone de rejet végétalisée sera peut-être nécessaire pour compléter le traitement.

Sur **Cavillargues**, le schéma directeur a préconisé des travaux prioritaires sur le réseau présent sous la RD9. Celui-ci est en très mauvais état. Il présente un risque d'effondrement et représente 50% des entrées d'eau parasites arrivant à la station.

Pour **Laudun-L'Ardoise**, la piste privilégiée pour mettre en conformité la station d'épuration-village est la réhabilitation. Ces travaux comprendraient l'imperméabilisation du bassin d'aération, la construction d'un nouveau clarificateur (l'ancien devenant un bassin d'orage) et la reprise de l'étanchéité du silo à boues. Pour l'instant, ces travaux n'ont pas encore été validés par les services de l'Etat et les financeurs.

En parallèle, la commune a prévu des travaux sur de réaliser des travaux pour réduire les entrées d'eaux parasites dans son réseau. La priorité du schéma était la réhabilitation de la rue Parmentier.

Conditions de réalisation

Arrêtés préfectoraux réglementaires pour la réalisation des nouvelles stations d'épuration

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
ST-LAURENT-LA-VERNEDE - Construction d'une nouvelle station d'épuration	SIAEPA de Saint-Laurent la Vernède	1		515 000		515 000
CAVILLARGUES - Réhabilitation de réseau (RD9)	Commune	1	216 000			216 000
LAUDUN - Création d'une nouvelle station d'épuration pour Laudun-village	CA du Gard Rhodanien	1		2 200 000		2 200 000
LAUDUN - Réhabilitation de réseau	CA du Gard Rhodanien	1		295 200		295 200

Plan de financement

		UE	Etat	AE*	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
ST-LAURENT-LA-VERNEDE - Construction d'une nouvelle station d'épuration	515 000				70%			10%			20%
CAVILLARGUES - Réhabilitation de réseau	216 000							25%			75%

LAUDUN - Création d'une nouvelle station d'épuration	2 200 000			50% ***				30%			20%
LAUDUN - Réhabilitation de réseau	295 200			30%**				30%			40%
TOTAL €	3 226 200										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11ème programme d'intervention au moment du vote de l'aide.

** Taux réservé aux travaux identifiés comme prioritaires au diagnostic ou schéma directeur et découlant d'une mise en conformité réglementaire collectée par rapport à l'arrêté de juillet 2015. Par conséquent, ce taux est conditionné à l'avis favorable des services de la Police de l'Eau au titre de la mise ou du maintien de la conformité réglementaire.

*** Taux réservé aux travaux identifiés comme prioritaires au diagnostic ou schéma directeur et permettant de répondre pleinement à l'objectif de la mesure PDM du SDAGE 2016-2021 et déclinée au PAOT des services de l'Etat du département du Gard sur le bassin versant de la Cèze.

Indicateur de réalisation
Linéaire de réseau réhabilité, Nombre de stations réhabilitées

Partenaires techniques
Département du Gard, DDTM30, ARS, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
A La Bruguière, la réfection du système d'assainissement de Font est prévue : réhabilitation du réseau de transfert du village à la station, qui présente une grande part d'entrées d'eaux parasites et création d'un nouveau système de traitement de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 300 EH (extensible à 400 EH). Sur Cavillargues, le schéma directeur a également ciblé des travaux prioritaires pour éliminer les eaux parasites sur le réseau du chemin de la Careirasse. Sur Laudun-L'Ardoise, les travaux de réhabilitation du réseau devront se poursuivre, conformément au schéma directeur d'assainissement prévu par la CA du Gard Rhodanien en première phase (cf. QUA1.1).
Conditions de réalisation
Finalisation des schémas directeurs prévus en première phase

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maîtres d'ouvrage	Coût € HT
LA BRUGUIERE - Création d'un nouveau système d'assainissement à Font	SIAEPA de Saint-Laurent-la-Vernède	501 000
CAVILLARGUES - Réhabilitation de réseau pour éliminer les eaux parasites	CA du Gard Rhodanien	100 000
LAUDUN - Réhabilitation de réseau pour éliminer les eaux parasites	CA du Gard Rhodanien	200 000
TOTAL		801 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA2	Améliorer le fonctionnement des assainissements non-collectifs en zones sensibles		
Action	Réhabilitation des systèmes d’assainissement non-collectif à risque pour la ressource en eau		QUA2.1
Masses d’eau	Toutes	Enjeux	RNAOE, Baignade, Eutrophisation, Périmètres de protection des captages
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d’ouvrage	SM AB Cèze/ SPANC/ Campings / Propriétaires/ Communes
SDAGE 2016-2021	OF 5A - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d’origine domestique et industrielle Mesures PDM : ASS401		
Contexte			
Le nombre de systèmes d’assainissement non-collectif sur le bassin de la Cèze est estimé à 10 000. Un système peu performant peut poser des problèmes de qualité pour les milieux et pour certains usages du bassin : la baignade, les captages d'eau, ... Le contrôle des systèmes d’assainissement non-collectif est effectué par le service public d’assainissement non-collectif (SPANC). Sur le bassin de la Cèze, à l’horizon 2020, ils seront au nombre de 8 : les communautés de communes des Cévennes au Mont-Lozère, Mont Lozère, Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l’Ardèche, Pays d’Uzès, la communauté d’agglomération du Gard Rhodanien et les syndicats Pays des Cévennes et SEBA. Lors de la réalisation du diagnostic de l'avant-projet du contrat, il est apparu difficile de dresser un bilan sur l'impact du fonctionnement des systèmes d'assainissement non-collectifs sur la ressource en eau. En effet, les points de conformité vérifiés par les SPANC ne permettent pas d'évaluer une éventuelle pollution des eaux. Au vu de l’importance de la Cèze dans le développement touristique, de nombreux campings se trouvent en bord de cours d’eau. Pour ceux qui ne sont pas raccordés à un réseau de collecte des eaux usées public, un système d’assainissement peu performant peut induire des risques importants pour la qualité de l’eau en période estivale. En 2018, le Syndicat Mixte ABCèze a mené une étude sur la qualité de l’eau sur la partie médiane du bassin de la Cèze. Une des conclusions a été l’impact probable des systèmes d’assainissement des campings des gorges de la Cèze sur la qualité de l’eau. Les systèmes vétustes et souvent partiels ne permettent pas de se prémunir des risques de pollution. Ces systèmes font actuellement l’objet de vérification de leur conformité par les services de l'Etat. Sur le hameau des Célettes (Saint-Gervais), les études effectuées dans le cadre du plan d'actions de reconquête de la qualité des eaux du captage prioritaire (cf. fiche-action QUA3.3), ont mis en évidence le problème posé par le mauvais fonctionnement des systèmes d'assainissement non-collectif sur la qualité bactériologique du captage. La commune a fait réaliser une étude hydrogéologique et des études de sol à la parcelle pour permettre de définir les solutions les plus adaptées.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Une première étude permettra de définir les zones en assainissement non-collectif qui peuvent poser problèmes pour la ressource en eau. Pour cela seront croisées les zones en assainissement non-collectif et les zones sensibles du point de vue de la ressource en eau (proximité avec un cours d'eau, baignade, périmètres de captages d'eau potable, ...).

Grâce aux données récupérées dans les schémas directeurs ou après des SPANC, les systèmes d'assainissement pouvant être très impactant (capacité importante, proximité des enjeux, fonctionnement) seront précisés. Une hiérarchisation des principaux systèmes pouvant poser problème sera ainsi établie.

Sur le hameau des Célettes à Saint-Gervais, les systèmes d'assainissement non-collectif (ANC) sont pour la plupart non conformes et seraient à l'origine d'une pollution bactériologique du captage (10 systèmes sont concernés). Les coûts de réalisation d'un assainissement collectif sur le secteur étant trop élevé la solution, en accord avec l'avis de l'hydrogéologue agréé, s'est orientée vers la réhabilitation de ces systèmes munie d'un système de désinfection.

Pour les quatre campings des gorges de la Cèze, il est prévu la réhabilitation de leur système d'assainissement, suite à la validation de leur dossier par les services de l'Etat.

Conditions de réalisation

Mobilisation des propriétaires de système d'assainissement non-collectifs défaillants

Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Détermination des ANC présentant des risques pour la ressource en eau (stage)	SM AB Cèze	1			3 000	3 000
Réhabilitation des ANC aux Célettes (Saint-Gervais) en périmètre de captage prioritaire	Propriétaires	2	160 000			160 000
Réhabilitation des campings des gorges de la Cèze	Propriétaires campings	1		300 000		300 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Détermination des zones ANC présentant des risques	3 000										100%
Réhabilitation des ANC aux Célettes (Saint-Gervais)	160 000							1000€/disp.			-
Réhabilitation des campings des gorges de la Cèze	300 000										100%
TOTAL €	463 000										

Indicateur de réalisation
Nombre de système réhabilité

Partenaires techniques
Département du Gard, ARS, DDTM30, SPANC

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Suite à la caractérisation des systèmes à risques de la première phase, une demande pourra être faite au SPANC pour réaliser ou actualiser le diagnostic de ces systèmes (à la demande de la commune, par exemple). A priori les systèmes de grande capacité et à proximité des cours d'eau devraient être ceux qui posent le plus de problèmes. Les systèmes des campings correspondent à ces caractéristiques. Une animation spécifique sera effectuée à leur attention. Des travaux pourront être engagés sur les systèmes qui le nécessitent.
Conditions de réalisation
Nécessité d'une animation auprès des hébergeurs touristiques pour faire émerger les projets

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Diagnostics ciblés pour les systèmes à risques	SPANC	5 000
TOTAL		5 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA3	Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires		
Action	Réduction de l'utilisation des pesticides en zone non-agricole		QUA3.1
Masses d'eau	La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b), La Tave (FRDR11954), Autres masses d'eau	Enjeux	RNAOE
Secteur	Ensemble du bassin, mais priorité sur la Tave et la Cèze aval	Maîtres d'ouvrage	Collectivités/ Campings/ SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 5D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles Mesures PDM : COL202		
Contexte			
Sur le bassin de la Cèze, l'aval du bassin est le plus touché par la présence de pesticides dans l'eau (en particulier la Cèze à Chusclan, la Tave à Laudun, la masse d'eau souterraine « formations variées des côtes du Rhône » et les 4 captages prioritaires de la basse vallée). Sur les autres secteurs, on note aussi la présence de pesticides, mais dans une moindre mesure. De plus l'étude de la qualité de l'eau sur la partie médiane du bassin de la Cèze, finalisée en 2019, soulignait une sensibilité du sous-bassin de l'Alauzène vis-à-vis des pesticides. Depuis 2017, il est interdit pour les collectivités d'utiliser des pesticides dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries. Et depuis le 1^{er} janvier 2019, leur usage est également interdit pour les particuliers. Leur utilisation est toujours possible sur les espaces privés professionnels. En 2017, 23 communes du bassin versant utilisaient encore des pesticides (principalement dans les cimetières). En Occitanie, la FREDON Occitanie est missionnée pour l'animation et la coordination du volet « Jardins Espaces Verts et Infrastructures » du plan régional Ecophyto. Elle a élaboré des outils d'accompagnement des collectivités et autres gestionnaires d'espaces : cahier des charges type, outils de communication, ... Elle est également en charge de l'animation des chartes régionales « Objectif 0 phyto dans nos villes et nos village » et « Engagé 0 phyto », qui distingue les collectivités et les gestionnaires d'espaces qui ont réduit, voire supprimer, leur usage de pesticides. En Ardèche, c'est la FREDON Rhône-Alpes qui est chargée d'animer la démarche et la labellisation régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Pour accompagner les collectivités dans leur plan de communication pour expliquer leur changement de pratiques, le Syndicat Mixte ABCèze a réalisé des outils de communication à l'attention des habitants.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Dans la première phase du Contrat, il est prévu de faire réaliser des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) en priorité sur les collectivités qui se trouvent sur un secteur où des problèmes sont recensés (basse vallée de Cèze et de Tave).

Ce plan permet de proposer, en fonction des objectifs d'entretien et de l'usage de chaque espace, des solutions d'entretien adaptées (techniques alternatives préventives et curatives au désherbage chimique, acceptation de l'herbe). En parallèle, un plan de communication est défini pour sensibiliser l'ensemble de la population à cette problématique.

En complément, les communes peuvent candidater au label régional « Objectif 0 phyto dans nos villes et nos villages » en Occitanie, « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » en Auvergne-Rhône-Alpes et au label national « Terre saine ».

Dans le même objectif, les campings peuvent élaborer et mettre en œuvre un plan pour réduire, voire supprimer leur utilisation de pesticides. En Occitanie, ils peuvent eux candidater à la charte régionale « Engagé 0 phyto ».

Le Syndicat ABCèze prévoit l'actualisation et la réédition de ses outils de communication (livrets à l'usage des jardiniers amateurs).

Conditions de réalisation

Nécessité d'une animation pour faire émerger les projets, en particulier sur les campings

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
PAPPH Collectivités	Collectivités	1/2			15 000	15 000
PAPPH Campings	Gestionnaires	2			3 000	3 000
Outils de communication grand public	SM AB Cèze	1			10 000	10 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
PAPPH Collectivités	15 000							20%			80%
PAPPH Campings	3 000										100%
Outils de communication grand public	10 000										100%
TOTAL €	28 000										

Indicateur de réalisation

Nombre de PAPPH réalisé

Partenaires techniques

FREDON Occitanie, FREDON Rhône-Alpes

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Dans la seconde phase du Contrat, il est prévu de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) dans les communes et les campings. En complément, il est également prévu de poursuivre la labellisation des communes et des gestionnaires d'espaces aux chartres régionales ou au label « Terre saine ».

Conditions de réalisation

Animation auprès des collectivités et gestionnaire de campings

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maîtres d'ouvrage	Coût € HT
PAPPH Collectivités	Collectivités	10 000
Mise en œuvre des plans d'actions dans les collectivités	Collectivités	25 000
PAPPH Campings	Gestionnaires	5 000
Mise en œuvre des plans d'actions dans les campings	Gestionnaires	5 000
TOTAL		45 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA3	Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires		
Action	Réduction de l'utilisation des pesticides en zone agricole		QUA3.2
Masses d'eau	La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b), La Tave (FRDR11954), Alauzène (FRDR11452), Alluvions de la Cèze (FRDG383), Formations variées côtes du Rhône rive gardoise (FRDG518)	Enjeux	Masse d'eau en RNAOE
Secteur	La Tave, la Cèze aval et l'Alauzène	Maîtres d'ouvrage	Viticulteurs, CA30, SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 5D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles Mesures PDM : AGR0303 – AGR0401		
Contexte			
Les activités agricoles représentent environ 30% de la surface du bassin versant. Le tiers de cette surface est occupée par des vignes, principalement située à l'aval du bassin. La présence de pesticides est identifiée dans les cours d'eau du bassin de la Cèze et en particulier à l'aval (Cèze à Chusclan et Tave à Laudun), ainsi que sur les masses d'eaux souterraines (la masse d'eau « formations variées des côtes du Rhône » avec les 4 captages classés comme prioritaires - Laudun, Saint-Marcel-de-Careiret, Saint-Gervais et Cornillon-). En 2012, la cave coopérative Chusclan-Laudun vigneron a initié un projet de réduction de l'utilisation des herbicides dans les vignes sur les basses vallées de Cèze et de Tave. Les viticulteurs pouvaient bénéficier de financement pour changer de pratiques, via la contractualisation à de mesures agro-environnementales (MAE). En 2017, sur les 5000Ha de vignobles compris dans le périmètre « Camp de César », 2210 Ha ont été engagés dans une mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) (avec dans 77% des cas, la mesure « absence d'herbicide dans l'inter-rang »). De même, sur le sous-bassin du Malaven, les viticulteurs de Tavel bénéficient de MAEC. En 2017, 687 ha de vignes étaient engagés (sur 1500 ha au total) sur des mesures visant réduire l'utilisation de pesticides, dont 23% en bio. Depuis 2018, il n'est plus possible de souscrire à des MAEC et en 2019, une grande partie des contrats arrivera à terme. De plus, ces aides étaient liées à la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) 2015-2020, elles se termineront donc en 2020. Il est donc nécessaire de réfléchir à la forme que pourrait prendre la poursuite de ce projet, en accord avec le plan Ecophyto II. Ce plan, engagé par l'Etat, a pour objectifs une réduction de 50% du recours aux pesticides en France entre 2015 et 2025. Finalisée en 2019, l'étude de la qualité de l'eau sur la partie médiane du bassin de la Cèze, menée par le Syndicat Mixte ABCèze, soulignait une sensibilité du sous-bassin de l'Alauzène vis-à-vis des pesticides. Des analyses complémentaires seront effectuées sur ce sous-bassin pour avoir une base plus importante de données avant de réfléchir à un programme de sensibilisation sur ce sous-bassin.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

En 2019 et 2020, des exploitants restent engagés sur la mise en œuvre de MAEC. Ces MAEC concernent : l'absence d'herbicides dans l'inter-rang, l'absence d'herbicides, la lutte biologique et l'absence de traitement de synthèse. Ces mesures sont financées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

La chambre d'agriculture du Gard assure le suivi et les bilans obligatoires des agriculteurs pendant la durée de contractualisation.

Conditions de réalisation

Définition d'une nouvelle politique européenne et régionale sur les MAE

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Projet Camp César (MAEC)	Viticulteurs	1	p.m	p.m		p.m

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Projet Camp César (MAEC)	p.m										
TOTAL €	p.m										

Indicateur de réalisation

Nombre d'hectares souscrits en MAE

Partenaires techniques

Chambre d'Agriculture du Gard, DRAFF, CR Occitanie, DDTM30, Agence de l'Eau RMC, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

En première phase, la poursuite d'un projet environnementale sur le périmètre du Camp de César aura été réfléchi et éventuellement défini, en accord avec le plan Ecophyto II. Sa mise en œuvre pourra s'inscrire dans cette seconde phase.

La mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs est en cours de réflexion chez les professionnels. Si un projet est élaboré en première phase, il pourrait être mise en œuvre en seconde phase.

Sur le sous-bassin de l'Alauzène, suite aux analyses complémentaires effectuées en première phase, une étude sur les risques de transfert des pesticides au cours d'eau pourrait éventuellement être effectuée. En parallèle, un diagnostic des pratiques sur ce territoire permettrait d'évaluer les marges de progression possibles et les besoins en terme de sensibilisation, information des agriculteurs.

Conditions de réalisation

Définition d'un nouveau projet environnemental sur le périmètre de Camp César

Nécessité de mettre en œuvre un plan sur l'Alauzène, suite aux analyses complémentaires et d'avoir des agriculteurs moteurs sur ce territoire

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maîtres d'ouvrage	Coût € HT
Mise en œuvre de pratiques visant à réduire l'utilisation de pesticides sur le périmètre de Camp César	Agriculteurs	p.m
Etude sur le transfert des pesticides sur le bassin de l'Alauzène	SM AB Cèze	30 000
Diagnostic des pratiques agricoles sur le sous-bassin de l'Alauzène	SM AB Cèze	20 000
Animation pour la mise en œuvre de pratiques visant à réduire l'utilisation de pesticides	Chambre d'Agriculture du Gard	p.m
Mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs	Viticulteurs	300 000
TOTAL		350 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA3	Réduire les pollutions diffuses, en particulier sur les captages prioritaires		
Action	Elaboration et mise en œuvre des plans d'actions de reconquête de la qualité des eaux des captages prioritaires		QUA3.3
Masses d'eau	Alluvions de la Cèze (FRDG383), Formations variées côtes du Rhône rive gardoise (FRDG518)	Enjeux	Captages prioritaires
Secteur	Captages prioritaires de l'aval du bassin	Maîtres d'ouvrage	Cornillon/Saint-Gervais/CA du Gard Rhodanien
SDAGE 2016-2021	OF 5D – Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles OF 5E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine Mesures PDM : AGR0303 – AGR401		
Contexte			
Le SDAGE, au travers de sa disposition 5E-02 « Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires, pollués par les nitrates ou les pesticides, et restaurer leur qualité », identifie les captages d'eau potable prioritaires pour lesquels une démarche de réduction des pollutions doit être mise en œuvre en vue de restaurer la qualité de l'eau. Sur le bassin de la Cèze, 4 captages ont été classés prioritaires pour la pollution par les pesticides : Forages Laffont à Cornillon, Sources des Célettes à Saint-Gervais, Forage du Rieutort à Saint-Marcel-de-Careiret et Champ captant Clavelet à Laudun-l'Ardoise. Cette démarche comprend deux étapes : - la délimitation de l'aire d'alimentation du captage qui constitue le secteur d'action pour restaurer de façon pérenne la qualité de la ressource en eau exploitée, - l'élaboration puis la mise en œuvre d'un programme d'actions pour lutter contre les pollutions. Pour les captages de Saint-Gervais et Cornillon, l'aire d'alimentation a été délimitée et le programme d'actions est mis en œuvre depuis 2014. L'animation de ce programme est actuellement portée par la Chambre d'Agriculture du Gard. La commune de Saint-Marcel-de-Careiret a également délimité l'aire d'alimentation de son captage. L'étude agro-environnementale et le programme d'actions devraient être établi en 2019. Concernant le captage de Laudun-l'Ardoise, la démarche n'est pas engagée.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour le champ captant Clavelet, les études de délimitation du bassin d'alimentation du captage et agro-environnementale seront réalisées. Dans un premier temps, une étude hydrogéologique permet de délimiter le bassin d'alimentation du captage. Ensuite, sur la base de ce périmètre, sont effectués un inventaire des sources de pollutions, ainsi qu'un diagnostic des pratiques, qui aboutissent à la définition d'un programme d'actions.

Pour le forage du Rieutort, suite à l'élaboration du programme d'actions en 2019, une animation sera mise en œuvre pour accompagner la réalisation des actions.

Suite à la validation des programmes d'actions, ces dernières pourront être mises en place. Elles pourront concerner les collectivités et les habitants (plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, acquisition de matériel alternatif d'entretien des espaces publics, sensibilisation des habitants, acquisitions foncières, ...) et également les agriculteurs (changements de pratiques, réduction de l'utilisation de pesticides, acquisition de matériel alternatif, formations, ...).

Pour les captages de Saint-Gervais et Cornillon, l'animation sera poursuivie.

En 2020, la compétence « eau potable » sera transférée à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Cette dernière prendra donc la compétence sur les quatre captages. Elle pourra ainsi mettre en œuvre une animation mutualisée des différents programmes d'actions.

Conditions de réalisation

Actions conditionnées aux conclusions de deux démarches bassin RM qui seront menées au second semestre 2019 :

- identification des captages prioritaires du futur SDAGE RM 2022-2027,
- définition de la stratégie d'actions différenciée des captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée.

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
LAUDUN - Champ captant du Clavelet - Etudes de détermination du BAC et agro-environnementale	CA du Gard Rhodanien	1		50 000		50 000
Captages prioritaires - Animation	Communes / CA du Gard Rhodanien	1	60 000	60 000	60 000	180 000
Mise en œuvre du plan d'actions-zone non-agricole	Communes	1			p.m	p.m
Mise en œuvre du plan d'actions-zone agricole - acquisition de matériel alternatif	Agriculteurs	1				p.m (PCAE)

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
LAUDUN - Champ captant du Clavelet - Etudes	50 000			70%*				10%			20%
Captages prioritaires - Animation	180 000			70%**							30%
Mise en œuvre du plan d'actions-zone non-agricole	p.m										-

Mise en œuvre du plan d'actions-zone agricole	p.m (PCAE)										-
TOTAL €	230 000 €										

* Aide conditionnée à l'identification du captage comme étant toujours prioritaire dans le cadre de la stratégie d'actions différenciées du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et son inscription au SDAGE 2022-2027

** Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide dont l'assiette sera calculée au prorata des missions éligibles.

Indicateur de réalisation
Nombre de captages avec animation

Partenaires techniques
Agence de l'Eau, ARS, DRAAF, Département du Gard, DDTM, SAFER, Chambre d'agriculture du Gard, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
En phase 2, il est prévu de poursuivre l'animation des programmes d'actions des captages prioritaires et la poursuite de la mise en œuvre de ces programmes.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maîtres d'ouvrage	Coût € HT
Captages prioritaires - Animation	CA du Gard Rhodanien	180 000
Mise en œuvre du plan d'actions-zone non-agricoles	Communes	p.m
Mise en œuvre du plan d'actions-zone agricole - acquisition de matériel alternatif	Agriculteurs	p.m
TOTAL		180 000

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA4	Réduire l'eutrophisation à l'aval des gorges		
Action	Mise en œuvre d'un plan d'actions contre l'eutrophisation		QUA4.1
Masses d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Claysse (FRDR10996)	Enjeux	Baignade, eutrophisation
Secteur	Moyenne vallée	Maître d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 5B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques Mesures PDM : -		
Contexte			
Depuis quelques années, le Syndicat Mixte ABCèze a remarqué un développement algal plus prononcé sur la partie aval des gorges. En 2018, il a donc lancé une étude qui avait pour objectifs, entre autres, de déterminer les causes de ce développement algal et de proposer des recommandations pour garantir une bonne qualité des eaux sur ce secteur. L'expertise effectuée a mis évidence la présence de prolifération algale (spirogyres et cladophores), et un enrichissement global du bassin, mais sans que ces apports soient excessifs. Le programme d'actions a axé ses préconisations sur la dégradation de la qualité de l'eau par temps de pluie, qui pourrait être liée à des dysfonctionnements de systèmes d'assainissement et par temps sec, qui pourrait être lié à des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement des campings.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour évaluer l'impact du développement algal sur la qualité des eaux et améliorer la connaissance sur les variations de qualité, il est prévu d'acquérir des sondes et de les installer en continu sur la Cèze pour le suivi de la température, du pH et de l'oxygène en période estivale. Un suivi de 2 mois (juillet-août) sur les 4 points ayant le taux de recouvrement d'algues le plus important selon l'expertise algue de l'été 2018 sera effectué et ceci pendant 3 ans.

En complément de l'inventaire des déversoirs d'orage prévu dans la fiche-action QUA1.4, un recensement des autres sources d'apport de nutriments par temps de pluie pourrait être effectué sur la Claysse, la Cèze entre Bessèges et Tharax et le plateau de Méjannes. Des analyses physico-chimiques et bactériologiques permettant de mieux sectoriser les problèmes pourraient également être réalisées.

Les travaux prioritaires d'ores-et-déjà préconisés par l'étude seront la mise aux normes des systèmes d'assainissement des campings des gorges de la Cèze (cf. fiche-action QUA2.1) et les travaux pour éviter les déversements d'eaux usées par temps de pluie (cf. fiche-action QUA1.5).

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Etude de l'impact des algues - Suivi température, oxygène, pH	SM AB Cèze	1		2020	En interne	18 000
Etude de définition des sources de pollution par temps de pluie (analyses)	SM AB Cèze	1		2 500		2 500
Mise aux normes des systèmes d'assainissement des campings	Propriétaires	1		p.m		p.m
Amélioration de la gestion des déversoirs d'orage	Collectivités	1				p.m

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Etude de l'impact des algues - Suivi température, oxygène, pH	18 000			50%							50%
Etude de définition des sources de pollution par temps de pluie	2 500			50%			15%*				45%
Mise aux normes des systèmes d'assainissement des campings	p.m										-
Amélioration de la gestion des déversoirs d'orage	p.m										-
TOTAL €	20 500										

* pour la part concernant le département de l'Ardèche

Indicateur de réalisation
Nombre de campagne de suivi réalisée

Partenaires techniques
DREAL Occitanie, AFB, Communes

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA5	Sécuriser les usages		
Action	Gestion des risques de pollution sur les eaux de baignade		QUA5.1
Masses d'eau	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), La Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), Le Luech (FRDR400c)	Enjeux	Baignade
Secteur	Cèze et Luech	Maîtres d'ouvrage	Gestionnaires de baignade
SDAGE 2016-2021	OF 5E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine Mesures PDM : -		
Contexte			
Sur le bassin de la Cèze, il existe 29 sites de baignade déclarés. Ses sites se trouvent sur la Cèze et sur le Luech. En application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et de ses textes de transposition, le profil de chaque eau de baignade doit être établi pour la première fois avant le 1er décembre 2010. Le profil consiste, tout d’abord, à identifier les sources de pollution susceptibles d’avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d’affecter la santé des baigneurs. Et, dans le cas où un risque de pollution est identifié, il s’agit de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et les actions visant à supprimer ces sources de pollution. Ainsi, le profil des eaux de baignade est un outil essentiel qui doit permettre de prévenir les risques sanitaires et d’améliorer la qualité des eaux de baignade. Sur le bassin de la Cèze, tous les profils de baignade ont été élaborés. Les profils de baignade sont amenés à être révisés en fonction de leur classe de qualité (bonne qualité tous les 4 ans, qualité suffisante tous les 3 ans, qualité insuffisante tous les 2 ans). En 2017, l’ARS a demandé une révision des profils pour les baignades classées en bonne qualité. C’est le cas pour 15 baignades : Pont de Souillas (Aujac), Charreneuve et Palanquis (Le Chambon), Plan d’eau du Luech (Chamborigaud), Vieux Moulin et Les Drouilhèdes (Peyremale), La Plaine (Bessèges), Pont de Saint-Victor, Roc Tombé et Moulinet-Beau Rivage (Saint-Ambroix), La Génèse et Mas de Terris (Méjannes-le-Clap), Pont Noyé (Rochegeude), Carmignan (Bagnols-sur-Cèze). De plus le site du Grand Tournant (Peyremale), suite à la finalisation de travaux sur le système d’assainissement de la commune de Peyremale, la qualité des eaux permet d’y réautoriser la baignade. Il est donc nécessaire de réaliser le profil. Pour la première fois sur le bassin de la Cèze, en septembre 2017, la présence de cyanobactéries benthiques a été identifiée à Saint-Ambroix. Il s’agit d’un nouveau risque à suivre et à prendre en compte sur le bassin de la Cèze.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

La **révision des profils** comprendra :

- La mise à jour de l'état des lieux, comprenant la description de la zone de baignade, la synthèse de la qualité de l'eau de baignade et la description des sources de pollution présentes dans la zone d'étude,
- La révision du diagnostic, qui doit permettre de hiérarchiser les sources de pollutions, au vu des nouvelles données et informations collectées,
- Une phase d'actualisation des mesures de gestion des pollutions ou des risques de pollution, non seulement à court terme (par exemple fermeture préventive de la baignade), mais aussi à long terme (suppression des sources de pollutions principales).

La révision des profils des communes de Peyremale, Bessèges, Saint-Ambroix, Méjannes-le-Clap et Rochegude vont faire l'objet d'un groupement de commande porté par la commune de Saint-Ambroix.

Les communes de Chamborigaud, Le Chambon et Aujac vont également mutualiser la réalisation de leur profil.

La commune de Bagnols-sur-Cèze établira son profil de manière individuelle.

Le Syndicat Mixte AB Cèze accompagnera techniquement les gestionnaires de baignade dans la révision de leur profil.

Avec une première présence de **cyanobactéries** identifiée sur le bassin, il paraît nécessaire d'établir un protocole de surveillance de ce risque et de prévoir de la communication à destination des baigneurs.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Mise à jour et élaboration de profils de baignade sur le secteur de CC de Cèze-Cévennes	Gestionnaires de baignade	2	27 000			27 000
Mise à jour des profils de baignade sur les Hautes Cévennes	Communes	2	9 000			9 000
BAGNOLS-SUR-CEZE - Mise à jour des profils de baignade	Commune	2	5 000			5 000
Définition du programme sur gestion du risque cyanobactéries	Gestionnaires de baignade	1		20 000		20 000
Mise en œuvre du plan de gestion du risque cyanobactérie - Outils de communication	Gestionnaires de baignade	1			10 000	10 000
Mise en œuvre du plan de gestion du risque cyanobactérie - surveillance	Gestionnaires de baignade	1			p.m	p.m

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Mise à jour et élaboration de profils sur le secteur de CC de Cèze-Cévennes	27 000							70%			30%
Mise à jour des profils sur les Hautes Cévennes	9 000							70%			30%
BAGNOLS-SUR-CEZE - Mise à jour des profils	5 000										100%
Définition du programme sur gestion du risque cyanobactéries	20 000										100%
Outils de communication	10 000										100%
Surveillance	p.m										-
TOTAL €	71 000 €										

Indicateur de réalisation
Nombre de profils révisés

Partenaires techniques
ARS, Syndicat Mixte AB Cèze

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
QUA5	Sécuriser les usages		
Action	Régularisation administrative et protection des captages d'eau potable		QUA5.2
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	AEP
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	Collectivités
SDAGE 2016-2021	OF 5E – Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine Mesures PDM : -		
Contexte			
Sur le bassin de la Cèze, il existe 109 captages publics pour l'alimentation en eau potable. 75% de ces captages disposent de périmètres de protection validé par un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) et pour 11% la procédure est en cours.			
Suite à cette procédure, des travaux de mise en conformité du périmètre de captage, préconisés par un hydrogéologue agréé, peuvent être nécessaires.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
Il est prévu de lancer la régularisation des captages ne disposant pas encore de DUP et dont les procédures ne sont pas lancées : Concoules (2 captages), Pontails-et-Brésis (1 captage), SIAEP de Courry-Gagnières (2 captages), Saint-André-d'Olérargues (1 forage). Les travaux de régularisation des périmètres de captage, suite à leur régularisation administrative, sont prévus pour les captages de Bagnols-sur-Cèze, Sabran, SIAEPA de Saint-Laurent-la-Vernède, SIAEP de Courry-Gagnières et La Bastide-d'Engras.
Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
CONCOULES - Procédures réglementaires de protection des 2 captages (DUP)	Alès Agglomération	1		30 000		30 000
PONTEILS-ET-BRESIS - Régularisation administrative du captage Hivernette (DUP)	Commune	1		10 000		10 000

Régularisation administrative des captages Serras et Vernadelle	SIAEP de Courry-Gagnières	1		30 000		30 000
ST-ANDRE-D'OLERARGUES - Régularisation administrative du forage du mas Malons F2	CA du Gard Rhodanien	1			15 000	15 000
BAGNOLS-SUR-CEZE – Sécurisation du captage de la Croix de Fer	CA du Gard Rhodanien	1		15 000		15 000
SABRAN - Travaux de mise en conformité des captages	CA du Gard Rhodanien	1			45 000	45 000
Mise en conformité des périmètres de captage Serras et Vernadelle	SIAEP de Courry-Gagnières	1			40 000	40 000
Travaux de mise en conformité du forage de la Rouquette	SIAEPA de Saint-Laurent-la-Vernède	1			38 500	38 500
LA BASTIDE D'ENGRAS – Travaux de mise en conformité des forages Mas F2 et F3 et sources des Terres Blanches	Commune	1			99 000	99 000

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
CONCOULES - Procédures réglementaires de protection des 2 captages (DUP)	30 000							30%			70%
PONTEILS-ET-BRESIS - Régularisation administrative du captage Hivernette (DUP)	10 000							30%			70%
Régularisation administrative des captages Serras et Vernadelle	30 000							30%			70%
ST-ANDRE-D'OLERARGUES - Régularisation administrative du forage du mas Malons F2	15 000							30%			70%
BAGNOLS-SUR-CEZE – Sécurisation du captage de la Croix de Fer	15 000							30%			40%
SABRAN - Travaux de mise en conformité des captages	45 000							30%			40%
Mise en conformité des périmètres de captage Serras et Vernadelle	40 000				70%			10%			30%

Travaux de mise en conformité du forage de la Rouquette	38 500				70%			10%			30%
LA BASTIDE D'ENGRAS – Travaux de mise en conformité des forages Mas F2 et F3 et sources des Terres Blanches	99 000				70%			10%			30%
TOTAL €	322 500										

Indicateur de réalisation
Nombre de DUP réalisée

Partenaires techniques
ARS

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)</i>
Description technique
En deuxième phase, est prévue la poursuite des travaux de mise en conformité des périmètres de captages.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
AUJAC – Travaux de mise en conformité des captages (suite à DUP)	Alès Agglomération	45 000
CONCOULES - Travaux de mise en conformité (suite à DUP)	Alès Agglomération	30 000
GENOLHAC – Travaux de mise en conformité des captages	Alès Agglomération	30 000
SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET - Travaux de mise en conformité (suite à DUP)	Alès Agglomération	15 000
MALONS-ET-ELZE - Travaux de protection du périmètre des captages Frontal et Vassachide	Commune	30 000
PONTEIL-ET-BRESIS - Travaux de protection du périmètre des captages de l'Hivernette, Bois Bertrand et Gas-Chambonnet	Commune	45 000
Travaux de protection du périmètre de captage (la Bastide D'Engras, Verfeuil, ...)	Collectivités	75 000
TOTAL		270 000

Synthèse des actions du volet MILIEU

MIL	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	7 951 600
------------	--	------------------

N°	Action	Années	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Montant (en € HT)
MIL1 – Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents					7 667 500
MIL1.1	Etude d'actualisation de la connaissance hydromorphologique	2020	1	SM AB Cèze	En interne
MIL1.2	Acquisitions et veille foncière pour préserver les espaces de mobilités	2020- 2021 - Ph2	1	SM AB Cèze	80 000
MIL1.3	Restauration morphologique des cours d'eau du bassin de la Cèze	2019-2020-2021 - Ph2	1	SM AB Cèze	615 000
MIL1.4	Renaturation des cours d'eau du sous bassin versant Nizon Galet Malaven	2020- 2021 -Ph2	1	SM AB Cèze	4 057 500
MIL1.5	Restauration de la continuité écologique de la Cèze	2019-2020-2021	1	SM AB Cèze	470 000
MIL1.6	Travaux de gestion des bancs de graviers	2019-2020-2021 Ph2	1	SM AB Cèze	200 000
MIL1.7	Travaux de gestion des ripisylves	2019-2020-2021 Ph2	1	SM AB Cèze	2 160 000
MIL1.8	Suivi de l'évolution morphologique des principaux cours d'eau	2020- 2021 - Ph2	1	SM AB Cèze	85 000

MIL2 – Préserver la biodiversité et les zones humides					180 000
MIL2.1	Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des zones humides	2020- Ph2	1	SM AB Cèze	70 000
MIL2.2	Suivi de l'animation des sites Natura 2000 liés aux cours d'eau	2019-2020-2021 Ph2	2	Gestionnaires des sites	p.m
MIL2.3	Travaux de lutte contre les espèces invasives	2020- 2021 - Ph2	1	SM AB Cèze	50 000
MIL2.4	Travaux d'élimination des déchets et dépôts sauvages	2020	1/2	SM AB Cèze	60 000

MIL3 – Assurer la non-dégradation des milieux					104 100
MIL3.1	Veille et suivi de la prise en charge des atteintes à l'environnement	2019-2020-2021- Ph2	1	SM AB Cèze/ DDTM30/DDT07/ DDT48/ AFB	p.m
MIL3.2	Suivi des milieux et veille environnementale	2019-2020-2021- Ph2	1	SM AB Cèze/ Fédération de pêche 30	79 100
MIL3.3	Labélisation des rivières	2021	2	SM AB Cèze	25 000
MIL3.4	Accompagnement des propriétaires riverains	2019-2020-2021 -Ph2	1/2	SM AB Cèze	p.m
MIL3.5	Communication auprès des élus sur le lien urbanisme / gestion des cours d'eau	2019-2020-2021 -Ph2	1	SM AB Cèze	p.m

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Etude d'actualisation de la connaissance hydromorphologique		MIL1.1
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Gestion du transit sédimentaire, mobilité, morphologie
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : -		
Contexte			
L'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (Sogreah - 2009) et l'étude de définition des espaces de mobilité (Dynamique Hydro – 2012) ont permis d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des principaux cours d'eau du bassin versant. Des actions ont ainsi pu être mise en œuvre que ce soit en terme de gestion globale du transit sédimentaire sur les bancs de graviers, de restauration morphologique ponctuelle, de gestion des zones de mobilité ou de suivi à l'échelle du bassin.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

L'opération consistera à :

- réaliser un bilan des actions réalisées sur la thématique hydromorphologie (études, travaux, acquisition foncière, ...) suite aux études précitées,
- étudier certains affluents déclassés pour la morphologie (Aiguillon, Alauzène, Claysse et Vionne), en réalisant un état des lieux et un diagnostic,
- proposer des orientations de gestion actualisées sur la Cèze et ses principaux affluents,
- proposer une stratégie foncière et définir les éventuels outils spécifiques à développer (zone de préemption, veille foncière...).

Les actions proposées dans cette étude permettront d'alimenter la seconde phase du contrat (cf. fiches-action MIL1.2 et MIL1.3).

Conditions de réalisation

-

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Etude d'actualisation de la connaissance hydromorphologique	SM AB Cèze	1		En interne		En interne

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Etude d'actualisation de la connaissance hydromorphologique	En interne									
TOTAL €	- €									

Indicateur de réalisation
Rapport d'étude réalisé

Partenaires techniques
AFB

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Acquisitions et veille foncière pour préserver les espaces de mobilités		MIL1.2
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Mobilité
Secteur	Cèze	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : MIA0204		
Contexte			
L'étude de définition des espaces de mobilité (Dynamique Hydro – 2012) a permis de délimiter les différentes enveloppes de mobilité des cours d'eau sur le bassin versant de la Cèze. La mobilité latérale du cours d'eau s'avère globalement limitée hormis sur quelques sites ponctuels. Après analyse du contexte, des orientations de gestion ont été définies par secteur. De plus, un plan de gestion a permis de définir les actions à mener sur le bassin. 14 sites prioritaires d'interventions ont été identifiés pour leur potentiel et l'intérêt qu'ils portent en terme de dynamique fluviale, localement ou à l'échelle d'un tronçon. Parmi ces 14 sites, des actions restent à réaliser sur ceux de Bagnols/Cèze (Aubagnac) et de St Victor de Malcap (Rabège).			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
Afin d'accompagner les ajustements morphologiques en cours sur Aubagnac et Rabège, il s'agit : - D'acquérir respectivement environ 1,5 ha sur le premier site (terres) et 7 ha sur le second (boisements). Compte tenu de la dynamique actuelle, il n'apparaît pas nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires. - De réaliser en interne une veille annuelle sur les autres sites de mobilité qui n'ont pas fait l'objet d'acquisition afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'atteinte au bon fonctionnement du cours d'eau.
Conditions de réalisation
Accord amiable avec les propriétaires des sites

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Acquisition pour accompagner les ajustements morphologiques à Bagnols-sur-Cèze (Aubagnac)	SM AB Cèze	1		20 000		20 000

Acquisition pour accompagner les ajustements morphologiques à St-Victor de Malcap (Rabège)	SM AB Cèze	1			40 000	40 000
Veille sur les secteurs de mobilité	SM AB Cèze	1	p.m	p.m	p.m	p.m

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Acquisition à Aubagnac	20 000			50%*						50%
Acquisition à Rabège	40 000			50%						50%
Veille sur les secteurs de mobilité	p.m									
TOTAL €	60 000 €									

* Aide conditionnée à la justification du projet au regard de l'étude espace de mobilité, des acquisitions foncières ayant déjà été financées sur le secteur d'Aubagnac en 2014 par l'AERMC auprès du SM ABCEZE

Indicateur de réalisation
Surface acquise

Partenaires techniques
AFB, DDTM30, SAFER, CR Occitanie, Agence de l'Eau RMC, Département du Gard

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Les actions identifiées en 1 ^{ère} phase dans le cadre de l'action MIL1.1 pourront être réalisées. Dans tous les cas, une enveloppe est conservée sur les zones prioritaires qui n'ont pas été acquises à ce jour suite à un refus des propriétaires.
Conditions de réalisation
Accord amiable avec les propriétaires

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Acquisition foncière dans les zones prioritaires	SM AB Cèze	20 000
Veille sur les secteurs de mobilité	SM AB Cèze	p.m
Actions de préservation des espaces de mobilité suite à bilan (cf. MIL1.1)		NC
TOTAL		20 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Restauration morphologique des cours d'eau du bassin de la Cèze		MIL1.3
Masses d'eau	La Tave (FRDR11954), La Gourdouze (FRDR11718)	Enjeux	Morphologie, renaturation
Secteur	Tresques et Vialas	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : MIA0203		
Contexte			
Si globalement le bassin versant de la Cèze présente des cours d’eau en bon état, certains secteurs ont connu des perturbations morphologiques importantes (extractions, curages, recalibrages...). Des premiers travaux de restauration morphologiques ont été mis en œuvre sur la Cèze et la Claysse et un programme de travaux est en phase d’élaboration sur la Tave. Restauration morphologique de la Tave dans le secteur de Tresques Sur un tronçon de cours d'eau d'environ 9 km présentant plus de 5 km de merlons (digue en terre), une étude préliminaire a sélectionné les sites les plus potentiels pour y conduire des travaux de restauration morphologique. Les objectifs poursuivis sont : - la restauration hydromorphologique de la Tave en prenant en compte le couple "endiguements/incision" et les problèmes associés, - la réduction du risque d'inondation en visant une restauration des champs d'expansion de crues pour les crues les plus récurrentes, - la diversification des habitats aquatiques. Effacement du remblai d’une retenue d’eau sur la Gourdouze au Mas de la Barque La Gourdouze a été labellisée rivière en bon état en 2018. Au niveau de la station du Mas de la Barque, une retenue d’eau a été créée sur la Gourdouze pour l’alimentation de canon à neige. L’usage a aujourd’hui disparu mais le remblai de la retenue est toujours présent sur le lit du cours d’eau.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Restauration morphologique de la Tave dans le secteur de Tresques

Sur la base de l'avant-projet, une négociation foncière est en cours pour acquérir à l'amiable le foncier nécessaire. 8 sites de travaux pourraient être retenus correspondant à 9 ha de terre et environ 1,5 km de cours d'eau. Les travaux consisteraient à araser les digues en terre et à diversifier les écoulements. L'enveloppe actuellement retenue prévoit l'hypothèse la moins favorable en terme de déplacement des remblais (mise en décharge).

Effacement du remblai d'une retenue d'eau sur la Gourdouze au Mas de la Barque

En concertation avec le Parc National des Cévennes, AB Cèze se porterait maître d'ouvrage pour effacer la retenue qui se situe sur un terrain de l'Etat, afin de restaurer le transit sédimentaire et les faciès d'écoulement. La maîtrise d'œuvre (y compris le projet) serait réalisée en interne avec un appui du Parc National des Cévennes.

Conditions de réalisation

Autorisation réglementaire, acquisition foncière (Tave)

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Restauration morphologique de la Tave – acquisition foncière	SM AB Cèze	1	100 000			100 000
Restauration morphologique de la Tave – travaux	SM AB Cèze	1		350 000		350 000
Restauration morphologique de la Gourdouze - travaux	SM AB Cèze	1			15 000	15 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Restauration morphologique de la Tave – acquisition foncière	100 000	10%		50%	20%*					20%
Restauration morphologique de la Tave – travaux	350 000			50%	20%		10%			20%
Restauration morphologique de la Gourdouze - travaux	15 000				20%					80%
TOTAL €	465 000 €									

* plafonné à 8000 €/ha pour l'indemnité due aux propriétaires du foncier acquis

Indicateur de réalisation

Linéaire de cours d'eau restauré

Partenaires techniques

AFB, DDTM30, DDT48, PN des Cévennes, Agence de l'Eau RMC, Région Occitanie, Département du Gard

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Les actions identifiées en 1^{ère} phase dans le cadre de l'action MIL1.1 pourront être réalisées.

Conditions de réalisation

-

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Restauration morphologique suite à l'étude prévue en première phase	SM AB Cèze	150 000
TOTAL		150 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Renaturer les cours d'eau du sous bassin versant Nizon Galet Malaven		MIL1.4
Masse d'eau	Nizon (FRDR 10221) Malaven (FRDR 10600)	Enjeux	Renaturation, Protection contre les inondations
Secteur	Nizon, Galet, Malaven	Maître d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le décroissement pour restaurer les milieux aquatiques OF 8 – Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques Mesures PDM : MIA0202 - MIA0203		
Contexte			
Des études géomorphologiques réalisées en 2011 et 2014 ont mis en évidence le caractère faiblement morphogène du Nizon et du Malaven. En effet, les processus morpho-dynamiques à l'œuvre sur ces cours d'eau, évoluant en milieux urbains et agricoles, ne sont pas d'une grande intensité au regard des manifestations physiques de l'érosion et de l'intensité du transport solide. Ainsi, les évolutions morphologiques récentes ont été principalement influencées par les pressions anthropiques aux abords du cours d'eau et interventions menées ces dernières années comme les curages, recalibrages, rectifications, protections de berges, etc... Les conséquences de tous ces aménagements sont nombreuses pour les milieux aquatiques : déconnexion des annexes fluviales, perte de dynamique latérale, homogénéisation des écoulements, blocage du flux sédimentaire, envasement... Lors d'épisodes pluvieux importants, le débit peut rapidement augmenter et engendrer des débordements même pour des crues de faible occurrence. Pour des événements plus importants, les débordements sont plus conséquents et peuvent engendrer des dégâts non négligeables. Au vu des perturbations importantes de l'hydromorphologie et du caractère passif des cours d'eau du bassin, il est indispensable de prévoir des actions interventionnistes pour redonner aux cours d'eau un profil naturel et recréer ainsi des habitats pour la faune aquatique. Les travaux projetés ont pour objectif de limiter les débordements vis-à-vis d'enjeux humains lors des crues fréquentes en rendant transparents les ouvrages hydrauliques situés en zone urbanisée. Parallèlement, il s'agit de dessiner un profil plus stable qu'à l'heure actuelle en améliorant l'espace de fonctionnement écologique du cours d'eau et mettre en place des zones humides qui joueraient le rôle de plaine d'expansion et de pièges à sédiments.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Travaux de renaturation Nizon amont

Sur la partie amont, le Nizon est contraint en berge par la présence de digues/merlons de curage ou ouvrages de protection de berges ainsi que des ouvrages transversaux limitants. La présence de ces éléments réduit la mobilité du cours d'eau au sein de son lit mineur, moyen et majeur. L'objectif est de redessiner un lit moyen sur 1,5 km dans lequel le lit d'étiage pourra reméandrer, rétablir la continuité sédimentaire et restaurer les berges dégradées par des aménagements et des plantations.

Le reprofilage des berges est construit selon les principes généraux suivants : conservation du lit mineur et d'un lit mineur actif, adoucissement des berges et plantations, suppression des enrochements et des digues et traitement de la canne de Provence. Des zones humides seront réhabilitées afin de permettre la constitution de zones d'expansion de crue et de pièges à sédiments.

Etude de renaturation du Nizon dans la traversée de Saint-Laurent des Arbres

L'étude de renaturation du Nizon dans la traversée de Saint-Laurent des Arbres aura pour objectif d'associer diminution du risque d'inondation et amélioration de l'état écologique du cours d'eau. Elle devra définir un espace de bon fonctionnement au cours d'eau et intégrer des modèles hydrauliques induit par les aménagements projetés. Une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la négociation et les acquisitions foncières est prévu sur ce territoire urbanisé.

Etude foncière pour la renaturation du Galet en zone urbaine et périurbaine

Dans le but de faciliter l'étude pour la renaturation du Galet dans la traversée de Saint-Geniès-de-Comolas, une étude de dureté foncière est inscrite au programme afin de définir une stratégie foncière à moyen et long terme dans un secteur marqué par une forte urbanisation.

Renaturer le Malaven

L'étude préliminaire est en voie de finalisation et les scénarios à étudier ont été validés. Le projet fait l'objet d'une convention entre l'Agence de l'Eau et le Syndicat AB Cèze et se poursuivra en première phase. Parallèlement aux études de maîtrise d'œuvre, les négociations et acquisitions foncières commenceront. La zone d'étude se situant sur l'aire géographique de l'AOC Tavel, l'ODG Tavel ainsi que la chambre d'agriculture du Gard seront consultés.

Conditions de réalisation

Acquisitions foncières nécessaire à l'emprise des travaux - Autorisations réglementaires des travaux

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Renaturation du Nizon amont - Acquisitions foncières	SM AB Cèze	1		130 500		130 500
Renaturation du Nizon amont - maîtrise d'œuvre et travaux	SM AB Cèze	1		44 000	885 000	929 000
Renaturation Nizon dans Saint-Laurent des Arbres – Etude et négociations foncières	SM AB Cèze	1		100 000		100 000
Etude de dureté foncière-Galet	SM AB Cèze	1		10 000		10 000
Renaturation du Malaven - Acquisitions foncières	SM AB Cèze	1		160 000		160 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Renaturation du Nizon amont - Acquisitions	130 500	10%		50%	20%*					20%

Renaturation du Nizon amont - maitrise d'œuvre et travaux	929 000			50%	20%		10%			20%
Renaturation Nizon dans Saint-Laurent des Arbres - Etude	100 000			50%	20%		10%			20%
Etude de dureté foncière sur le Galet	10 000			50%	20%		10%			20%
Renaturation du Malaven - Acquisitions foncières	160 000	10%		50%	20%*					20%
TOTAL € (HT)	1 329 500€									

* plafonné à 8000 €/ha pour l'indemnité due aux propriétaires du foncier acquis

Indicateur de réalisation
Linéaire de cours d'eau restauré

Partenaires techniques
Agence de l'eau RMC, DDTM 30, AFB, Région Occitanie, SAFER, ODG Tavel, Chambre d'agriculture du Gard

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2021 - 2024)
Description technique
Renaturer le Nizon Suite à la réalisation des travaux de renaturation du Nizon amont, un suivi faune et flore est prévu afin d'évaluer l'impact du chantier. Grâce aux études de renaturation du Nizon dans la traversée de Saint-Laurent-des-Arbres, un estimatif des contraintes et des coûts sera défini. Renaturer le Malaven Concernant les travaux sur le Malaven, au moment de l'élaboration du présent contrat le montant des travaux n'est pas arrêté. Malgré la présence de vignes AOC potentiellement impactées le long du cours d'eau, des opportunités foncières existent. Les scénarios retenus pour être étudiés incluent du traitement des cannes de Provence, du reméandrage, du retalutage de berges et la réhabilitation de zones humides. Ces zones humides constitueraient des zones d'expansion de crue ainsi que des pièges à sédiments. D'autre part, il semblerait qu'il y ait des opportunités de reméandrage. Des travaux de plantation peuvent également être programmés, afin de reconquérir les berges actuellement envahies par la canne de Provence. A noter également que des acquisitions foncières, si elles sont pertinentes, pourront être intégrées dans le montant de cette action. Etudes pour la renaturation du Galet dans la traversée de Saint-Geniès de Comolas Suite à l'étude de dureté foncière inscrite en phase 1, une étude portant sur la renaturation du Galet sur sa partie amont sera lancée et devra définir un espace de bon fonctionnement au cours d'eau.
Conditions de réalisation
Etudes prévues en 1 ^{ère} phase finalisées

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Renaturation du Nizon amont - Suivi faune-flore post chantier sur deux périodes n+2 ; n+5	SM AB Cèze	8000
Renaturation Nizon dans la traversée de Saint-Laurent des Arbres - Travaux	SM AB Cèze	1 300 000
Renaturation Malaven Aval - Travaux	SM AB Cèze	1 350 000
Renaturation du Galet dans la traversée de Saint-Geniès-de-Comolas - Etude	SM AB Cèze	70 000
TOTAL		2 728 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Restauration de la continuité écologique de la Cèze		MIL1.5
Masses d'eau	La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b)	Enjeux	Seuil liste 2
Secteur	Chusclan	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : MIA0301		
Contexte			
Le Seuil de Chusclan, qui reste le principal obstacle infranchissable du cours de la Cèze classé en liste 2, a été ciblé comme préjudiciable pour la migration des aloses dès le premier plan migrateur et devait à ce titre faire l'objet de travaux en 1998-1999 puis en 2007-2008. Une étude de définition a été réalisée par le SM AB Cèze en 2010 afin de trouver une solution d'aménagement du seuil privé partagée par tous les acteurs. Le seuil forme une retenue utilisée pour le captage en eau potable de la commune de Chusclan (maintien de nappe). Ainsi des expertises complémentaires approfondies en hydrogéologie ont dû être engagées afin de démontrer le lien entre le seuil et le captage. Ces expertises ont conclu qu'il est possible de diminuer la hauteur du seuil de 50 cm sans mettre en péril l'AEP. En 2012, l'ensemble des partenaires se sont positionnés en faveur de l'abaissement du seuil de 50cm mais la commune s'y est opposée. Aucune solution d'aménagement n'a donc été retenue parmi les différents scénarios allant de la suppression de l'ouvrage, au maintien de l'ouvrage ou à son abaissement de 50cm en comparant différents types de passe à poisson (passe à bassin, rampe, bras de contournement). La commune a acquis une partie de la parcelle sur laquelle est ancré le seuil en rive droite en juillet 2018. Elle est aujourd'hui mise en demeure de mettre en conformité l'ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique au titre du L.171-7 du code de l'Environnement.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Analyse juridique de la propriété du seuil

Une expertise juridique sur l'existence légale de l'ouvrage et sur la conformité de l'acte notarié est souhaitée par le SM AB Cèze avant d'engager d'éventuels travaux sous sa maîtrise d'ouvrage. L'objectif est de clarifier la propriété de l'ouvrage. En effet, dans l'acte de vente de 2018, il est stipulé que « Le terrain vendu constitue le départ du seuil sur la Cèze (...). Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire ». Or, sur le secteur concerné, le lit du cours d'eau est domanial.

Maitrise d'œuvre et travaux d'arasement du seuil

La mise en œuvre des travaux suppose de réaliser préalablement la mission de maitrise d'œuvre (AVP, PRO, ACT, VISA, DET AOR) et d'éventuelles missions complémentaires (dossiers réglementaires, géotechnique...). L'enveloppe est basée sur les éléments fournis par l'étude de définition pour le scénario arasement de 50 cm et aménagement d'une rivière de contournement.

La réalisation effective des travaux est prévue en 2021.

Conditions de réalisation

Maitrise foncière de l'ouvrage et des emprises nécessaires en rive gauche, autorisation réglementaire

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Analyse juridique de la propriété du seuil du Chusclan	SM AB Cèze	1	10 000			10 000
Maitrise d'œuvre et travaux d'arasement du seuil de Chusclan	SM AB Cèze ou commune	1		60 000	400 000	460 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Analyse juridique de la propriété du seuil	10 000			50%*						50%
Maitrise d'œuvre et travaux	460 000			50%	20%		10%			20%
TOTAL €	470 000€									

* Si nécessité après discussions et arbitrage avec les services de l'Etat

Indicateur de réalisation

Nombre de seuils rendus franchissables

Partenaires techniques

DDTM30, AFB, Agence de l'Eau RMC, Région Occitanie, MRM

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Travaux de gestion des bancs de graviers		MIL1.6
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Equilibre sédimentaire
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : MIA0204		
Contexte			
Mise en œuvre depuis 2010 suite à l'étude hydromorphologique du transport et de la gestion des sédiments de la Cèze (Sogreah - 2009), la gestion des bancs de graviers vise 3 objectifs principaux : • maintenir une capacité d'écoulement suffisante et limiter le risque de contournement d'ouvrage dans les tronçons à forts enjeux en assurant le transit sédimentaire vers les secteurs en déficit, • favoriser la mobilité des bancs dans les tronçons où le lit tend à se rétrécir, • limiter le développement des espèces invasives et leur propagation vers l'aval. Les travaux sont reconduits à intervalles réguliers de 2 ans ou modifiés, en fonction de la réaction du milieu aux crues morphogènes. L'efficacité des travaux a été évaluée par le biais d'un suivi topographique en 2010, 2012 et 2015 et d'un bilan sédimentaire en 2017. Ce dernier conclut à la nécessité de poursuivre les actions de gestion des bancs en cours voir de les compléter. Dans ce cadre, une opération de gestion du transit sédimentaire est en cours sur 5 sites.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
Une trentaine de sites sont gérés actuellement sur le bassin de la Cèze par l'équipe verte (débroussaillage, invasives) et par des prestataires (débroussaillage, scarification, déplacement de matériaux, invasives). Dans le premier cas, il s'agira d'entretenir une végétation rase, sans nécessairement chercher à retirer le système racinaire par dessouchage ou scarification des bancs. Néanmoins, dans les secteurs fortement déficitaires, on s'abstiendra de trop déstabiliser les bancs en l'absence d'apports amont significatifs. Au contraire, le déboisement avec dessouchage et scarification est réalisé lorsque le lit tend à se « fermer » par boisement des bancs, sans qu'il y ait eu abaissement marqué du lit par le passé. Dans le cas où la renouée du japon est implantée sur un banc, elle est traitée spécifiquement afin d'assurer son éradication à terme sur le banc. Ces opérations seront inscrites au plan de gestion ripisylve en cours de réactualisation en 2019.
Conditions de réalisation
Programmation à adapter en fonction des crues morphogènes

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Travaux sur les bancs de graviers – Equipe verte	SM AB Cèze	1	p.m	p.m	p.m	p.m
Travaux sur les bancs de graviers – Prestataires	SM AB Cèze	1		50 000		50 000

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Travaux sur les bancs de graviers – Equipe verte	p.m									
Travaux sur les bancs de graviers – Prestataires	50 000			50%*						50%
TOTAL €	50 000 €									

* Taux réservé aux travaux de gestion sédimentaire répondant aux objectifs de l'étude transport solide et allant au-delà de la gestion de la végétation (ouverture de chenaux, déplacements de matériaux, etc.)

Indicateur de réalisation
Nombre de bancs de graviers entretenus

Partenaires techniques
AFB, DDTM30, Agence de l'Eau RMC

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Etant donné l'évolution des bancs de graviers en amont des ponts de Rivière et Rohegude, il est probable qu'il sera nécessaire de renouveler une opération de remodelage en 2024.
Conditions de réalisation
Autorisation réglementaire pour le remodelage de banc

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux sur les bancs de graviers – Equipe verte	SM AB Cèze	p.m
Travaux sur les bancs de graviers – Prestataires	SM AB Cèze	150 000
TOTAL		150 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Travaux de gestion des ripisylves		MIL1.7
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le découloisnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : -		
Contexte			
S'inscrivant dans la continuité d'une réflexion engagée dès 2001 avec la création d'une équipe verte (cinq agents) en charge de réaliser une partie du programme de restauration et d'entretien des boisements des rives (ripisylves), deux programmes pluriannuels de gestion de la ripisylve ont été mis en œuvre sur le bassin de la Cèze depuis 2007. Ces documents ont permis de définir des objectifs et des modalités d'entretien en fonction d'enjeux hydrauliques, écologiques et socio-économiques. Un plan de gestion pour la période 2020-2024 est en cours de rédaction. Avec la prise de compétence sur les bassins du Nizon, Galet, Malaven et de l'Arnavé, le plan devrait concerner plus de 750 km de cours d'eau alors qu'environ 2000 km ont été classés au titre de la police de l'eau.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
A partir des prescriptions du nouveau plan de gestion 2020-2024, les techniciens suivront le programme de visite de terrain sur le réseau hydrographique. Ils définiront alors précisément les besoins en entretien du milieu et donc les travaux à réaliser sur les linéaires de compétence du syndicat. Les modalités techniques du programme en vigueur seront le cas échéant ajustées pour intégrer les interventions post-crues et les évolutions du milieu. La mise en œuvre des travaux s'appuiera sur l'équipe verte pour les interventions d'entretien ne nécessitant pas de matériel de débordage conséquent. Pour les travaux exigeant le recours à des matériels plus spécialisés, les travaux seront externalisés.
Conditions de réalisation
Déclaration d'Intérêt Général du programme pluriannuel

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Travaux de gestion des	SM AB Cèze	1	300 000	300 000	300 000	900 000

ripisylves – équipe verte						
Travaux de gestion des ripisylves – prestataires	SM AB Cèze	1	60 000	60 000	60 000	180 000

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Gestion des ripisylves – équipe verte	900 000			30%*		3%				67%
Gestion des ripisylves – prestataires	180 000			30%*						70%
TOTAL €	1 080 000 €									

* Aide conditionnée à l'engagement d'opérations prioritaires au PDM du SDAGE 2016-2021. Dans le cas présent, l'Agence de l'Eau sera vigilante quant à l'engagement et l'avancement des travaux prévus dans les fiches actions MIL1.3, MIL1.4 et MIL1.5.

Indicateur de réalisation
Linéaire de cours d'eau entretenu

Partenaires techniques
AFB, DDTM30, DDT07, DDT48, CD07, Agence de l'Eau RMC

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
En seconde phase est prévue la poursuite des travaux d'entretien par l'équipe verte ou des prestataires, conformément au plan de gestion des cours d'eau 2020-2024.
Conditions de réalisation
-

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux de gestion des ripisylves – équipe verte	SM AB Cèze	900 000
Travaux de gestion des ripisylves – prestataires	SM AB Cèze	180 000
TOTAL		1 080 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL1	Préserver et restaurer le bon fonctionnement de la Cèze et de ses affluents		
Action	Suivi de l'évolution morphologique des principaux cours d'eau		MIL1.8
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Equilibre sédimentaire
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : -		
Contexte			
La surveillance de l'évolution et des ajustements du lit vise à cerner au plus près la dynamique de réduction, ou non, du déficit sédimentaire et à évaluer la pertinence des actions en faveur de la réduction du déficit sédimentaire. Une vingtaine de sites ont été suivi sur les campagnes 2010, 2012 et 2015. En 2016, des travaux de recharge sédimentaire ont été effectués à la confluence Cèze-Auzonnet.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Les levés des différents profils seront confiés à un géomètre. Il se feront sur les lieux suivants :

Lieu	Cours d'eau	Objectif	Nature de l'intervention
Bessèges	Cèze	Surveillance hydraulique	Profil en long 1500 ml + 5 profils bornés
Seuil de Ruiné de Meyrannes	Cèze	Surveillance de l'évolution des seuils	1 profil de la crête + 3 profils amont et aval
Seuil de la liquière	Cèze	Surveillance de l'évolution des seuils	1 profil de la crête + 3 profils amont et aval
Saint Ambroix	Cèze	Surveillance hydraulique	Profil en long 900 ml + 4 profils bornés
Seuil Silhol	Cèze	Surveillance seuils	1 profil de la crête + 2 profils amont et aval
Seuil du Roc Tombé	Cèze	Surveillance seuils	1 profil de la crête (jusqu'à la restauration) et 2 profils en amont
Confluent de l'Auzonnet	Cèze	Suivi des actions pilotes de recharge sédimentaire : profil en long d'étiage	14 profils bornés ; levé topographique détaillé au droit des zones de pavage
Le Courau	Cèze		3 profils
Goudargues	Cèze	Surveillance du coude	2 profils du coude
Cazernau	Cèze	Surveillance de l'atterrissement amont et du coude à l'aval du seuil	2 profils
Bagnols	Cèze	Surveillance hydraulique	Profil en long 700 ml + 4 profils bornés
Codolet (amont et aval pont)	Cèze	Surveillance hydraulique	2 profils bornés
Luech, Chambon, confluent du Broussous	Cèze	Surveillance des apports de reprise de stériles de mine	Profil en long 550 ml + 2 profils en travers sur le Luech à l'aval de la confluence
Le Chambon	Luech	Surveillance de la traversée du village	2 profils bornés
Chamborigaud-captages AEP	Luech	Suivi au droit des captages	1 profil borné sur coude
Auzonnet, Traversée d'Auzon	Auzonnet	Surveillance hydraulique	3 profils bornés
Pont de Rochegude	Cèze	Surveillance hydraulique	3 profils bornés
Alauzène, Les Fumades	Alauzène	Surveillance hydraulique	3 profils bornés
Montclus	Cèze-Bouldouyre	Relevés avant/après déplacement matériaux	4 profils bornés
RD Montclus	Cèze	Relevés après travaux confortement	3 profils bornés + semis de points au droit des matériaux effondrés

Les résultats seront traités dans le cadre du bilan sédimentaire. Un suivi est également prévu sur le site de la confluence Cèze Auzonnet, suite aux travaux de recharge sédimentaire.

Conditions de réalisation
Programmation à adapter en fonction des crues morphogènes

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Suivi topographique sur le bassin	SM AB Cèze	1		30 000		30 000
Suivi spécifique des travaux à la confluence Cèze-Auzonnet	SM AB Cèze	1			15 000	15 000

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Suivi topographique	30 000			50%						50%
Suivi spécifique à la confluence Cèze-Auzonnet	15 000			50%*	20%					30%
TOTAL €	45 000 €									

* Taux d'aide conditionné à la validation des objectifs et du cahier des charges du suivi par les services de l'Agence de l'Eau RMC

Indicateur de réalisation
Nombre de profils réalisé

Partenaires techniques
AFB, Agence de l'Eau RMC, Région Occitanie

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Une campagne de suivi morphologique pourrait être réalisée en 2024. Elle serait accompagnée d'un bilan morphologique sur la base de celui réalisé en 2016.
Conditions de réalisation
Programmation à adapter en fonction des crues morphogènes

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Suivi topographique et bilan sédimentaire	SM AB Cèze	40 000
TOTAL		40 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL2	Préserver la biodiversité et les zones humides		
Action	Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion des zones humides		MIL2.1
Masses d'eau	La Tave (FRDR11954)	Enjeux	Biodiversité
Secteur	Sabran, Pognadoresse, La Bastide d'Engras	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6B – Préserver, restaurer et gérer les zones humides Mesures PDM : -		
Contexte			
Le département du Gard a réalisé en 2006 l'inventaire des zones humides supérieures à 1 ha sur son territoire. Dans le cadre du contrat de rivière 2011-2015, AB Cèze a commandité une étude sur l'inventaire et la caractérisation des zones humides de petites tailles hors zones liées au cours d'eau (ripisylve). Après une phase de bibliographie et de compilation des données préexistantes, le travail d'inventaire de terrain a permis de disposer d'une cartographie précise des zones humides dont la superficie est comprise entre 0,1 et 1 ha. Au final, 263 zones humides réparties en 7 catégories ont été identifiées représentant une surface de 1529 ha. En fonction de leur état de fonctionnement et des menaces potentielles, les zones humides sont hiérarchisées en 3 classes afin de prioriser les actions à mettre en œuvre. 10 zones ont été retenues pour réaliser un plan de gestion.			
Identifiant	Nom	Type	Surface (Ha)
30ABCEZE0001	Roselière et zones humides de la Bastide d'Engras	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	5,9
30ABCEZE0537	Valat de Lérrou, des garrigues au ruisseau de la Lauze compris	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	10,7
30ABCEZE0544	Marais des Agusas	Marais et landes humides de plaines	31
30ABCEZE0559	Prairies de la Vabre et de Mas Guillaume	Marais aménagés dans un but agricole	6,4
30ABCEZE0593, 30ABCEZE0592 30ABCEZE0594 30ABCEZE0625	Prairies du ruisseau du Doulovy rive gauche et rive droite, prairie du Merdanson rive gauche et rive droite	Marais aménagés dans un but agricole	
30ABCEZE0636, 30CG300095	Etang, roselière et saulaie du Mazet	Bordures de plans d'eau	
30CG300030	Prairie humide du grand pré à Pognadoresse	Marais et landes humides de plaines	11,9
30CG300086	Ripisylve de l'Auzigue	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	3,2
30CG300087	Roselières des Imbres	Zones humides de bas-fond en tête de bassin	12,9
30ABCEZE0091, 092	Plaine de Lussan amont et aval	Bordures de cours d'eau et plaine alluviale	

Le plan de gestion sur la zone des Imbres est en cours d'élaboration.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Suite à la finalisation du plan de gestion de la zone humide des Imbres, les préconisations de gestion seront mises en œuvre. Les actions pressenties sont le comblement d'un drain et la lutte contre la propagation des bambous et de l'ailanthe.

Conditions de réalisation

Conventionnement avec le propriétaire - Validation du plan de gestion

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Travaux de restauration de la zone humide des Imbres à Sabran	SM AB Cèze	1		20 000		20 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Travaux sur la zone humide des Imbres	20 000			50%	20%		10%			20%
TOTAL €	20 000 €									

Indicateur de réalisation

Travaux réalisés

Partenaires techniques

AFB, DDTM30, CA30

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Il est proposé d'élaborer puis de mettre en œuvre des plans de gestion sur le Grand Pré à Pognadoresse, la Roselière de la Bastide d'Engras et une autre zone à définir parmi celles retenues.

Conditions de réalisation

Conventionnement avec les propriétaires

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Elaboration et mise en œuvre de 3 plans de gestion	SM AB Cèze	50 000
TOTAL		50 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL2	Préserver la biodiversité et les zones humides		
Action	Suivi de la gestion des sites Natura 2000 liés aux cours d'eau		MIL2.2
Masses d'eau	La Cèze en intégralité, Le Luech (FRDR400c), L'Homol (FRDR10262), La Ganière (FRDR399), L'Abeau (FRDR10849), La Claysse (FRDR10996)	Enjeux	Natura 2000
Secteur	Sites Natura 2000 liés au cours d'eau	Maîtres d'ouvrage	Gestionnaire des sites
SDAGE 2016-2021	OF 6B – Préserver, restaurer et gérer les zones humides Mesures PDM : -		
Contexte			
Le réseau "Natura 2000" rassemble des sites où sont présents des espèces et des habitats naturels remarquables et/ou menacés, identifiés par les directives européennes "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992. Ces sites doivent faire l'objet de mesures de conservation et de gestion qui permettent le maintien et la restauration des espèces et des milieux qui les abritent. Ces mesures, définies à partir d'un diagnostic écologique et socio-économique, constituent le document d'objectifs (DOCOB). Après désignation des sites par l'Etat, le choix a été fait de privilégier une approche contractuelle, où le DOCOB est réalisé par un opérateur local, placé sous la responsabilité d'un comité de pilotage réunissant les représentants des collectivités, des services de l'Etat et des acteurs socio-économiques. L'état d'avancement pour les sites classés d'importance communautaire (SIC) au titre de la directive Habitats et liés aux milieux aquatiques sur le bassin est le suivant : • Haute Cèze : DOCOB élaboré par ABCèze et en cours d'animation par le syndicat mixte des hautes vallées cévenoles • La Cèze et ses gorges : DOCOB élaboré par ABCèze et en cours d'animation par le syndicat des gorges du Gardons • Landes et forêts du bois des Barthes : DOCOB élaboré et en cours d'animation par la communauté de communes du pays des Vans. Il concerne la Ganière et l'Abeau • Marais des Agusas : DOCOB élaboré par ABCèze et en cours d'animation par la communauté de communes du pays des Vans. Il concerne la Claysse • Valat de Solan : DOCOB élaboré et en cours d'animation par les Amis du valat de Solan. Le valat de Solan est un sous affluent de la Tave			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Une synergie sera à rechercher entre les actions inscrites au contrat de rivière et aux DOCOB. ABCèze participera au comité de pilotage de ces sites.

Conditions de réalisation

-

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Animation du DOCOB « Hautes vallées »	Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles	2	p.m	p.m	p.m	
Animation du DOCOB « Cèze et gorges »	Syndicat des gorges du Gardon	2	p.m	p.m	p.m	
Animation du DOCOB « Landes et forêts du bois des Barthes »	Communauté de communes du pays des Vans	2	p.m	p.m	p.m	
Marais des Agusas	Communauté de communes du pays des Vans	2	p.m	p.m	p.m	
Valat de Solan	Les amis de Solan	2	p.m	p.m	p.m	

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Animation du DOCOB « Hautes vallées »	p.m									
Animation du DOCOB « Cèze et gorges »	p.m									
Animation du DOCOB « Landes et forêts du bois des Barthes »	p.m									
Marais des Agusas	p.m									
Animation du DOCOB « Hautes vallées »	p.m									
TOTAL €	- €									

Indicateur de réalisation

Partenaires techniques
DREAL, DDTM30, DDT07

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL2	Préserver la biodiversité et les zones humides		
Action	Travaux de lutte contre les espèces invasives		MIL2.3
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Ganière (FRDR399)	Enjeux	Biodiversité
Secteur	Cèze, Ganière	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6C – Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau Mesures PDM : -		
Contexte			
17 espèces invasives ont été référencées sur la Cèze lors de l'élaboration des documents d'objectifs (Ailante, Ambroisie, Armoise de chine, Bambous, Buddléia, Canne de Provence, Erable négundo, Févier d'Amérique, Impatience de Balfour, Jussie, Murier à papier, Raisin d'Ours, Renouée du japon, Robinier, Solidage, Topinambour, Vigne vierge). En terme de lutte spécifique contre les espèces invasives, ABCèze intervient à ce jour uniquement sur la renouée du japon. La stratégie de lutte contre les invasives sera réactualisée avec la mise à jour du plan de gestion de la ripisylve en 2019. Il se posera notamment la question de l'intervention sur le Buddléia qui a fortement colonisé l'amont du bassin depuis les crues de 2014. Sur le bassin de la Cèze, l'invasion par les renouées est marquée sur la partie cévenole : • Homol en aval de Génolhac (foyer de colonisation sur la Gardonette à Génolhac), • Luëch en aval de Chamborigaud (foyer de colonisation sur le Broussous à la Vernarède), • Cèze en aval de la confluence avec l'Homol jusqu'à l'entrée des gorges, • Auzonnet amont (foyer de colonisation sur la mine découverte en tête de bassin). Sur la Cèze de l'aval de Saint-Ambroix jusqu'aux gorges, on constate une colonisation avancée avec la présence de nombreux massifs isolés ou de groupements conséquents. Des gorges à la confluence avec le Rhône, seuls quelques massifs isolés sont identifiés. L'implantation de la renouée sur les têtes de bassin cévenoles ne permet malheureusement plus de lancer un programme d'éradication. Les interventions d'ABCèze vise à : • Eradiquer la renouée sur les secteurs en début de colonisation : Ganière, Claysse, Cèze amont, • Lutter contre la propagation aval de la plante pour limiter son implantation dans les milieux non-atteints : Cèze à partir de l'entrée des gorges, • Eliminer les taches présentes sur les bancs de graviers lorsque ceux-ci font l'objet d'intervention : Cèze, Auzonnet.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Suite à essais de différentes techniques de lutte (arrachage manuel, fauchage, extraction manuelle, extraction mécanique avec assistance manuelle, criblage-concassage...), il s'avère que les meilleurs résultats sont obtenus par l'extraction mécanique des parties souterraine de la plante avec tri manuel des sédiments sur bancs de criblage (à nuancer selon les types de sols). Cette première intervention mécanisée confiée à des prestataires doit être réalisée en saison estivale puis suivie de passages en régie pour arracher les repousses.

Ce type de chantier a été réalisé lors des rotations bancs de graviers depuis 2014, sur la Ganière en 2016 et est prévue sur le secteur des gorges en 2019. Il permet de traiter les taches de volume conséquent. En complément les petites taches et plantules sont gérées manuellement.

En 2020, il est prévu de travailler sur un foyer de renouée situé sur la commune de Saint-André-Capcèze, suite à prise de compétence récente sur ce secteur. Cette tâche identifiée depuis 2011 sur un remblai peut menacer à terme le réseau hydrographique de la haute Cèze. Une enveloppe est prévue en 2021 s'il est nécessaire de revenir sur les secteurs déjà gérés ou si d'autres foyers sont découverts.

Conditions de réalisation

-

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Travaux d'arrachage de la renouée du Japon - Prestataires	SM AB Cèze	1		10 000	10 000	20 000
Travaux d'arrachage de la renouée du Japon - Régie	SM AB Cèze	1	p.m	p.m	p.m	p.m

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Travaux d'arrachage de la renouée du Japon - Prestataires	20 000			30%						70%
Travaux d'arrachage de la renouée du Japon - Régie	p.m									
TOTAL €	20 000 €									

Indicateur de réalisation

Nombre de taches éliminées

Partenaires techniques
AFB, DDT48, DDTM30, Agence de l'Eau RMC

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
En fonction des éléments validés dans le plan de gestion de la ripisylve, le programme de lutte contre la renouée du japon sera actualisé. De plus, des actions sur le budléia pourront être intégrées.
Conditions de réalisation
-

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux d'arrachage de la renouée du Japon - Prestataires	SM AB Cèze	30 000
TOTAL		30 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL2	Préserver la biodiversité et les zones humides		
Action	Travaux d'élimination des déchets et dépôts sauvages		MIL2.4
Masses d'eau	La Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395)	Enjeux	Mobilité
Secteur	Cèze	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 6A – Agir sur la morphologie et le découloisnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : -		
Contexte			
Une journée annuelle de nettoyage des berges est organisée sur le territoire de la communauté de communes de Cèze-Cévennes. Elle permet de récolter chaque année plusieurs mètres cubes de déchets divers (pneu, métaux, plastiques...), en complément des ramassages effectués lors des rotations d'entretien de la ripisylve. Si l'on se réfère aux documents des années 1990, on constate que les anciennes décharges ou autres sites de dépôts sauvages conséquents en bord de cours d'eau ont quasiment tous disparus sur le bassin de la Cèze. Néanmoins, il reste un point noir connu sur la commune de Saint-Ambroix avec un remblai constitué de déchets en bord de Cèze au niveau de l'ancienne station d'épuration. De plus, au gré des érosions, certains dépôts sauvages sont remis à jour comme à Goudargues. Au-delà du relargage de déchets au gré des crues, ces remblais contraignent l'espace de mobilité du cours d'eau.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
Sur le site de Saint-Ambroix, il s'agirait de purger une décharge présente sur une parcelle communale. Celle-ci est directement en contact avec le lit d'étiage de la Cèze et forme actuellement la berge en rive droite. Si l'on peut constater en surface la présence de vieil électroménager, ferrailles et autres déchets, il est difficile à ce stade de connaître le volume en jeu. De plus, elle fait l'objet d'accueil de gens du voyage. Si l'opération peut se réaliser, elle consistera à déblayer le site, trier et évacuer les matériaux. A Goudargues, une érosion de berge au niveau du Frigoulet est actuellement en partie bloquée par des remblais constitués de gravats et béton. Le volume est faible mais contraint la mobilité de la Cèze. L'opération consisterait à faire une rampe pour accéder avec une pelle mécanique et extraire les déchets.
Conditions de réalisation
Conventionnement avec les propriétaires - Déplacement des enjeux présents - Travail en collaboration avec les communes

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Organisation d'une journée nettoyage des berges	CC de Cèze-Cévennes	2	p.m	p.m	p.m	p.m
Travaux d'élimination des dépôts sauvages en bord de Cèze (Saint-Ambroix et Goudargues)	SM AB Cèze	1		60 000		60 000

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Régio n Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Organisation d'une journée nettoyage des berges	p.m									
Travaux d'élimination des dépôts sauvages en bord de Cèze	60 000									100%
TOTAL €	60 000 €									

Indicateur de réalisation
Volume de déchets éliminés

Partenaires techniques
DDTM30, Communes

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL3	Assurer la non-dégradation des milieux		
Action	Veille et suivi de la prise en charge des atteintes à l'environnement		MIL3.1
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Non-dégradation
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze / DDTM30/ DDT07/ DDT48/ AFB
SDAGE 2016-2021	OF 2 – Concrétiser le principe de non-dégradation des milieux aquatiques OF 6A – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques Mesures PDM : -		
Contexte			
Remblais, dépôts de déchets, édification de merlons, curage et modification des profils, mise à feu de la ripisylve ou coupe à blanc, rejets, prélèvements... de nombreuses atteintes à l'environnement peuvent être constatées sur le bassin de la Cèze, notamment sur les petits cours d'eau.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique	
Dans le cadre de ses activités quotidiennes, le Syndicat AB Cèze exerce une veille environnementale et tente de sensibiliser les riverains pour les atteintes en deçà des seuils réglementaires. Néanmoins, la présence sur le terrain des agents d'AB Cèze, notamment de l'équipe verte, est limitée compte tenu du faible linéaire géré dans le cadre du plan de gestion de la ripisylve vis-à-vis du linéaire classé cours d'eau sur le bassin. Si les atteintes relèvent de l'infraction, les services compétents sont contactés (AFB, DDT ou maire). L'action consiste à : - Assurer une veille des atteintes à l'environnement, - Informers les services de la police de l'eau, - Renseigner un tableau de bord et élaborer un bilan annuel.	
Conditions de réalisation	
-	

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Veille environnementale et concertation avec les riverains	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne

Instruction réglementaire des atteintes à l'environnement	DDTM30/ DDT07/ DDT48/ AFB	1	p.m	p.m	p.m	p.m
---	---------------------------	---	-----	-----	-----	-----

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Veille environnementale et concertation avec les riverains	p.m									
Instruction réglementaire des atteintes à l'environnement	p.m									
TOTAL €	- €									

Indicateur de réalisation
Pourcentage d'atteintes à l'environnement prises en charge

Partenaires techniques
DDTM30, DDT07, DDT48, AFB, mairie, associations de protection de la nature

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL3	Assurer la non-dégradation des milieux		
Action	Suivi des milieux et veille environnementale		MIL3.2
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Non-dégradation, réservoirs biologiques, têtes de bassin
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze / Fédération de pêche 30
SDAGE 2016-2021	OF 6C – intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau Mesures PDM : -		
Contexte			
Depuis les années 1990, les études menées par ABCèze ou les autres maitres d'ouvrage sur la gestion des cours d'eau ont permis d'améliorer la connaissance du bassin sur les thématiques de la gestion quantitative, de l'inondation, de la gestion qualitative, de l'hydromorphologie ou de la gestion de la ripisylve. En ce qui concerne les études sur le volet écologique, c'est à dire les habitats naturels et espèces liées aux milieux aquatiques, il apparait que l'on dispose de moins de connaissance. Il existe néanmoins les données de l'AFB ou de la fédération de pêche sur les peuplements piscicoles et astacicole ainsi que les données relatives au Parc National des Cévennes. De plus, les documents d'objectifs Natura 2000 ont permis de réaliser des inventaires plus ou moins poussés. On citera notamment l'étude relative à l'inventaire des habitats naturels et certaines espèces liés aux milieux aquatiques sur le bassin de la Cèze (Téléos, Sialis, AFB – 2009). Dans le cadre du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles du Gard en cours, la fédération de pêche du Gard a prévu d'améliorer la connaissance sur le bassin de la Cèze notamment sur les tronçons en très bon état ou les réservoirs biologiques, en tête de bassin, sur des cours d'eau avant et après travaux de restauration ou sur des tronçons présentant dans le SDAGE des objectifs pour l'atteinte du bon état écologique.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Acquisition de connaissance du peuplement piscicole sur le bassin de la Cèze

Il est prévu le recensement par pêche électrique des populations de poisson situées sur le bassin de la Cèze, afin d'améliorer les connaissances sur les espèces en tête de bassin (données peu abondantes ou absentes) : sur des études avant travaux afin de dresser un état initial des populations piscicole, sur des suivis long terme (3 ans) sur des zones restaurées afin d'évaluer le stock des poissons avant/après restauration. 3 pêches sont prévues par an avec livrables.

Acquisition de connaissances thermiques sur les cours d'eau du bassin de la Cèze Un réseau de suivi thermique sur le bassin de la Cèze sera mis en place afin d'établir un diagnostic, d'évaluer les potentialités piscicoles ainsi que les conséquences biologiques potentielles pour les espèces repères (truite commune (<i>Salmo trutta</i>) et brochet (<i>Esox lucius</i>), de suivre l'évolution des températures à long terme, d'améliorer la connaissance liée au changement climatique et anticiper ses impacts. Etude sur les données à acquérir pour améliorer la connaissance globale des milieux En préalable au lancement d'une étude globale sur la connaissance des milieux, notamment des têtes de bassin et réservoirs biologiques sur lesquels peu de données est disponible, ABCèze réalisera en interne un travail de synthèse et de compilation des données existantes.
Conditions de réalisation -

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Acquisition de connaissance du peuplement piscicole	Fédération pêche 30	1	17 100			17 100
Acquisition de connaissances thermiques sur les cours d'eau	Fédération pêche 30	1	6 000			6 000
Etude sur les données à acquérir pour améliorer la connaissance globale des milieux	SM AB Cèze	1			p.m	-

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Acquisition de connaissance du peuplement piscicole	17 100			50%*						50%
Acquisition de connaissances thermiques sur les cours d'eau	6 000			50%*						50%
Etude sur les données à acquérir pour améliorer la connaissance globale des milieux	p.m									
TOTAL €	23 100€									

* Financement apporté et affecté à l'accord-cadre national 2019-2024 Fédérations de Pêche, Ministère, AFB et Agences de l'Eau

Indicateur de réalisation
Nombre de campagnes de suivi réalisées

Partenaires techniques
AFB, Fédération de pêche 30, Agence de l'Eau RMC

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Il est prévu la réalisation de l'étude globale de connaissance sur les milieux aquatiques.
Conditions de réalisation
-

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Etude globale d'acquisition de connaissance sur les milieux	SM AB Cèze	50 000
Acquisition de connaissances thermiques sur les cours d'eau	Fédération pêche 30	6 000
TOTAL		56 000

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL3	Assurer la non-dégradation des milieux		
Action	Labélisation des rivières		MIL3.3
Masses d'eau	La Gourdouise (FRDR11718), L'Homol (FRDR10262)	Enjeux	Non-dégradation
Secteur	Homol et Luech	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité Mesures PDM : -		
Contexte			
Le Rieutort et la Gourdouise, affluents rive gauche du Luëch, ont été labélisés rivière en bon état en 2018.			
Labélisation « Rivière Sauvage »			
Le Label « Site Rivières Sauvages » a pour objectif de préserver et valoriser les rivières à très haute valeur patrimoniale. Il est attribué à un périmètre et à un porteur de projet ainsi qu'à différentes parties prenantes. L'étude de faisabilité de la labellisation « Rivières Sauvages » des cours d'eau lozériens porté par le conseil départemental met en avant le potentiel du Rieutort et de la Gourdouise pour être inscrits au label rivières sauvages.			
Labélisation « Rivière en bon état »			
L'Agence de l'eau décerne le label "rivière en bon état" pour rendre visible les progrès obtenus dans la reconquête de la qualité des eaux. Cette information, destinée au grand public, intéresse les citoyens à commencer par les promeneurs, pêcheurs, baigneurs ou kayakistes. Le label est gratuit.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Labélisation Rivière Sauvage

Un dossier de candidature doit être transmis à AFNOR Certification. Il est composé :

- D'une lettre de candidature du coordinateur et des parties prenantes souhaitant faire usage du label,
- D'une présentation générale du bassin versant et du tronçon (ou sous-bassin versant) candidat,
- D'un état des lieux et diagnostic du tronçon candidat,
- D'une présentation des projets éventuels (menaces d'impact nouveau, actions de restauration physique ou autres),
- D'un programme d'actions.

Le Syndicat AB Cèze porterait la candidature en collaboration avec le Parc national des Cévennes.

Labélisation rivière en bon état

Sont éligibles les rivières ou tronçons de rivières, qui présentent un bon état écologique, au sens de la directive cadre sur l'eau et de l'application de l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères de l'état écologique. Plusieurs cours d'eau pourraient être éligibles sur le bassin, notamment l'Homol.

La demande volontaire doit contenir un dossier technique justifiant du respect des critères d'attribution du label. Le directeur général de l'agence de l'eau RMC attribue le label au gestionnaire de rivière pour une durée de 3 ans.

Des panneaux pourront être apposés au niveau des principaux points d'accès publics à la rivière ainsi qu'en bordure de route aux croisements avec la rivière.

Conditions de réalisation

-

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Labélisation du Rieutort et de la Gourdouze en rivière sauvage	SM AB Cèze	2			20 000	20 000
Labélisation rivière en bon état	SM AB Cèze	2			5 000	5 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Labélisation du Rieutort et de la Gourdouze en rivière sauvage	20 000							0-30%*		70-100%
Labélisation rivière en bon état	5 000			50%						50%
TOTAL €	25 000 €									

* Politique en cours de définition au département de la Lozère

Indicateur de réalisation

Nombre de rivières labellisées

Partenaires techniques

PNC, Rivière sauvage, Agence de l'Eau

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL3	Assurer la non-dégradation des milieux		
Action	Accompagnement des propriétaires riverains		MIL3.4
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Non-dégradation
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 2 – Concrétiser le principe de non-dégradation des milieux aquatiques		
Contexte			
Le propriétaire riverain a pour obligation d’entretenir le cours d’eau, qui lui appartient jusqu’au milieu du lit, pour assurer le bon écoulement des eaux et son bon état écologique (l’article L215.14 du code de l’environnement). A leur demande, les propriétaires peuvent bénéficier de l’accompagnement d’ABCèze dans leurs démarches d’entretien. Alors que les populations du bassin restent particulièrement sensibilisées au risque inondation, un travail pédagogique de longue haleine reste à engager pour expliquer aux populations les liens effectifs entre les mécanismes crues / débordements / évolutions morphologiques / entretien des cours d’eau. AB Cèze a édité plusieurs plaquettes à l’attention des riverains afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques (le bon fonctionnement des rivières, l’entretien régulier des cours d’eau).			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Interface entre le terrain et les services de l'Etat, AB Cèze est très souvent sollicité par les riverains. Il répond à ces diverses sollicitations par :

- Des conseils techniques sur les problématiques liées au transport solide et à la dynamique du cours d'eau (érosion, incision, exhaussement...), sur l'entretien de la végétation, la lutte contre les espèces invasives, l'entretien d'ouvrages....,
- Des conseils et un accompagnement pour constituer les dossiers réglementaires loi sur l'eau (très majoritairement des déclarations),
- Une présence renforcée suite aux crues,
- Des visites sur terrain, nécessaire pour émettre un diagnostic correct,
- L'organisation ponctuelle de réunions publiques notamment lors d'intervention d'entretien sur de nouveaux territoires.

Un tableau de bord sera mis en place pour assurer le suivi de cet accompagnement.

Conditions de réalisation

-

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Conseils techniques auprès des riverains et réunions publiques	SM AB Cèze	1/2	En interne	En interne	En interne	En interne

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Conseils techniques et réunions publiques	p.m									
TOTAL €	- €									

Indicateur de réalisation
Nombre de conseils

Partenaires techniques
AFB, DDTM30, DDT48, DDT07, mairies

ENJEU	PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
MIL3	Assurer la non-dégradation des milieux		
Action	Communication auprès des élus sur le lien urbanisme / gestion des cours d'eau		MIL3.5
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	Non-dégradation
Secteur	Tous	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF4 – Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau		
Contexte			
Le code de l'urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) soient compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE. En complément des volets règlementaires gérés par les services de l'Etat pour l'élaboration des documents d'urbanisme, AB Cèze peut apporter ses connaissances de terrain pour tous types de projets impactant le cours d'eau.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
L'objectif est de sensibiliser et d'informer les élus sur l'état des milieux aquatiques, leur fragilité et le type d'impact que leur projet pourrait avoir sur les cours d'eau et de mettre en avant les appuis techniques dont ils peuvent bénéficier au travers des compétences du SM AB Cèze.
Conditions de réalisation
Communication pour mettre en avant les compétences d'AB Cèze

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Conseils techniques lors de l'élaboration de projets impactant les cours d'eau	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Conseils techniques lors de l'élaboration de projets	p.m									

TOTAL €	- €
----------------	-----

Indicateur de réalisation
Nombre de projets suivis

Partenaires techniques
Communes, EPCI

Synthèse des actions du volet RESSOURCE

RES	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU				29 023 652
-----	---	--	--	--	------------

N°	Action	Années	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Montant (en € HT)
RES1 – Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements					502 500
RES1.1	Amélioration du suivi hydrologique	2019 -2020 -2021 -Ph2	1	SM AB Cèze, SPC GD	131 000
RES1.2	Amélioration de la connaissance des prélèvements tous usages	2019 – 2020 -2021	1	ASA, GIE Salindres, SM AB Cèze	11 500
RES1.3	Etude pour identifier et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable	2020 -2021	1	SM AB Cèze	360 000

RES2 – Economiser partout					27 757 152
RES2.1	Réalisation et mise à jour des SDAEP	2020 -2021 -Ph2	1/2	Collectivités	2 990 000
RES2.2	Mise en place de système d'autosurveillance et de sectorisation	2019 – 2020 -2021 -Ph2	1/2	Collectivités	838 100
RES2.3	Travaux d'économie d'eau sur la Cèze amont et l'Homol	2021 -Ph2	1/2	Alès Agglomération	916 000
RES2.4	Travaux d'économie d'eau sur le Luech et l'Auzonnet	2019 – 2020 -2021 -Ph2	1/2	Alès Agglomération	3 657 600
RES2.5	Travaux d'économie d'eau sur la Moyenne Cèze	2019 – 2020 -2021 -Ph2	1/2	Collectivités	3 736 000
RES2.6	Travaux d'économie d'eau sur la Tave	2019 –2021 -Ph2	1/2	Collectivités	1 061 000
RES2.7	Travaux d'économie d'eau Cèze aval	2021 -Ph2	2	SIAEP de Lussan / CA du Gard Rhodanien	2 469 952
RES2.8	Substitution des prélèvements AEP en nappe de la Cèze par des ressources profondes	2020 -2021 -Ph2	1	CC de Cèze-Cévennes ou communes, Alès Agglomération	6 230 000
RES2.9	Optimisation de l'eau potable dans les lieux publics	Ph2	2	Collectivités	45 000
RES2.10	Amélioration du rendement des réseaux agricoles et optimisation de l'apport d'eau	2020 -2021 -Ph2	1	ASA, Chambre d'agriculture, agriculteurs	392 500
RES2.9	Solutions de stockage ou de substitution aux prélèvements agricoles et industriel	2020 -2021 -Ph2	1	ASA, agriculteurs individuels	5 421 000

RES3 – Solidarité entre les usagers					29 000
RES3.1	Etude sur la mise en place de tarifications incitatives ou progressives	Ph2	2	Collectivités	15 000
RES3.2	Mise en place d'une gestion de crise	2019 – 2020 -2021 -Ph2	1	SM AB Cèze	p.m
RES3.3	Sensibilisation des usagers aux économies d'eau	2020 -2021 -Ph2	1	SM AB Cèze, Chambre d'agriculture du Gard	14 000

RES4 – Adapter les objectifs					100 000
RES4.1	Révision du règlement d'eau du barrage de Sénéchas	2021	1	CD30	p.m
RES4.2	Mise à jour du PGRE et des DOE	Ph2	1	SM AB Cèze	100 000

RES5 – Prioriser l'accompagnement					635 000
RES5.1	Pilotage du PGRE	2019 – 2020 -2021 -Ph2	1	SM AB Cèze	p.m
RES5.2	Accompagnement des usagers agricoles	2019 – 2020 -2021 -Ph2	1	OUGC, Chambre d'agriculture	635 000

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES1	Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements		
Action	Amélioration du suivi hydrologique		RES1.1
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), L'Homol (FRDR10262), Le Luech (FRDR400c), La Ganière (FRDR399), L'Alauzène (FRDR11452), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Claysse (FRDR10996), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Tave (FRDR11954)	Enjeux	Point SDAGE C2 et C4 ZRE : Cèze amont et Tave Zones déficitaires PGRE
Secteur	Cèze amont, Moyenne Cèze, Cèze aval, Tave	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze, SPC Grand Delta (DREAL)
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : -		
Contexte			
Lors de l'élaboration du PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) finalisée en 2018, l'amélioration du suivi hydrologique des cours d'eau est apparue comme une priorité des actions à mener. Sur le bassin de la Cèze, il existe 3 stations de suivi des débits qui fonctionnent à l'étiage : • La Cèze à Bessèges, • La Cèze à la Roque-sur-Cèze, • Le Luech à Chamboredon. Cependant les sous-bassins de gestion quantitative sont au nombre de 7. Sans suivi précis des débits sur ces sous-bassins, il est difficile de juger de l'impact des réductions des prélèvements sur l'augmentation du débit. Par ailleurs le respect des DOE (débits objectifs d'étiage) sera contrôlé au niveau de deux points nodaux de référence (Rivières et Bagnols-sur-Cèze). Ces deux points disposent de stations de suivi des débits mais celles-ci ne sont pas fiables pour le suivi des débits d'étiage. Il est donc important de mettre en place des stations fonctionnelles à l'étiage. Le Syndicat Mixte AB Cèze conventionne avec le CNRS et l'Université d'Avignon pour réaliser un suivi estival sur l'amont du bassin (depuis 2014). Il réalise également des campagnes de jaugeages pour acquérir une meilleure connaissance des débits sur les sous-bassins et leurs affluents (depuis 2017). Les échanges entre le karst et la rivière Cèze est suivi dans les gorges dans le cadre d'un projet de recherche de la Zone Atelier du Bassin du Rhône.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Station de suivi des points nodaux

Pour le point C2 (prévu à Rivières), la station de suivi est actuellement au pont de Tharaux, elle est en secteur de pertes karstiques et peut s'assécher lors des étiages. Le service de prévision des crues (SPC) étudie le déplacement de la station vers l'amont (sans dépasser le pompage agricole de l'ASA d'irrigation de Saint-Jean) ou la mise en place d'une station amovible.

Pour le point C4 (prévu à Bagnols-sur-Cèze), il existe 2 stations à Bagnols (une SPC et une CNR) et une autre station à la Roque-sur-Cèze. Cette dernière fonctionne à l'étiage. Elle est proche de Bagnols et a un fonctionnement hydrologique similaire, elle peut donc, si elle est maintenue fiable, servir de point nodal pour les débits d'étiage. Sinon il advient de fiabiliser une des deux stations de Bagnols pour le suivi de ces débits. La gestion de ces stations implique la réalisation de jaugeages réguliers.

Stations de suivi sur les sous-bassins

Il s'agit en première phase de maintenir le suivi des débits sur 5 affluents amont : la Cèze amont, le Luech, l'Homol, la Ganière, et l'Auzonnet. L'action consiste à déterminer les sites de suivi, réaliser les campagnes de tarage et avoir un rapport d'étude de ces débits. Les sondes mises en place enregistrent les données de hauteur et de pression de l'eau.

Ce projet de recherche, nommé Hydpop, intègre également la mise en place d'une cartographie participative et la mise en place de 2 échelles de niveau pour la population.

Le Syndicat lancera en 2020 une réflexion sur la mise en place d'un suivi des débits d'étiage complémentaire (7 sites pressentis). Cette étude doit permettre de déterminer les sites, le type de suivi à réaliser (caméra, sondes de hauteur, seuils), les modalités d'acquisition et de bancarisation des données en lien avec la banque Hydro 3 et Hydroportail. Le chargé de mission ressource en eau sera formé sur ces deux outils.

Campagnes de jaugeages

Le Syndicat Mixte AB Cèze réalise une cinquantaine de jaugeages durant l'étiage. Les sous-bassins suivis sont : la Tave, l'Auzonnet, la Ganière et la Claysse. Ces jaugeages au micro-moulinet permettent de connaître le débit des cours d'eau et de leurs affluents de manière ponctuelle.

Suivi karst et gorges de la Cèze

6 sondes sont placées entre la commune de Rivières et celle de Goudargues pour étudier les relations entre la rivière et le karst. Un rapport final d'étude doit être rendu par la ZABR en 2019. Ce suivi est important pour connaître les débits en entrée des gorges, qui sont reliés au point nodal de Rivières. Il est aussi essentiel pour quantifier les pertes et apports dans ce secteur.

Conditions de réalisation

Formation à la bancarisation des données (Hydro 3 et hydroportail)

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Fiabilisation des stations aux points nodaux	SPC Grand Delta (DREAL)	1		25 000	10 000	35 000
Suivi des sous-bassins	SM AB Cèze	1	15 000	15 000	15 000	45 000

Campagnes de jaugeages	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne
Suivi karst / rivière	ZABR/SM ABCèze	1			1 000	1 000
Etude sur la mise en place d'un suivi complémentaire	SM AB Cèze	1		En interne		En interne

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Fiabilisation des stations	35 000		100%								
Suivi des sous-bassins	45 000			70%							30%
Campagnes de jaugeages	p.m										
Suivi karst / rivière	1 000			70%							30%
Etude sur un suivi complémentaire	p.m										
TOTAL €	81 000 €										

Indicateur de réalisation
Nombre de stations mises en place, Nombre de jaugeages effectués

Partenaires techniques
CNRS, Université d'Avignon, SPC Grand Delta, DREAL, DDTM 30, Département du Gard, Agence de l'Eau RMC

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
En seconde phase, le suivi des débits d'étiage sera poursuivi. Il concernera la mise en place des 7 stations de suivis des débits en temps réel (sondes, caméras, ...), l'acquisition de logiciel. Et pourra également concerne le maintien des sondes dans les gorges de la Cèze. Ce suivi comporte la gestion des sites, les jaugeages pour établir les courbes de tarage, la bancarisation des données et le bilan annuel du suivi.
Conditions de réalisation
Bancarisation sur Hydroportail, étude sur la mise en place d'un réseau de suivi complémentaire réalisée

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Acquisition et mise en place du matériel de suivi	SM AB Cèze	50 000
TOTAL		50 000

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES1	Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements		
Action	Amélioration de la connaissance des prélèvements		RES1.2
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Le Luech (FRDR400c), L'Homol (FRDR10262), La Ganière (FRDR399), L'Auzonnet (FRDR397), L'Alauzène (FRDR11452), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396)	Enjeux	Notification préfectorale sur les volumes prélevables ZRE : Cèze amont et Tave Zones prioritaires PGRE
Secteur	Cèze amont, Luech, Ganière, Moyenne Cèze, Auzonnet et Tave	Maîtres d'ouvrage	ASA, GIE Salindres, SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : -		
Contexte			
Sur le bassin de la Cèze, de nombreux prélèvements d'eau ne sont pas connus. Ils ne sont pas déclarés ou leurs volumes ne sont pas comptabilisés. La réglementation oblige en ZRE la déclaration de tous les prélèvements. S'il est inférieur à 1 000m³/an, il est assimilé à un prélèvement domestique et l'utilisateur doit le déclarer en mairie. Au-dessus, une procédure est à engager auprès de la direction départementale des territoires (et de la mer) : soit une déclaration (< 8m³/h), soit une autorisation (> 8m³/h). Hors ZRE, tous les prélèvements supérieurs à 400m³/h sont soumis à procédure réglementaire. Le Syndicat AB Cèze a mené des actions d'amélioration de la connaissance des prélèvements. En 2017, une étude a été menée sur la Tave. AB Cèze a répertorié les prélèvements, suite à une campagne de terrain et la chambre d'agriculture a enquêté les agriculteurs déclarés pour connaître leur consommation et besoins futurs. Le syndicat a également demandé à toutes les communes la liste des prélèvements déclarés en mairie. Sur 110 communes du bassin, 108 prélèvements ont été inventoriés sur 22 communes. Ceci représenterait un volume de 70 000m³/an (donnée partielle). Un recensement des béals en activité doit être finalisé en 2019. Sur ceux en activité, il convient d'accompagner les propriétaires pour poser d'un dispositif de comptage permettant de disposer des volumes prélevés et ainsi répondre à la réglementation du débit réservé. Cette réglementation oblige de laisser un débit égal à 1/20^{ème} du module à l'aval des seuils en travers de cours d'eau. Le prélèvement du GIE de chimie et de la ville de Salindres ne dispose pas de dispositif de comptage au point de prélèvement dans la nappe de la Cèze. Le compteur est situé à Salindres, soit à 8 km.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Dispositifs de comptage sur les béals

L'objectif est d'équiper tous les béals actifs en dispositif de comptage. Pour 2019-2020, deux dispositifs vont être mis en place sur les béals de la Moline à Génolhac et du Tourrel à Peyremale, qui est le béal avec le plus gros prélèvement (30L/s).

Il s'agit de mettre en place des échelles de hauteur et d'établir des relations entre les hauteurs et les débits. Le Syndicat Mixte AB Cèze peut réaliser les mesures de débits et fournir au gestionnaire du béal une courbe de tarage permettant de déterminer le débit en fonction de la hauteur lue sur l'échelle.

Recensement des prélèvements

Cette action vise à recenser les prélèvements en cours d'eau. Elle consiste à mener des campagnes de terrain sur les secteurs en déficit de la moyenne Cèze et de l'Auzonnet / Alauzène. Si besoin, elle pourra être étendue à d'autres secteurs. L'objectif est de déterminer l'impact de ces prélèvements non connus.

Dispositif de comptage au prélèvement du GIE de Salindres

Ce compteur (ou débitmètre) doit être placé par le GIE au niveau du pompage dans la nappe de la Cèze. Ceci permettra de mesurer le prélèvement effectif, et de vérifier les éventuelles fuites sur le réseau d'adduction jusqu'à l'usine.

Conditions de réalisation

Action portant en priorité sur les secteurs en déficit - Accompagnement de la chambre d'agriculture et SM AB Cèze sur les béals

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Dispositifs de comptage sur les béals	ASA	1	500		1 000	1 500
Recensement des prélèvements en cours d'eau	SM AB Cèze	1			En interne	En interne
Dispositif de comptage au prélèvement du GIE de Salindres	GIE Salindres	1		10 000		10 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Comptage sur les béals	1 500										100%
Recensement des prélèvements en cours d'eau	p.m										
Compteur - GIE de Salindres	10 000			40%							60%
TOTAL €	11 500 €										

Indicateur de réalisation

Nombre de dispositifs de comptage mis en place - Nombre de prélèvements recensés

Partenaires techniques

Chambre d'agriculture, DDTM30, Agence de l'Eau RMC

ENJEU	PARVENIR A UNE BONNE QUALITE DES EAUX ET LA CONSERVER		
RES1	Sécuriser les usages		
Action	Etude pour identifier et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable		RES1.3
Masses d'eau	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le bassin versant de la Cèze (FRDG162), Autres ressource souterraines	Enjeux	Masse d'eau souterraine stratégique pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future
Secteur	Karst de l'Urgonien, autres ressource souterraines	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : -		
Contexte			
Le SDAGE identifie une centaine de masses d'eau souterraines présentant un intérêt majeur pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future des populations. Il demande aux acteurs d'identifier, au sein de ces masses d'eau, les secteurs stratégiques à préserver à cet effet. Les zones concernées peuvent être fortement sollicités actuellement ou présentant un intérêt pour l'alimentation en potable future, ce qui pourrait être le cas pour le karst urgonien de la Cèze. Le karst de l'urgonien du bassin de la Cèze est étudié au travers des travaux menés par la ZABR qui portent sur les échanges karst-rivière. Cette étude concerne des recherches pluridisciplinaires (des traçages, des analyses physico-chimiques, des profils de température et de conductivité). Les bassins voisins de l'Ardèche et des Gardons ont réalisé des études de connaissance des eaux souterraines et notamment du karst Urgonien. Un travail d'analyse de ces études et des liens avec la Cèze sera à réaliser. IL parait opportun pour le syndicat mixte AB Cèze de disposer d'une synthèse des connaissances sur les ressources souterraines du bassin de la Cèze, qui permettra de juger de l'importance de chacune d'elles. Les autres masses d'eaux souterraines sollicitées actuellement sont : formations liasiques et triasiques de la bordure cévenole et les calcaires jurassiques.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Dans un premier temps, une synthèse des eaux souterraines présentes sous le bassin de la Cèze, de leur fonctionnement et de leur lien avec les ressources superficielles sera réalisée sur la base des données disponibles. Elle permettra de définir les eaux souterraines importantes pour les usages de l'eau du bassin de la Cèze.

Dans un second temps, l'étude délimitera l'aire d'alimentation du karst urgonien. Et le fonctionnement précis des eaux souterraines importantes sera déterminé avec, en particulier :

- Les sous-ensembles et leur fonctionnement,
- Les volumes transités,
- Les temps de remplissage et la vulnérabilité des ressources en cas d'année sèches,
- Les sources de pollution.

D'un point de vue technique, des sondes piézométriques de suivi seront à mettre en place au niveau de forages. Les données des sondes existantes sur les sources seront à analyser. L'étude devra proposer une cartographie en 3 dimensions des eaux souterraines.

Les besoins futurs en terme d'exploitation pour l'eau potable devront être détaillés et les coûts nécessaires spécifiés. L'exploitation du karst Urgonien au niveau de la Cèze nécessiterait la mise en place d'importantes infrastructures (notamment en canalisations et ouvrages).

Il adviendra de déterminer le coût prévisionnel de tels ouvrages pour alimenter les secteurs en déficit en amont des gorges. L'étude est importante également pour quantifier l'évolution de la production du système karstique vis-à-vis des changements climatiques et les éventuels impacts pour la zone en aval des gorges de la Cèze qui bénéficie largement de ces apports karstiques.

Conditions de réalisation

Partenariat avec l'Agence de l'Eau, BRGM, services de l'Etat, collectivités, EPTB de l'Ardèche et des Gardons. Validation du cahier des charges des 2 phases d'étude par les services de l'Agence de l'Eau RMC

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Etude des eaux souterraines du bassin Cèze	SM AB Cèze	1		60 000		60 000
Etude de délimitation et de fonctionnement de la zone de sauvegarde du karst de l'Urgonien	SM AB Cèze	1			300 000	300 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	R. Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Etude des eaux souterraines du bassin Cèze	60 000			70%*		10%					20%
Etude de la zone de sauvegarde du karst	300 000			70%*		10 %					20%
TOTAL €	360 000 €										

* Aide conditionnée à la validation du cahier des charges des 2 phases d'étude par les services de l'Agence de l'Eau RMC.

Indicateur de réalisation

Zone de sauvegarde délimitée

Partenaires techniques

Agence de l'Eau, BRGM, ZABR (école des mines de Saint-Etienne), DREAL Occitanie, DDTM30, EPTB Ardèche, EPBT Gardons

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser partout		
Action	Réalisation et mise à jour des schémas directeurs d'alimentation en eau potable		RES2.1
Masses d'eau	Le Luech (FRDR400c), La Ganière (FRDR399), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b), La Tave (FRDR11954), L'Aiguillon (FRDR11730), Les alluvions de la Cèze (FRDG383)	Enjeux	ZRE Zones prioritaires du PGRE Cèze
Secteur	Tout le bassin	Maîtres d'ouvrage	Communes / Communautés de communes et d'agglomération
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : RES0202		
Contexte			
Pour avoir une bonne gestion de réseaux d'eau potable et la maîtrise de sa consommation d'eau, il est important de réaliser un diagnostic du système d'alimentation en eau potable régulièrement. Une bonne gestion du réseau permet de limiter les fuites et donc de limiter le prélèvement dans le milieu naturel. Dans le cadre du contrat de rivière, il est donc proposé de mettre à jour les SDAEP tous les 10 ans. Sur le bassin de la Cèze, la plupart des SDAEP ont déjà été réalisés (excepté Saint-Brès et Chusclan) mais ils sont anciens et doivent donc faire l'objet d'une mise à jour. Au 1^{er} janvier 2020, par conséquence des changements dus à la loi NOTre, les communautés d'agglomération (Alès Agglomération et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien) prendront la compétence eau potable. Par contre toutes les communautés de communes du bassin ont décidé de reporté la prise de compétence « eau potable ».			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pendant la première phase, 14 SDAEP sont à réaliser ou à mettre à jour.

Les SDAEP comportent trois phases :

- un état de lieux du ou des systèmes d'eau potable (réseau et ouvrages),
- un diagnostic du fonctionnement du ou des systèmes (recherches de fuites, compatibilité avec les besoins futurs),
- un plan d'actions hiérarchisé visant à améliorer le fonctionnement du ou des systèmes en particulier sur la réduction des fuites.

Lors de la mise à jour ou de la réalisation des SDAEP, des équipements de suivis des prélèvements et de sectorisation des fuites peuvent être mis en place pour mieux connaître le fonctionnement du réseau.

Les SDAEP permettront également d'améliorer la connaissance des réseaux : carnet de vannages, modélisation du fonctionnement des réseaux, logiciel d'analyse, SIG et plans réseaux. Une action porte sur la mise en place de SIG et carnet de vannage sur les communes d'Alès Agglomération qui ont déjà réalisé un SDAEP.

Pour les communes situées sur l'ancien SIAEP du Luech, Le Martinet et Saint-Florent-sur-Auzonnet, des diagnostics génie civil des réservoirs seront à effectuer pour vérifier les fuites sur ces ouvrages.

A noter que, pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, un schéma global est programmé en première phase. Il se déclinera ensuite en schémas communaux. Il a pour objectif de déterminer les secteurs prioritaires d'intervention.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
SDAEP de Bessèges	Commune	1			100 000	100 000
SDAEP de Bordezac	Commune	1			60 000	60 000
SDAEP de Peyremale	Commune	1			60 000	60 000
SDAEP pour Courry Gagnières	SIAEP Courry/ Gagnières	1		100 000		100 000
SDAEP Syndicat du Luech	Alès Agglomération	1		300 000		300 000
SDAEP le Martinet	Alès Agglomération	1		130 000		130 000
SDAEP de Saint-Florent-sur-Auzonnet	Alès Agglomération	1		120 000		120 000
SDAEP de Meyrannes	Commune	1			60 000	60 000
SDAEP de Saint-Brès (réalisation)	Commune	1		100 000		100 000
SDAEP de Saint-Ambroix	Commune	1			100 000	100 000
SDAEP de Méjannes-le-Clap	Commune	1			100 000	100 000
SDAEP de Pognadoresse	Commune	1		60 000		60 000
SDAEP SIAEP de Lussan	SIAEP	1			100 000	100 000
SDAEP à l'échelle du Gard Rhodanien	CA du Gard Rhodanien	1		500 000		500 000
Réalisation de plans réseau (SIG) et carnets de vannage (Bonnevaux, Concoules, Génolhac, Aujac et Sénéchas)	Alès Agglomération	2		150 000		150 000
Réalisation de plans réseau (SIG) et carnets de vannage (SIAEP Mages-St-Jean)	Alès Agglomération	2		80 000		80 000
Réalisation de plans réseau (SIG) et carnets de vannage (Brouzet-les-Alès et Seynes)	Alès Agglomération	2		70 000		70 000

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
SDAEP de Bessèges	100 000			50%				30%			20%
SDAEP de Bordezac	60 000			50%				30%			20%
SDAEP de Peyremale	60 000			50%				30%			20%
SDAEP Courry/ Gagnières	100 000			50%				30%			20%
SDAEP Syndicat du Luech	300 000			50%				30%			20%
SDAEP Le Martinet	130 000			50%				30%			20%
SDAEP de Saint-Florent- sur-Auzonnet	120 000			50%				30%			20%
SDAEP de Meyrannes	60 000			50%				30%			20%
SDAEP de Saint-Brès (réalisation)	100 000			50%				30%			20%
SDAEP de Saint- Ambroix	100 000			50%				30%			20%
SDAEP de Méjannes-le- Clap	100 000			50%				30%			20%
SDAEP de Pougnadoresse	60 000			50%				30%			20%
SDAEP SIAEP de Lussan	100 000			50%				30%			20%
SDAEP à l'échelle du Gard Rhodanien	500 000			50%				30%			20%
Réalisation de plans réseau (SIG) et carnets de vannage (Bonnevaux, Concoules, Génolhac, Aujac et Sénéchas)	150 000			50%				30%			20%
Réalisation de plans réseau (SIG) et carnets de vannage (SIAEP Mages-St-Jean)	80 000			50%				30%			20%
Réalisation de plans réseau (SIG) et carnets de vannage (Brouzet-les- Alès et Seynes)	70 000			50%				30%			20%
TOTAL €	2 190 000 €										

Indicateur de réalisation
Nombre de SDAEP réalisés

Partenaires techniques
Département du Gard, Agence de l'eau RMC, DDTM30, ARS, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Trois SDAEP seront à réaliser en phase 2 (délai de 10 ans dépassé). Comme pour la phase 1, ces schémas devront comporter un état des lieux, un diagnostic et un programme d'action.

Suite au schéma global établi en première phase pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, les priorités d'interventions seront connues. La mise à jour ou la réalisation des SDAEP communaux prioritaires sera donc planifiée.

Le SDAEP de Salindres sera à réaliser si le prélèvement dans la Cèze n'est pas substitué (cf. fiche-action RES2.11).

Conditions de réalisation

Priorisation des schémas directeurs communaux du Gard Rhodanien réalisée en première phase.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
SDAEP Brouzet-les-Alès	Alès Agglomération	60 000
SDAEP Salindres	Alès Agglomération	120 000
SDAEP Saint-Victor-de-Malcap	Commune	60 000
SDAEP Robiac-Rochessadoules	Commune	60 000
Schémas directeurs de la CA Gard Rhodanien	CA Gard Rhodanien	500 000
TOTAL		800 000

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser partout		
Action	Mise en place de systèmes d'autosurveillance et de sectorisation		RES2.2
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), La Connes (FRDR11320), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Le Luech (FRDR400c), La Ganière (FRDR399), L'Abeau (FRDR10849), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Claysse (FRDR10996), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Vionne (FRDR12016)	Enjeux	Notification préfectorale sur les volumes prélevables ZRE : Cèze amont Zones prioritaires PGRE Cèze
Secteur	Cèze amont, Luech, Moyenne Cèze, Auzonnet et Cèze aval.	Maîtres d'ouvrage	Collectivités
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : -		
Contexte			
Les réseaux d'eau potable sur le bassin de la Cèze sont souvent anciens et présentent des fuites importantes. Les secteurs les plus fuyards sont : le Luech, l'Auzonnet, la Ganière et d'une manière plus globale, la partie amont du bassin. Les rendements sont de 35 à 50 % avec des volumes de fuites importantes : 140 000m³ pour le Luech, 140 000m³ pour l'Auzonnet, et 60 000m³ pour la Ganière. Les systèmes d'eau potable sont parfois mal équipés en dispositif de suivi du réseau (compteurs de sectorisation, équipement sur les réservoirs, réseaux intelligents). Il est essentiel que les structures gérantes d'eau potable suivent de manière performante leurs volumes prélevés (annuels et mensuels). L'analyse de ces données permettra de repérer plus facilement les fuites. Les volumes économisés sur les mois en déficit seront, eux aussi, mieux comptabilisés.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour améliorer le suivi au niveau de chaque unité de gestion d'eau potable, la mise en place de compteurs et débitmètres de sectorisation doit se développer. Ils sont à placer en priorité sur les éléments clés du réseau (réservoir, prélèvements, adduction et doivent être télérelevés pour permettre une bonne gestion du réseau et pouvoir analyser le fonctionnement sur de longues périodes.

Cette action comprend le choix des emplacements pour les compteurs, le montage sur le réseau (avec vannes), l'achat du matériel (débitmètres, compteurs) et les systèmes de gestion (logiciel, télésurveillance).

Alès Agglomération a prévu de réaliser un suivi permanent de ces compteurs et réalisera un diagnostic du fonctionnement des réseaux.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Compteurs de sectorisation (SIAEP Luech)	Alès Agglomération	1		250 000		250 000
Compteurs de sectorisation (Bonnevaux, Concoules, Génolhac, Aujac et Sénéchas)	Alès Agglomération	1			200 000	200 000
Compteurs de sectorisation (Le Martinet / Saint-Florent-sur-Auzonnet)	Alès Agglomération	1			170 000	170 000
Compteurs de sectorisation (SIAEP Les Mages/Saint-Jean)	Alès Agglomération	1		100 000		100 000
Compteurs de sectorisation (Peyremale)	Commune	1		10 000		10 000
Compteurs de sectorisation (Meyrannes)	Commune	1			10 000	10 000
Compteurs de sectorisation (Robiac-Rochessadoules)	Commune	1		30 000		30 000
Compteurs de sectorisation (Molières-sur-Cèze)	Commune	1		8 000		8 000
Compteurs de sectorisation (La Bastide d'Engras)	Commune	1		10 100		10 100
Compteurs de sectorisation (Saint-Marcel-de-Careiret)	CA du Gard Rhodanien	2		10 000		10 000

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Compteurs de sectorisation (SIAEP Luech)	250 000			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (Bonnevaux, Concoules, Génolhac, Aujac et Sénéchas)	200 000			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (Le Martinet / Saint-Florent-sur-Auzonnet)	170 000			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (SIAEP Les Mages / Saint-Jean)	100 000			50%*				30%			20%

Compteurs de sectorisation (Peyremale)	10 000			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (Meyrannes)	10 000			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (Robiac-Rochessadoules)	30 000			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (Molières-sur-Cèze)	8 000			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (La Bastide d'Engras)	10 100			50%*				30%			20%
Compteurs de sectorisation (Saint-Marcel-de-Careiret)	10 000			50%*				30%			20%
TOTAL €	798 100 €										

* En-dehors d'une démarche d'étude de schéma directeur ou de diagnostic global AEP (investissements présentés de manière isolée), les aides de l'Agence de l'Eau en faveur des équipements de télésurveillance, télégestion et de sectorisation des réseaux AEP sont uniquement réservées aux services AEP présentant un ICGP de 60 points minimum.

Indicateur de réalisation
Nombre de compteurs installés

Partenaires techniques
Département du Gard, Agence de l'Eau, ARS, DDTM30, Syndicat Mixte ABCèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Des équipements sont programmés pour les communes de Saint-Victor-de-Malcap et Saint-Paul-le-Jeune. D'autres collectivités pourront mettre en place des dispositifs de sectorisation issus de leurs SDAEP.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Compteurs de sectorisation (Saint-Victor-de-Malcap)	Commune	10 000
Compteurs de sectorisation (Saint-Paul-le-Jeune)	Commune	30 000
TOTAL		40 000

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser partout		
Action	Réalisation de travaux d'économie d'eau sur la Cèze amont et l'Homol		RES2.3
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), La Connes (FRDR11320), L'Homol (FRDR10262)	Enjeux	ZRE : Cèze amont Notification sur les volumes prélevables PGRE Cèze
Secteur	Cèze amont de Sénéchas / Homol	Maîtres d'ouvrage	Alès Agglomération
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : RES0202		
Contexte			
Les sous bassins de la Cèze amont et de l'Homol sont classés en déficit. La notification préfectorale de 2015 préconise des réductions de 21% des prélèvements en août. Dans le PGRE, cet objectif de 21% a été maintenu. Les prélèvements d'eau potable en été sont bien inférieurs aux prélèvements agricoles, mais dans le PGRE, il a été fait le choix de cibler des économies sur tous les usages.			
Les rendements de certains réseaux d'eau potable du secteur sont de 45% (Concoules, Génolhac). Il convient d'améliorer ce rendement et réduire les fuites pour assurer l'alimentation en eau potable future.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

L'action consiste à mettre en œuvre les programmes de travaux définis dans le cadre des schémas directeurs AEP. Les propositions d'actions visent principalement la réduction des fuites.

Les travaux de réhabilitation sur le territoire d'Alès Agglomération portent sur la réhabilitation des réseaux à **Concoules** (500ml) cette commune étant prioritaire de part son mauvais rendement de réseau.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Réhabilitation des réseaux à Concoules	Alès Agglomération	1			100 000	100 000

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Réhabilitation des réseaux à Concoules	100 000			50%				30%			20%
TOTAL €	100 000 €										

Indicateur de réalisation
Linéaire de réseau réhabilité

Partenaires techniques

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Des travaux moins prioritaires ont été mis en phase 2 (Bonnevaux et Sénéchas, rendement de 60%). Pour Génolhac, des travaux de réhabilitation de réseau sont prévus pour améliorer le rendement. Les travaux concernant Pont de Rastel sur Génolhac sont en phase 2 car leur opportunité doit être étudiée dans le cadre de la prise de compétence eau potable d'Alès Agglomération. En effet, le réseau de Pont de Rastel est à proximité du réseau AEP de Chamborigaud donc une interconnexion du hameau par ce réseau est à étudier, à la place du réseau existant (qui est fuyard, long et aérien).
Conditions de réalisation
Choix sur l'alimentation de Pont de Rastel (par Chamborigaud ou par Génolhac)

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation des réseaux à Bonnevaux	Alès Agglomération	50 000
Réhabilitation des réseaux à Sénéchas	Alès Agglomération	50 000
Réhabilitation desserte de Belle Poelle à Pont de Rastel à Génolhac	Alès Agglomération	576 000
Réhabilitation des réseaux à Génolhac	Alès Agglomération	140 000
TOTAL		816 000

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser partout		
Action	Réalisation de travaux d'économie d'eau sur le Luech et l'Auzonnet		RES2.4
Masses d'eau	Le Luech (FRDR400c), L'Auzonnet (FRDR397), L'Alauzène (FRDR11452), Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze (FRDG607), Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) (FRDG532)	Enjeux	ZRE : Cèze amont Notification sur les VP Zones prioritaires PGRE
Secteur	Le Luech et l'Auzonnet	Maîtres d'ouvrage	Alès Agglomération / Vialas/ CC Cévennes au Mont Lozère
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : RES0202		
Contexte			
Les bassins du Luech et de l'Auzonnet sont classés en déficit important. La notification préfectorale de 2015 préconise des réductions de 100% pour le Luech (en août et septembre) et de 67% pour l'Auzonnet (en août). Dans le PGRE, des objectifs en adéquation avec le territoire ont été validés : 25% de réduction pour le Luech (en août et septembre) et 12% pour l'Auzonnet (en juillet et août). Les prélèvements d'eau potable en été sont bien inférieurs aux prélèvements agricoles mais, dans le PGRE, il a été fait le choix de cibler des économies sur tous les usages. Les rendements de certains réseaux d'eau potable du secteur sont mauvais. Le SIAEP du Luech est le plus bas avec un rendement de 35%. Il convient d'améliorer les rendements et réduire les fuites pour assurer l'alimentation en eau potable future. L'Auzonnet est également un secteur prioritaire avec des rendements de 50%.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
L'action consiste à mettre en œuvre les programmes de travaux définis dans le cadre des schémas directeurs AEP. Les propositions d'actions visent la réduction des fuites. Les travaux portent sur la réhabilitation de réseaux sur le territoire d'Alès Agglomération pour les communes de Saint-Florent-sur-Auzonnet (RD 59 – tranche 3 et antennes) et Le Martinet. Il s'agit de réhabiliter des parties fuyardes et anciennes du réseau. Pour la commune de Vialas, la réhabilitation de réseau prévue concerne les hameaux de Polimies, Bourjac et Nojaret (2^{ème} et 3^{ème} tranches).
Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Réfection des réseaux à Vialas	Commune/ CC Cévennes au Mont Lozère	1	260 000		271 600	531 600
Réhabilitation des antennes du réseau Le Martinet	Alès Agglomération	1		100 000		100 000
Réhabilitation du réseau à Saint-Florent-sur-Auzonnet	Alès Agglomération	1		305 000		305 000

Plan de financement										
		UE	Etat	AE*	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD MO
Réfection des réseaux à Vialas	531 600				70%				10%	20%
Réhabilitation des antennes du réseau Le Martinet	100 000			50%**				30%		20%
Réhabilitation du réseau à Saint-Florent-sur-Auzonnet	305 000			50%**				30%		20%
TOTAL €	936 600 €									

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11ème programme d'intervention au moment du vote de l'aide

** Taux d'aide réservé aux travaux d'économies d'eau identifiés comme prioritaires au programme d'actions du schéma directeur AEP et justifiés en terme de gain de réduction du prélèvement

Indicateur de réalisation
Volumes économisés / Linéaire de réseau réhabilité

Partenaires techniques

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Il est prévu de réhabiliter des conduites (1500m) sur **Brouzet-les-Alès**. Le rendement de la commune est de 77 %.

Les antennes du réseau de **Saint-Florent-sur-Auzonnet** seront réhabilitées, l'axe principal ayant été réalisé en phase 1.

Les travaux sur le **SIAEP du Luech** porteront sur la réhabilitation de canalisations fuyardes. Le SDAEP permettra de déterminer les priorités d'intervention (cf. fiche-action RES2.1).

Les réservoirs diagnostiqués en première phase par Alès Agglomération (cf. fiche-action RES2.1) feront l'objet, suivant le résultat du diagnostic soit des travaux de réhabilitation (pour boucher les fuites et consolider les structures), soit de remplacement complet.

Conditions de réalisation

Conclusions des diagnostics des réservoirs réalisés en première phase - Réalisation du SDAEP du Syndicat du Luech en première phase

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation des réservoirs et/ou remplacement, SIAEP du Luech	Alès Agglomération	700 000*
Réhabilitation des canalisations, SIAEP du Luech	Alès Agglomération	1 100 000
Remplacement de conduites à Brouzet-les-Alès	Alès Agglomération	621 000
Réhabilitation du réservoir principal car fuites Le Martinet	Alès Agglomération	100 000
Réhabilitation des antennes du réseau à Saint-Florent-sur-Auzonnet	Alès Agglomération	200 000
TOTAL		2 721 000 €

* coût le plus bas prévu pour la réhabilitation

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser partout		
Action	Réalisation de travaux d'économie d'eau sur la moyenne vallée de la Cèze		RES2.5
Masses d'eau	La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Ganière (FRDR399), La Claysse (FRDR10996), Alluvions de la Cèze (FRDG383), Calcaires urgoniens des garrigues du Gard et du Bas-Vivarais dans le BV de la Cèze (FRDG162), Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) (FRDG532)	Enjeux	ZRE : Cèze amont Notification sur les VP PGRE Cèze
Secteur	Moyenne Cèze, Ganière et Claysse	Maîtres d'ouvrage	Communes / SIAEP
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : -		

Contexte

La Moyenne Cèze est classée en déficit. La notification préfectorale de 2015 préconise des réductions de 37% en juin et 16% en juillet. Sur la Ganière les réductions notifiées sont de 100% en août. Dans le PGRE, les objectifs fixés sont de 20% pour la Ganière et la moyenne Cèze, ils ont été validés en concertation et prennent en compte les possibilités techniques du territoire.

Au niveau des communes de Rivières et de Tharaux, environ 50% du débit de la Cèze se perd dans le karst à l'étiage. Cette caractéristique naturelle, couplée avec les prélèvements, entraîne des assèchements du lit.

A noter que la Moyenne Cèze est sollicitée par de nombreux prélèvements qui concernent tous les usages. Ces prélèvements vont augmenter dans les années futures (besoin plus important pour l'irrigation et augmentation de population). Les prélèvements d'eau potable en été sont bien inférieurs aux prélèvements agricoles mais dans le PGRE, il a été fait le choix de cibler des économies sur tous les usages. Les rendements de certains réseaux d'eau potable du secteur sont de l'ordre de 50%.

Sur la Ganière, les marges de manœuvre sont moins élevées car il existe peu de prélèvement.

Les communes prioritaires, c'est-à-dire, avec des rendements de 50%, sont : Molières-sur-Cèze, le SIVOM Cèze-Auzonnet et le SIAEP Les Mages-Saint-Jean.

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

L'action consiste à mettre en œuvre les programmes de travaux définis dans le cadre des schémas directeurs AEP.

Les travaux prévus sont :

- Réhabilitation de la canalisation à **Molières-sur-Cèze** entre le réservoir des Brousses et la Luxière, gain de 3 000 m³/an,

- Renouvellement du réseau fuyard de la traverse du Moulinet sur le **SIAEP Les Mages / St-Jean**, gain de 1m³/h et gain de 3 points, une première phase est déjà financée,
- Réhabilitation des conduites en amiante ciment fuyardes sur le **SIVOM Cèze-Auzonnet**. Les actions prévues dans l'ancien SDAEP concernent Saint-Jean de Maruéjols (village route de Barjac / réservoir jusqu'au village), Pont d'Auzon, La Bégude. Les gains en économie d'eau n'étaient pas quantifiés, ils le seront dans le cadre du nouveau schéma lancé en 2019.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Réhabilitation de canalisation - Molières-sur-Cèze	Commune	1	240 000			240 000
Renouvellement du réseau SIAEP Les Mages/St-Jean	Alès Agglomération	1			396 000	396 000
Réhabilitation des conduites SIVOM Cèze-Auzonnet	SIVOM Cèze-Auzonnet	1		200 000	200 000	400 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE*	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Réhabilitation de canalisation - Molières-sur-Cèze	240 000				70%			10%			20%
Renouvellement du réseau - SIAEP Les Mages/St-Jean	396 000			50% **				30%			20%
Réhabilitation des conduites - SIVOM Cèze-Auzonnet	400 000				70%			10%			20%
TOTAL €	1 036 000 €										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11ème programme d'intervention au moment du vote de l'aide

** Taux d'aide réservé aux travaux d'économies d'eau identifiés comme prioritaires au programme d'actions du schéma directeur AEP et justifiés en terme de gain de réduction du prélèvement

Indicateur de réalisation

Volumes économisés, Linéaire de réseau réhabilité

Partenaires techniques

CD 30, ARS, AERMC, DDTM 30, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

De nombreux SDAEP seront réalisés en phase 1, des actions de travaux suite à ces schémas sont à réaliser en phase 2 :

- Réhabilitation de réseaux fuyards,
- Réhabilitation de réservoirs fuyards,
- Systèmes de réduction des prélèvements.

Conditions de réalisation

Réalisation des SDAEP en phase 1

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Travaux issus du SDAEP de Bessèges	Commune	200 000
Travaux issus du SDAEP de Bordezac	Commune	100 000
Travaux issus du SDAEP SIAEP de Courry Gagnières	SIAEP de Courry-Gagnières	200 000
Travaux issus du SDAEP de Meyrannes	Commune	100 000
Travaux issus du SDAEP de Molières-sur-Cèze	Commune	100 000
Réhabilitation de réseau Robiac-Rochessadoule (adduction/distribution 1 200 ml)	Commune	400 000
Réhabilitation des conduites en amiante-ciment SIVOM Cèze / Auzonnet	SIVOM Cèze Auzonnet	600 000
Réhabilitation des réseaux SIAEP Les Mages / St-Jean	Alès Agglomération	450 000
Réhabilitation du réseau et des ouvrages à Méjannes-le-Clap	Commune	250 000
Réhabilitation du réseau, SIAEP de Barjac (conduite d'Orgnac à Montclus)	SIAEP de Barjac	200 000
Réhabilitation réseau du centre village qui date de 1936 à Saint-Victor-de-Malcap	Commune	100 000
TOTAL		2 700 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser partout		
Action	Réalisation de travaux d'économie d'eau sur la Tave		RES2.6
Masses d'eau	La Tave (FRDR11954)	Enjeux	ZRE : Tave Notification sur les VP PGRE Cèze
Secteur	La Tave	Maîtres d'ouvrage	Gard Rhodanien / Communes
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : -		
Contexte			
Le sous bassin de la Tave est classé en déficit important. La notification préfectorale de 2015 préconise des réductions de 100% pour le mois d'août. Dans le PGRE des objectifs en adéquation avec le territoire ont été fixés et validés. L'objectif est de 25% de réduction en août. Les prélèvements d'eau potable en été sont bien inférieurs aux prélèvements agricoles mais dans le PGRE, il a été fait le choix de cibler des économies sur tous les usages. Les rendements sur la Tave sont meilleurs que sur l'amont de la Cèze. Néanmoins des actions sont à poursuivre, certains réseaux étant à environ 60% de rendement (Cavillargues, Syndicat de la maison de l'eau). Il advient de réduire les fuites pour assurer l'alimentation en eau potable future. La population du secteur augmente et l'irrigation de la vigne se développe ce qui dans le futur va générer une pression hydrologique supplémentaire sur la Tave avec un risque de diminution des débits. La communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien aura la compétence AEP sur l'aval de la Tave.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

L'action consiste à mettre en œuvre les programmes de travaux définis dans le cadre des schémas directeurs AEP. Les propositions d'actions visent principalement la réduction des fuites.

Sur **Cavillargues**, le schéma directeur (2018) préconisait des travaux de réhabilitation de réseau à la Papesse. Ces travaux de pose d'une nouvelle canalisation sur 450m permettraient d'éliminer de 1,8m³/h et d'augmenter le rendement de réseau de 10 points.

Pour la commune de **La Bastide-d'Engras**, l'action concerne la mise en place de réducteurs de pression qui permettent de limiter les casses de canalisations et donc les fuites.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Mise en place de réducteurs de pression La Bastide-d'Engras	Commune	2			12 000	12 000
CAVILLARGUES - Réhabilitation de réseau (RD9 et Papesse)	Commune	1	73 000			73 000

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Mise en place de réducteurs de pression La Bastide-d'Engras	12 000			50% *				30%			20%
CAVILLARGUES - Réhabilitation de réseau	73 000							25%			75%
TOTAL €	85 000 €										

* Les aides de l'Agence de l'Eau en faveur des équipements de régulation de la pression des réseaux AEP sont uniquement réservées aux services AEP présentant un ICGP de 60 points minimum.

Indicateur de réalisation
Volumes économisés. Linéaire de réseau réhabilité

Partenaires techniques

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Les travaux d'amélioration des rendements sont à poursuivre en phase 2. Concernant le territoire du Gard Rhodanien, ils dépendront des conclusions du schéma général prévu en première phase et des éventuels SDAEP. Des actions paraissent néanmoins intéressantes à mener sur le territoire : - de la Maison de l'eau (réhabilitation réseau), - de Cavillargues (réhabilitation de la conduite de distribution principale sur 1,2 km éliminant 1m³/h de fuite), - de Saint-Pons-la-Calm (réfection château d'eau fuyard). D'autres travaux de réductions ou suppression des fuites sont prévus sur la Bastide-d'Engras et pour le SIAEP de Saint-Laurent-la-Vernède.
Conditions de réalisation

Conclusions du schéma général sur le Gard Rhodanien

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation des réseaux et des ouvrages	Gard Rhodanien	800 000
Remplacement des conduites fuyardes La Bastide-d'Engras	Commune	80 000
Suppression des fuites et dévoiement privé Fontarèches	SIAEP Saint-Laurent-la-Vernède	96 000
TOTAL		976 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser partout		
Action	Réalisation de travaux d'économie d'eau sur la Cèze aval		RES2.7
Masses d'eau	La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b)	Enjeux	PGRE Cèze
Secteur	La Cèze aval	Maîtres d'ouvrage	Gard Rhodanien / SIAEP de Lussan/ Goudargues / St-André-de-Roquepertuis
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : RES0202		
Contexte			
La partie aval de la Cèze n'est pas classée en déficit quantitatif. Le karst permet un débit soutenu en période d'étiage à l'aval des gorges de la Cèze. Dans le PGRE, des objectifs ont tout de même été validés sur la partie aval, ils sont de 10% de réduction ; ceci pour lutter contre les effets du changement climatique et l'augmentation des prélèvements et également maintenir une solidarité amont – aval. Les prélèvements d'eau potable en été sont bien inférieurs aux prélèvements agricoles mais dans le PGRE, il a été fait le choix de cibler des économies sur tous les usages. Sur ce secteur, la population augmente et l'irrigation de la vigne se développe, ce qui impactera la disponibilité de la ressource. Les rendements sur la Cèze aval sont meilleurs qu'en amont. Néanmoins des actions sont à poursuivre pour assurer l'alimentation en eau potable future.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique
Sur Goudargues, il est prévu de réhabiliter une partie du réseau d'eau potable du centre-village qui présente des fuites. Pour Saint-André-de-Roquepertuis, il est prévu la réhabilitation de la colonne du pompage vers château d'eau, qui présente des fuites. Sur le SIAEP de Lussan, il est prévu de réhabiliter la conduite entre Lussan et La Lègue. Elle permettra de mettre en place une convention de sécurisation pour l'approvisionnement en eau depuis Méjannes.
Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Réhabilitation de réseau du centre de Goudargues	Commune	2	124 980			124 980
Réhabilitation de réseau - Saint-André-de-Roquepertuis	Commune	2	244 972			244 972

Réhabilitation du réseau de la Lègue à Lussan	SIAEP de Lussan	2			100 000	100 000
---	-----------------	---	--	--	---------	---------

Plan de financement											
		UE	Etat	AE*	AE - ZRR	Régio n Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Réhabilitation de réseau - Goudargues	124 980			50%**				30%			20%
Réhabilitation de réseau - Saint-André-de-Roquepertuis	244 972			50%**				30%			20%
Réhabilitation de réseau à la Lègue	100 000			50%				30%			20%
TOTAL €	469 952 €										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide

** Taux d'aide réservé aux travaux d'économies d'eau identifiés comme prioritaires au programme d'actions du schéma directeur AEP et justifiés en terme de gain de réduction du prélèvement

Indicateur de réalisation
Volumes économisés / Linéaire de réseau réhabilité

Partenaires techniques

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Les propositions d'actions issues des schémas directeurs ou diagnostics de réseaux sont à mettre en œuvre et visent principalement la réduction des fuites. Les communes suivantes ont un rendement peu élevé (compris entre 50 et 60%). Elles sont donc prioritaires pour réaliser les travaux prévus dans leur SDAEP : Saint-Michel-d'Euzet, Chusclan, Saint-Gervais, Orsan et Sabran (suppression de fuites à Carme et réhabilitation de réseau sur 3 000ml). D'autres communes ont des travaux programmés mais un meilleur rendement (Goudargues, Verfeuil, La Roque-sur-Cèze, Saint-Marcel-de-Careiret).
Conditions de réalisation
Finalisation du schéma directeur aep du Gard Rhodanien

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réhabilitation de réseau suite au SDAEP	CA du Gard Rhodanien	2 000 000
TOTAL		2 000 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser l'eau		
Action	Substitution des prélèvements AEP en nappe de la Cèze par des ressources profondes		RES2.8
Masses d'eau	Alluvions de la Cèze (FRDG383)	Enjeux	Notification préfectorale VP ZRE : Cèze amont, PGRE Cèze
Secteur	Moyenne Cèze	Maîtres d'ouvrage	Saint-Ambroix, Molières, Meyrannes et Saint-Victor-de-M, Alès Agglomération
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesures PDM : -		
Contexte			
Les alluvions de la Cèze sont une ressource exploitée par tous les usages (AEP, irrigation, industrie). La nappe sollicitée connaît des baisses de niveau importantes qui ont entraîné l'arrêt de certains pompages (Saint-Ambroix, GIE de Salindres). Ce secteur est en déficit et les prélèvements devraient augmenter dans les années futures. Il existe deux projets de substitution : • Les prélèvements des communes de Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Saint-Ambroix et Saint-Victor-de-Malcap par un forage profond à Clairac (commune de Meyrannes), • Le prélèvement de la ville de Salindres par une ressource profonde (syndicat de l'Avène hors bassin de la Cèze). Le projet de la moyenne vallée fait l'objet d'une mutualisation entre les communes de Saint-Ambroix, Molières-sur-Cèze, Meyrannes et Saint-Victor-de-Malcap pour substituer la totalité de leurs prélèvements. Actuellement en nappe d'accompagnement de la Cèze, ils seront remplacés par un captage en nappe profonde, à Clairac sur la commune de Meyrannes. Cette substitution représente une économie estimée à 30 l/s pour les 4 communes, soit 150 000 m³ sur les mois en déficit.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique						
La substitution des prélèvements des communes par le captage de Clairac permettra de prélever en ressource profonde (80 m). Les travaux consisteront à mettre en fonctionnement le pompage et à créer des réseaux (en parallèle du projet sur l’assainissement, cf. fiche-action QUA1.9). Les travaux de création de réseaux AEP concernent le raccordement du forage à Molières, Meyrannes, Saint-Ambroix et Saint-Victor. Suivant les volontés locales, une extension vers le réseau du SIAEP Les Mages/Saint-Jean est possible. Alès Agglomération prévoit une étude de faisabilité de l’alimentation de Salindres par la ressource profonde issue du syndicat de l’Avène. L’interconnexion serait possible au niveau de Rousson.						
Conditions de réalisation						
Détermination de la maitrise d’ouvrage des travaux pour la substitution moyenne vallée						
Maîtres d’ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d’ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	

Travaux de substitution moyenne vallée - forage et réseau AEP	Saint-Ambroix, Molières, Meyrannes et Saint-Victor-de-M	1			4 200 000	4 200 000
Salindres - étude de faisabilité substitution	Alès Agglomération	1		30 000		30 000

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Substitution moyenne vallée	4 200 000			50%*		20%		10%			20%
Salindres - Etude de faisabilité de substitution	30 000			**							100%
TOTAL €	4 230 000 €										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide (4,5 €/m³/an dans la limite du volume total à substituer sur l'ensemble du bassin concerné pour retrouver l'équilibre quantitatif des ressources en eau ; ce volume total objectif a été fixé dans la notification préfectorale des volumes prélevables et donc à partager entre les différents usages et projets de substitution du bassin). Aide conditionnée à la fourniture d'une analyse coûts / bénéfice et de récupération des coûts.

** Etude d'un scénario à intégrer dans une démarche globale de schéma directeur AEP. Projet de substitution conditionné à la présentation et à l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Gardons, gestionnaire de la ressource de l'Avène dans le cadre du PGRE des Gardons. Dans le cas où le projet constituerait à soulager une ressource déficitaire (alluvions de la Cèze) par une autre ressource considérée comme n'étant pas à l'équilibre, les travaux ne pourraient pas être éligibles aux aides du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC.

Indicateur de réalisation
Volumes substitués

Partenaires techniques
Agence de l'eau, Département du Gard, Région Occitanie, DDTM30, ARS

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
La commune de Salindres est alimentée par le GIE de chimie de Salindres, qui prélève dans la nappe de la Cèze. La commune recherche une autre ressource moins vulnérable. Si ce prélèvement est entièrement substitué, l'économie réalisée sera de 13 l/s pour la Cèze. L'étude en première phase déterminera si cette alimentation est possible et si le GIE peut être en partie alimenté.
Conditions de réalisation
Réalisation de l'étude sur la substitution de Salindres.

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Substitution du prélèvement AEP de Salindres	Alès Agglomération	2 000 000
TOTAL		2 000 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser l'eau		
Action	Optimiser l'utilisation de l'eau potable dans les bâtiments et lieux publics		RES2.9
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	PGRE Cèze
Secteur	Tout le bassin	Maîtres d'ouvrage	Collectivités
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : RES0202		
Contexte			
Dans le cadre du contrat de rivière de la Cèze 2011- 2015, cette action avait été menée sur les communes de Chamborigaud, Saint-Ambroix et Bagnols-sur-Cèze.			
Il s'agit de mettre en place une utilisation économe de l'eau sur des communes du bassin de la Cèze. Les communes seront choisies sur la base du volontariat, en priorité sur les secteurs en déficit.			
Un travail d'animation et de sensibilisation sera fait par le Syndicat Mixte en première phase pour trouver des collectivités intéressées par ce projet.			

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique
Dans un premier temps, une phase d'étude de l'utilisation de l'eau dans les espaces publics des communes est à réaliser. L'objectif est de recenser les sites publics et leurs consommations (stades, espaces verts, écoles, bâtiments administratifs). Les gros consommateurs privés pourront être aussi analysés. Une phase de diagnostic déterminera les marges d'économies d'eau réalisables et les lieux à viser en priorité. Elle a pour objectif de déterminer les lieux qui sont de forts consommateurs en eau. Enfin un programme d'action sera proposé avec, par exemple, des réductions des consommations (équipement hydro-économe, fontaines en circuits fermés, récupération des eaux de pluies), un meilleur suivi (recherche de fuites, pose de compteurs de zone ou de bâtiments, mise en place de télésurveillance), des opérations de communication et de sensibilisation des consommateurs et usagers, une irrigation raisonnée des espaces verts et des stades.
Conditions de réalisation
Animation du Syndicat Mixte ABCèze en première phase pour mobiliser les communes

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Etudes sur 3 communes et réalisation des travaux d'optimisation	Collectivités	45 000
TOTAL		45 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser l'eau		
Action	Amélioration du rendement des réseaux agricoles et optimisation de l'apport d'eau		RES2.10
Masses d'eau	L'Homol (FRDR10262), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Le Luech (FRDR400c), L'Alauzène (FRDR11452), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Tave (FRDR11954)	Enjeux	Notification préfectorale sur les VP ZRE : Cèze amont et Tave PGRE Cèze
Secteur	Cèze amont, Luech, Ganière, Moyenne Cèze, Auzonnet et Tave	Maîtres d'ouvrage	ASA, Chambre d'agriculture du Gard, agriculteurs
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : RES0201		
Contexte			
L'usage d'irrigation agricole est le plus important en période estivale sur la Cèze et ses affluents. Il est important de mettre en place des outils ou travaux permettant d'optimiser les prélèvements agricoles. Les volumes annuels prélevés pour l'irrigation et pour l'eau potable sont de 6 000 000 m³/an chacun, mais les prélèvements d'irrigation se répartissent de mai à septembre. Par exemple sur la moyenne Cèze en juillet, les prélèvements pour l'irrigation représentent 74% contre 16% pour l'eau potable et 10% pour l'industrie. Le changement climatique risque de limiter la ressource disponible et les systèmes d'irrigation doivent pouvoir être performants pour pouvoir résister à un manque d'eau chronique dans les années futures. Les actions doivent porter sur tous les systèmes d'irrigation (béals, ASA de la moyenne vallée, agriculteurs individuels). Une priorité d'intervention est à donner à la moyenne vallée, où sont présents les plus importants prélèvements agricoles. Un travail important de réduction des fuites sur les béals en amont a été réalisé depuis 2010 (mise en place de tuyaux, étanchéification, baisse des prélèvements). Ces béals alimentent des agriculteurs et des particuliers. L'ASA de Potelières en moyenne vallée a baissé son prélèvement de moitié en 2017 passant de 420 000m³ à 205 000m³/an. Les travaux ont porté sur le changement de ballons anti-bélier, la mise en place de régulateurs de vitesse et le changement du compteur au pompage dans la Cèze. Les autres ASA du secteur (Saint-Jean et Aven de Cal) n'ont pas de réalisé de travaux sur leur réseaux. La gestion de l'irrigation qui est également une piste importante de réduction des prélèvements en adaptant les apports d'eau au plus près des besoins des cultures.			
PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)			
Description technique			
Diagnostic des réseaux sous pression			
Une étude diagnostic du fonctionnement des réseaux des ASA de Saint-Jean-de-Maruéjols et de l'Aven de Cal sont prévues. Pour l'ASA de Saint-Jean, cette étude pourrait être intégrée à l'étude sur le stockage qui va être lancée en 2019 (cf. fiche-action RES2.11).			

Ces études comportent :

- Un état des lieux du fonctionnement et de la gestion de l'ASA (administrative et technique),
- Un diagnostic des ouvrages et du réseau (fuites, ressource disponible),

Un plan d'action pour améliorer les rendements du réseau et optimiser l'irrigation.

Travaux d'amélioration des rendements

Pour l'ASA de Potelières, il reste des travaux à réaliser sur le réseau pour améliorer son rendement. Ces travaux, qui permettront une économie de 30 000m³/an, consiste à :

- Reprise d'un tronçon fuyard au sud-ouest de Potelières (secteur de fuite de 3,6 m³/h) de 840 ml en amiant ciment,
- Remplacement de 11 vannes non fonctionnelles et des 2 ventouses fuyardes,
- Mise en place de 9 vannes supplémentaires sous regard afin de permettre d'isoler les différents secteurs du réseau,
- Renouvellement de l'ensemble des compteurs domestiques (60 compteurs).

Après travaux, une recherche de fuites sera réalisée sur l'ensemble du réseau.

Accompagnement aux économies d'eau à la parcelle

La Chambre d'Agriculture du Gard a mis en place des sites de suivi sur différentes cultures en moyenne vallée de la Cèze. Cette action vise à pérenniser ces sites et en créer de nouveaux soit un total de 15 sites, dont 2 en haute vallée, 9 en moyenne vallée, 1 sur l'Auzonnet et 3 sur la Tave en prévisionnel). Il s'agit de mettre en place des sondes tensiométriques, qui mesurent la pression des racines dans la terre suivant leur besoin en eau. La chambre d'agriculture détermine ensuite les volumes d'irrigation à apporter et transmet l'information aux agriculteurs. Il est prévu 6 sondes par site (3 en surface et 3 en profondeur) et les sites concernent plusieurs cultures (tournesol et maïs semences, vignes).

En parallèle, une étude portera sur l'amélioration de connaissance des sols et de leurs caractéristiques hydriques.

Une étude sera menée sur les assolements et notamment la mise en place de cultures peu gourmande en eau. Un pré-travail de recensement des irrigants sera réalisé pour ensuite déterminer des groupes cohérents d'irrigants

Un recensement et une évaluation des matériels d'irrigation utilisés sur 10 exploitations sera réalisée. Il pourra aboutir à une proposition de matériel plus adapté et plus économe en eau et un accompagnement à la demande de subvention (PDR 413).

Ces missions seront réalisées par la chambre d'agriculture du Gard, par son chargé de mission « accompagnement aux économies d'eau à la parcelle » (cf. fiche-action RES5.2)

Conditions de réalisation

Capacités financières des ASA - Accompagnement par la chambre d'agriculture et le syndicat AB Cèze (cf. Fiche-action RES5.2).

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Diagnostic du réseau sous pression de l'ASA de Saint-Jean-de-Maruéjols	ASA Saint-Jean	1		40 000		40 000
Diagnostic du réseau sous pression de l'ASA de l'Aven de Cal	ASA Aven de Cal	1			30 000	30 000

Amélioration du rendement de réseau de l'ASA de Potelières	ASA de Potelières	1		185 000		185 000
Gestion de l'apport d'eau à la parcelle et mise en place de sondes tensiométriques	Chambre d'agriculture du Gard	1	22 500			22 500
Etude sur la modification des assolements		1	En interne			En interne
Etude des sols et caractéristiques hydrique		1	En interne			En interne
Recensement et évaluations du matériel d'irrigation (10 exploitations)		1		En interne		En interne

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	Région Occ.	Région AURA	CD07	CD30	CD48	SM D	MO
Diagnostic du réseau - ASA de Saint-Jean-de-Maruéjols	40 000			70%*				10%*			20%
Diagnostic du réseau - ASA de l'Aven de Cal	30 000			70%*				10%*			20%
Amélioration du rendement de réseau de l'ASA de Potelières	185 000			50%*	20%*			10%*			20%
Gestion de l'apport d'eau et mise en place de sondes tensiométriques	22 500			70%				10%			20%
Etude sur la modification des assolements	p.m										
Etude des sols et caractéristiques hydrique	p.m										
Recensement et évaluations du matériel d'irrigation	p.m										
TOTAL €	277 500 €										

* Dans le respect de l'encadrement européen des aides au moment de la décision d'aide

Indicateur de réalisation
Volumes économisés, Nombre de sites équipés de sondes tensiométriques

Partenaires techniques
Syndicat ABCèze, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture, Département du Gard, Région Occitanie

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Optimisation des béals

Au cas par cas, des optimisations des béals peuvent être réalisées en gérant le débit du béal au plus près des besoins. Si besoin des travaux de réduction de fuites pourront être mis en œuvre.

Travaux d'amélioration des rendements

Sur la Tave, des travaux peuvent être menés bien que les agriculteurs aient des réseaux performant (diagnostic de l'étude chambre de 2017).

Conditions de réalisation

Gains sur les travaux d'amélioration des béals à déterminer

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Optimisation des béals	ASA, gestionnaires de béals	15 000
Amélioration des rendements de réseaux agricoles	ASA, agriculteurs	100 000
TOTAL		115 000

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES2	Economiser l'eau		
Action	Mise en œuvre de solutions de stockage ou de substitution aux prélèvements agricoles et industriel		RES2.11
Masses d'eau	L'Homol (FRDR10262), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Le Luech (FRDR400c), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Claysse (FRDR10996), La Tave (FRDR11954), Alluvions de la Cèze (FRDG383)	Enjeux	Notification préfectorale VP ZRE : Cèze amont et Tave PGRE Cèze
Secteur	Moyenne Cèze, Homol, Luech et Tave	Maîtres d'ouvrage	ASA, agriculteurs individuels
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : -		
Contexte			
Le PGRE a permis de quantifier les réductions déjà réalisées par les usagers. Lors de la concertation ces usagers ont communément admis que des économies d'eau devaient être réalisées mais que seul le stockage de l'eau permettra de se rapprocher des objectifs de réduction. Ces projets de stockage sont à analyser au cas par cas pour voir leur impact sur le débit des cours d'eau. L'idée générale est de stocker l'eau abondante hors saison d'étiage. Des petits projets de stockages sont prévus sur la partie amont du bassin (< à 2 000m³). Et deux projets importants sont programmés en moyenne vallée : • Bassin de stockage de 600 000m³ pour l'ASA de Saint-Jean-de-Maruéjols (sur la commune de Rochegude), • Projet de substitution de 250 000m³ pour le GIE de Salindres (à partir du bassin de Séguoussac à Rousson). L'ASA de Saint-Jean, qui prélève jusqu'à 1 200 000m³/an, est le plus gros préleveur sur la Cèze. Elle recherche depuis 10 ans une solution de stockage ou de substitution qui pourrait sécuriser sa ressource en cas de forts étiages. Une première étude avait portée sur la réutilisation des eaux de mines d'Avéjan, mais ce projet n'était pas conforme en termes de qualité de l'eau pour l'irrigation et de sécurité (effondrement de galerie potentielle). Le GIE de Salindres a eu des problèmes quantitatifs en 2017 pour alimenter l'usine (décrochage de pompes) et se tourne vers une solution pour diminuer son prélèvement dans la nappe de la Cèze.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Bassin de stockage de l'ASA de Saint-Jean

Il est prévu la création d'une retenue collinaire d'un volume de 600 000m³ au niveau du hameau de Belbuis. Ce stockage serait à proximité de la station de pompage de l'ASA. Si les 600 000m³ sont utilisés pendant les mois en déficit et qu'aucun prélèvement n'est réalisé à la rivière, l'économie sera conséquente. Le projet déterminera le volume substitué lors des mois en déficit.

En première phase du contrat de rivière est prévu la réalisation des études préalables techniques et réglementaires nécessaires au projet. L'ASA a mandaté un prestataire pour définir le projet et consulter des bureaux d'études pour réaliser l'avant-projet.

Substitution d'une partie du prélèvement du GIE de Salindres

Un ancien bassin de stockage des boues industrielles existe à Rousson sur le ruisseau de Ségoussac. Le GIE projette d'utiliser l'ancienne conduite de son rejet pour prélever de l'eau dans le bassin des boues rouges (à 4 km). Le GIE doit tester la qualité des eaux pompées pour les utiliser dans leur processus industriel. Ce projet permettra une économie de 250 000m³ annuel et 40 000m³ sur les mois en déficit.

Les travaux consistent à :

- Réaliser les essais de pompage de l'eau de Ségoussac, avec l'installation d'un radeau et d'une ligne de pompage raccordée à la conduite existante (avec deux traversées de route) et des modifications de tuyauterie,
- Pérenniser le système de pompage, par son automatisation, l'installation d'un comptage et l'ajout d'un système de filtration.

Autres projets de stockage

Sur la moyenne Cèze, il est prévu la réalisation de deux bassins (capacité totale de 20 000m³) sur le bassin de la Claysse (à Bessas et Barjac).

Sur le Luech, il est prévu l'étanchéification du canal et du bassin de Charreneuve pour réduire le prélèvement de 20 000m³ et la substitution du béal de l'ASA du Martinet neuf par un pompage.

Conditions de réalisation

Mise en place d'un comité de pilotage avec l'ASA, les prestataires, la DDTM, l'Agence de l'eau, les financeurs, le syndicat AB Cèze, la Chambre d'Agriculture, la communauté de commune de Cèze-Cévennes et éventuellement une association de protection de l'environnement.

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Etudes préalables à la réalisation du stockage	ASA de Saint-Jean	1		100 000		100 000
Substitution d'une partie du prélèvement	GIE de Salindres	1			p.m	p.m
Réalisation de bassins de stockage	Agriculteur	1			200 000	200 000
Etanchéification de béal et bassin	ASA de Charreneuve	1		30 000		30 000
Pompage de substitution	ASA du Martinet Neuf	1		1 000		1 000

Plan de financement

	UE	Etat	AE*	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Etudes préalables à la réalisation du stockage	100 000		70%***		10%					20%

Substitution - GIE de Salindres	p.m			40%		20%*					40%
Réalisation 2 bassins de stockage	200 000			70% **							30%
Etanchéification béal et bassin	30 000			70%**							30%
Pompages de substitution	1 000										100%
TOTAL €	331 000 €										

* Dans le respect de l'encadrement européen des aides au moment de la décision d'aide.

** Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide (4,5 €/m³ /an dans la limite du volume total à substituer sur l'ensemble du bassin concerné pour retrouver l'équilibre quantitatif des ressources en eau ; ce volume total objectif a été fixé dans la notification préfectorale des volumes prélevables et donc à partager entre les différents usages et projets de substitution du bassin versant).

*** Aide conditionnée à la prise en compte des analyses coûts bénéfice et de récupération des coûts dans le cahier des charges de l'étude.

Indicateur de réalisation
Volumes stockés ou substitués

Partenaires techniques
Chambre d'Agriculture, Syndicat ABCèze, Région Occitanie, Département du Gard, Agence de l'Eau

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Bassin stockage ASA de Saint-Jean L'action portera sur la conception de la retenue collinaire. L'ASA est en cours d'acquisition des terrains, s'en suivront les travaux de géomètre. Les travaux porteront ensuite sur le creusement de la retenue en déblai - remblai, la mise en place d'un produit étanche si besoin (bâche ou argile) ou d'une bâche, la modification de la station de pompage pour alimenter le bassin et pour aller du bassin au réseau. Autres stockages Sur la moyenne vallée, est prévu un stockage pour la pépinière La Goutte d'eau à Saint-Ambroix, capacité de 4 000m³. Sur l'Homol sont prévus : • Substitution sur le béal des Allègres (Sénéchas) par une alimentation à partir de sources, capacité de 100m³, • Stockage ASA du béal de Mallenches (Sénéchas), capacité de 1 000m³ par des citernes ou poches, • Stockage ASA du béal de Fraissinet-Ranquet (Génolhac), • 2 stockages béal de Maison neuve (Génolhac), capacité de 1 600m³, • Stockage béal de Praboulet (Vialas) capacité de 200m³. Sur le Luech est prévu un stockage par l'ASA du béal de Robert-Corgniaret, capacité de 2 000m³.

Conditions de réalisation
Accompagnement des ASA

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Réalisation du bassin de stockage	ASA de Saint-Jean	5 000 000
Bassin de stockage	Pépinière	40 000
Bassins de stockage ou substitution sur l'Homol	ASA et agriculteurs individuels	30 000
Bassin de stockage sur le Luech	ASA	20 000
TOTAL		5 090 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES3	Solidarité entre les usagers		
Action	Etude sur la faisabilité de tarification incitatives ou progressives		RES3.1
Masses d'eau	La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Ganière (FRDR399), La Tave (FRDR11954)	Enjeux	PGRE Cèze
Secteur	Moyenne Cèze, le Luech, l'Auzonnet, la Ganière et la Tave	Maîtres d'ouvrage	Collectivités
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : -		
Contexte			
Les besoins en eau potable sont les plus élevés en période estivale, quand la ressource en eau est la plus faible. Le bassin de la Cèze est touristique et il existe de nombreuses résidences secondaires. La mise en place d'une tarification saisonnière peut permettre de limiter les consommations des usagers. Un autre mode de réduction peut être la tarification progressive, avec par exemple une tarification réduite pour les consommateurs économes et majorée pour ceux qui dépassent un palier. A noter que la Communauté de communes Cèze Cévennes a déjà mené des réflexions à ce sujet, ainsi qu'Alès Agglomération dans le cadre de leur étude globale. La commune de Saint-Ambroix et le SIAEP des Mages-St-Jean disposent par exemple de trois tarifications en fonction du volume consommé.			

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique
Dans un premier temps, un bilan des tarifications existantes sera réalisé. Il pourrait être fait à l'échelon des intercommunalités et en priorité sur les sous bassins de la Cèze qui sont en déficit important. Ensuite une animation sera faite auprès des maîtres d'ouvrage pour trouver des collectivités intéressées. Les gros préleveurs, les habitants et les professionnels accueillant des touristes seront sensibilisés sur l'état de la ressource en été et la nécessité de réduire leur consommation d'eau. Et enfin une étude pour la mise en place de nouvelles tarifications sur les communes prioritaires sur les secteurs en déficit comme la Moyenne Cèze, le Luech, l'Auzonnet, la Ganière et la Tave sera réalisée.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Etude sur la mise en place des tarifications	CA du Gard Rhodanien	10 000
Etude sur la mise en place des tarifications	Collectivités	5 000
TOTAL		15 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES3	Solidarité entre usagers		
Action	Mise en place d'une gestion de crise		RES3.2
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), L'Homol (FRDR10262), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Les alluvions de la Cèze (FRDG383), Le Luech (FRDR400c), La Ganière (FRDR399), L'Alauzène (FRDR11452), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b), La Tave (FRDR11954)	Enjeux	ZRE : Cèze amont Zones prioritaires PGRE
Secteur	Tout le bassin	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : -		
Contexte			
Le PGRE de la Cèze a été élaboré en concertation avec les usagers, partenaires techniques et services de l'Etat. Cette concertation s'est réalisée à plusieurs niveaux : ateliers locaux, comités techniques et comités de rivière. Les ateliers locaux de concertation ont été mis en place sur la haute vallée de la Cèze, la moyenne vallée et la Tave avec tous les usagers (eau potable, agriculteurs, industriel et partenaires). 3 ateliers ont porté sur la gestion de crise, pour définir des modalités de gestion des prélèvements d'eau avant d'être en crise sécheresse et d'améliorer la gestion existante (mise en place de tour d'eau pour l'irrigation). Les usagers ont présenté leur suivi et comment ils percevaient une situation de crise. Ces ateliers seront à poursuivre pour déterminer des seuils de crise (visuel sur le terrain, valeurs de débits) et pour animer une gestion préventive des prélèvements pour limiter les crises sécheresse.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Un groupe d'utilisateur sera réuni pour donner les informations sur les débits et l'état quantitatif des cours d'eau suivi. Les modalités de gestion anticipée de la crise (tours d'eau, réductions) seront validées par le groupe pour être mises en œuvre en seconde phase du contrat de rivière.

Un travail spécifique sera réalisé par les services de la DREAL avec le GIE de Salindre en collaboration avec le Syndicat Mixte AB Cèze. Ce travail fera l'objet d'un arrêté préfectoral fin 2019. Le résultat de ce travail pourra être restitué au groupe d'utilisateur.

Des expérimentations d'échelles de niveau pour la population se feront en 2019 au travers de la convention avec l'Université d'Avignon sur le suivi des débits d'étiage (Cf fiche-action RES1.1). Elles permettront de tester les sites d'implantation et d'avoir le retour de la population sur de tels outils. Deux cours d'eau seront équipés : le Luech et l'Homol.

En parallèle seront menés un état des lieux de la gestion de crise actuelle et une analyse des données pour établir les seuils (cf. fiche suivi RES1.1).

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Animation des ateliers sur la gestion de crise	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Animation des ateliers sur la gestion de crise	p.m										
TOTAL €	- €										

Indicateur de réalisation
Nombre de réunions

Partenaires techniques
DREAL, DDTM, CNRS, Université d'Avignon, Chambre d'agriculture du Gard

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
En phase 2, les niveaux et seuils de suivi seront validés suite à l'acquisition de connaissance sur les débits d'étiage. Une gestion de crise adaptée aux territoires sera établie en concertation avec les préleveurs. Elles se basera sur : • L'amélioration de la situation actuelle : sur les bases de l'arrêté-cadre départemental (N°2013189-0029) : mieux informer la population, mettre en place des gestions locales, • L'anticipation des situations de sécheresse : définir des seuils de niveau d'eau permettant aux préleveurs d'adapter leurs prélèvements avant d'être en crise sécheresse, • La mise en place des systèmes de suivi des débits : échelles de niveau par exemple. Les prélèvements pour l'irrigation se font en période estivale. L'impact cumulé des prélèvements a un effet sur la quantité d'eau dans les cours d'eau. En lien avec la gestion de crise, l'objectif est de réfléchir à la mise en place de mesures de réduction des prélèvements lorsque les débits sont faibles. Un suivi annuel de la gestion de crise sera mis en place et présenté dans le cadre des réunions en ateliers locaux (cf. fiche RES5.1).

Conditions de réalisation		

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Définition des niveaux de suivi et de la gestion de crise	SM AB Cèze	En interne
TOTAL		- €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES3	Solidarité entre usagers		
Action	Sensibilisation des usagers aux économies d'eau		RES3.3
Masses d'eau	Toutes les masses d'eau	Enjeux	PGRE Cèze
Secteur	Tout le bassin	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze, Chambre d'Agriculture du Gard
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : -		
Contexte			
Le programme d'action du PGRE concerne les usagers préleveurs mais il s'intéresse également aux consommateurs. Une marge d'économie existe par le changement des pratiques des consommateurs d'eau potable. Une première campagne de communication a été réalisée en 2018-2019 auprès des consommateurs d'eau potable (plaquettes transmises par les factures d'eau et bulletin municipaux). Les agriculteurs sont un public à viser également en leur proposant de l'information sur le contexte réglementaire et sur les possibilités d'économies d'eau. La chambre d'agriculture dispose du matériel et des outils pour toucher les agriculteurs.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour les particuliers, les actions peuvent porter sur :

- La réalisation et la distribution de plaquettes d'information, sur la démarche PGRE, les économies d'eau et la sensibilisation des utilisateurs de forage,
- Une sensibilisation des campings (cf. fiche-action GES2.2),
- La communication sur les sites internet (Syndicat ABCèze, gestionnaire AEP).

Au travers du projet « Et au milieu coule la Cèze » des animations de sensibilisations du grand public et des scolaires à la préservation de la ressource en eau sont prévues (cf. fiche-action GES2.1).

La Chambre d'agriculture prévoit d'organiser des journées de formation sur :

- La gestion au mieux l'apport d'eau sur les parcelles,
- La maîtrise et l'amélioration des pratiques d'irrigation en région méditerranéenne,
- La mise en conformité réglementaire des prélèvements d'eau,
- La connaissance du contexte en ZRE et l'adaptation aux exigences des arrêtés sécheresse,
- La mise en place de stratégies de prévention des aléas climatiques en région méditerranéenne.

Ces formations pourront déboucher sur l'obtention d'un label « certi-hydro ». Elles seront assurées par la chambre d'agriculture (cf.RES 5.2).

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Sensibilisation auprès des particuliers	SM AB Cèze	1		5 000		5 000
Sensibilisation et formation des agriculteurs	CA 30	1		p.m	p.m	p.m

Plan de financement											
		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Sensibilisation - particuliers	5 000			50%							50%
Sensibilisation et formation - agriculteurs	p.m			50%							50%
TOTAL €	5 000 €										

Indicateur de réalisation
Nombre de plaquettes distribuées, Nombre de journées de formation réalisées

Partenaires techniques

<i>SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)</i>
Description technique
Les actions de sensibilisation seront à poursuivre en phase 2 du contrat de rivière. Seront prévus la poursuite de la diffusion des outils de communication, ou la distribution de « kit d'équipement » économie d'eau, permettant de baisser la consommation dans les habitations.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Sensibilisation - particuliers	SM AB Cèze	9 000
Sensibilisation et formation - agriculteurs	Chambre d'Agriculture du Gard	p.m
TOTAL		9 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES4	Adapter les objectifs		
Action	Révision du règlement d’eau du soutien d’étiage du barrage de Sénéchas		RES4.1
Masses d’eau	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395)	Enjeux	Notification préfectorale VP ZRE : Cèze amont PGRE Cèze
Secteur	Moyenne Cèze, Gorges de la Cèze	Maîtres d’ouvrage	Département du Gard
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l’équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l’avenir Mesure PDM : RES0602		
Contexte			
Le barrage de Sénéchas a un rôle d’écrêteur de crue et un rôle de soutien d’étiage. De mai à juin, le barrage se remplit et relâche 500 l/s au minimum. A partir du 1er juillet, le soutien d’étiage est mis en place avec un débit sortant de 500 l/s minimum avec en plus les apports naturels. La durée du soutien d’étiage dépend du remplissage de la retenue. En cas de mauvais remplissage, le débit de 500 l/s peut ne pas être relâché durant toute la période d’étiage. Une étude d’optimisation du soutien d’étiage du barrage a été réalisée en 2013. Elle a proposé plusieurs scénarios de gestion du barrage qui permettent d’augmenter le volume relâché. L’étude a présenté plusieurs modalités de gestion du soutien d’étiage et de la phase de remplissage du barrage : • Maintien de la situation actuelle à 500 l/s (+ apports naturels), remplissage en mai – juin. • Scénario 1 : Soutien d’étiage augmenté à 600 l/s, remplissage en mai – juin. • Scénario 2 : Soutien d’étiage augmenté à 650 l/s, remplissage en avril – mai – juin. Lors du remplissage, le débit sortant du barrage est de 500 l/s. • Un scénario 3 est proposé avec un débit sortant dégressif pour moins impacter le milieu naturel au printemps : 1 000 l/s en avril, 900 l/s en mai et 650 l/s à partir de juin. Pour les scénarios 2 et 3, le volume stocké est augmenté. Le scénario 1 (+100l/s) permettrait d’augmenter le volume brut disponible sur les mois en déficit de 520 000m3. Le scénario 2 à +150 l/s permettrait une augmentation brute de 780 000m3. Ceci en bonnes conditions de remplissage de la retenue. Le risque de crue est jugé acceptable dans l’étude pour les 2 scénarios d’augmentation de remplissage du barrage. Le soutien d’étiage est une sécurité pour la moyenne Cèze, mais il n’est pas une solution fiable notamment en cas de mauvais remplissage (printemps sec). Cette ressource est néanmoins un atout pour sécuriser le débit de la rivière et ne nécessite pas de lourds investissements.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Pour mettre en place une nouvelle modalité de soutien d'été, le règlement d'eau du barrage doit être modifié. L'amendement du règlement d'eau (instruction du dossier) peut entraîner des délais de 1 à 2 ans (scénario 1) et de 2 à 4 ans pour les autres.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Révision du règlement d'eau du soutien d'été du barrage de Sénéchas	Conseil départemental du Gard	1			En interne	En interne

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Révision du règlement d'eau du soutien d'été du barrage de Sénéchas	p.m			70%		10%		20%			
TOTAL €	- €										

Indicateur de réalisation

Règlement d'eau modifié

Partenaires techniques

DDTM

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES4	Adapter les objectifs		
Action	Mise à jour du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et des débits objectifs d'étiage (DOE)		RES4.2
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), L'Homol (FRDR10262), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Le Luech (FRDR400c), La Ganière (FRDR399), L'Alauzène (FRDR11452), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b), La Tave (FRDR11954), L'Aiguillon (FRDR11730)	Enjeux	Notification préfectorale VP ZRE : Cèze amont PGRE Cèze
Secteur	Tout le bassin	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : RES0303		
Contexte			
Le débit objectif d'étiage est le débit qui permet de juger de l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages d'un cours d'eau, en moyenne 8 années sur 10. Ce sont des moyennes mensuelles. Ces débits réglementaires, fixés par le Préfet (en 2015, pour le bassin de la Cèze), sont la base pour la détermination des volumes prélevables sur le bassin (volumes pouvant être prélevés sans remettre en cause l'équilibre entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource). Ils sont basés sur les données de l'étude de détermination des volumes prélevables finalisée par le syndicat mixte AB Cèze en 2013. Cette étude mettait en avant les limites de données utilisées, que ce soit leur manque d'exhaustivité ou leur fiabilité limitée. Lors de la concertation du PGRE, les débits présentés par la notification ont fait débat auprès des usagers. Et ceux-ci, s'ils ne remettaient pas en cause les déficits existants, n'ont pas validés ces valeurs de DOE, qu'ils ne trouvaient pas représentatives de leurs connaissances du territoire. Pour pallier ces limites, le syndicat mixte AB Cèze a engagé un travail d'amélioration de la connaissance des prélèvements et volumes prélevés et des débits. Ce travail se poursuit dans le cadre du PGRE (cf. fiches-action RES1.1, RES1.2).			

Partenaires techniques
DDTM30, Agence de l'Eau, Département du Gard, DREAL

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

L'objectif est de mettre à jour les débits objectifs d'étiage, sur la base des nouvelles données acquises, en particulier sur les sous-bassins qui ne bénéficiait d'aucune mesure de débits (Luech, Tave, Auzonnet, Claysse) ou ceux où des inventaires sur les prélèvements ont été effectués.

Conditions de réalisation

Validation de la méthodologie par la DDTM, la DREAL, l'Agence de l'Eau

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Mise à jour du PGRE et des DOE	SM AB Cèze	100 000
TOTAL		100 000 €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES5	Prioriser l'accompagnement		
Action	Pilotage du PGRE		RES5.1
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), L'Homol (FRDR10262), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Le Luech (FRDR400c), La Ganière (FRDR399), L'Alauzène (FRDR11452), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396), La Cèze de la Malaygue à l'Aiguillon (FRDR395), La Cèze de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols (FRDR394a), La Cèze à l'aval de Bagnols (FRDR394b), La Tave (FRDR11954), L'Aiguillon (FRDR11730)	Enjeux	PGRE Cèze
Secteur	Tout le bassin	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : -		
Contexte			
La mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) et de son programme d'actions doit être pilotée en comité de rivière. L'avancement de la démarche est présenté au Comité de rivière qui décide des orientations et des actions à mener. Des comités techniques seront réalisés pour suivre le PGRE. Ils réuniront : les services de l'Etat (DDTM, DREAL, SPC Grand Delta) et les partenaires techniques (Agence de l'Eau, régions, départements, chambres d'agriculture, Agence française de la biodiversité, ARS).			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Ce pilotage sera réalisé par le chargé de mission gestion quantitative de la ressource en eau (cf. fiche-action GES1.1)

Le comité de rivière pour le suivi et le pilotage du PGRE sera réuni chaque année pour faire le bilan des actions engagées. Des réunions seront également réalisées à chaque phase importante des études et de validation d'actions.

Trois groupes d'usagers (haute vallée, moyenne vallée et Tave) ont été mis en place dans le cadre de la concertation du PGRE sur les secteurs les plus en déficit. Ils permettent de faire un point d'avancement directement avec les usagers et de maintenir une dynamique de réduction du déficit. Un travail sur la gestion de crise sera réalisé (cf. fiche-action RES3.2) et présenté en comité de rivière.

Un tableau de bord (cf. GES1.3) va être mis au point pour suivre l'évolution des prélèvements et des économies, ainsi que l'évolution de la ressource (débits des cours d'eau). Il permettra également de quantifier les impacts des actions réalisées sur le bassin de la Cèze.

Les indicateurs à afficher dans cet observatoire sont :

- pour les prélèvements : les volumes annuels (bruts prélevés et nets), les volumes mensuels (surtout sur les mois en déficit).
- pour la ressource : les débits des cours d'eau et le type de suivi (stations ou jaugeages).
- pour les actions engagées : les volumes nets économisés (annuel et mois en déficit), le type de travaux, date de réalisation, le maître d'ouvrage, le coût.

Les bases de données de prélèvements existantes doivent être harmonisées et utilisées pour nourrir cet observatoire. Il existe les données SISPEA (Etat) pour l'AEP, Cat prélèvement (Agence de l'Eau) pour l'AEP, l'irrigation et le prélèvement industriel. Pour l'irrigation, il y a les données des ASA, et un tableau de suivi des béals (partenariat entre AB Cèze et la chambre d'agriculture).

En ce qui concerne le suivi de la ressource, les données à récolter sont issues des stations du SPC, du barrage de Sénéchas, des stations de la ZABR, des stations du CNRS, des jaugeages (AB Cèze sur la Tave et les béals) et du futur suivi qui sera mis en place.

Conditions de réalisation

Bilans annuels réalisés

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Animation des groupes locaux	SM AB Cèze	1	p.m	p.m	p.m	p.m
Bilan annuel du PGRE	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Animation des groupes locaux	p.m										
Bilan annuel du PGRE	p.m										
TOTAL €	- €										

Indicateur de réalisation

Partenaires techniques

Agence de l'Eau, Services de l'Etat, Conseil départemental

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

L'animation et du pilotage du PGRE au travers du comité de rivière, des comités techniques (COTEC), des ateliers des groupes locaux sera poursuivi, ainsi que la réalisation de bilans annuels.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Animation et pilotage du PGRE	SM AB Cèze	p.m
TOTAL		- €

ENJEU	GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN EAU		
RES5	Prioriser l'accompagnement		
Action	Accompagnement des usagers agricoles		RES5.2
Masses d'eau	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas (FRDR400a), L'Homol (FRDR10262), La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière (FRDR398), Le Luech (FRDR400c), La Ganière (FRDR399), L'Alauzène (FRDR11452), L'Auzonnet (FRDR397), La Cèze de la Ganière à la Malaygue (FRDR396)	Enjeux	ZRE : Cèze amont PGRE Cèze
Secteur	Cèze amont et moyenne Cèze	Maîtres d'ouvrage	OUGC, Chambre d'Agriculture
SDAGE 2016-2021	OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir Mesure PDM : -		
Contexte			
La Chambre d'agriculture assiste les irrigants sur l'amélioration des systèmes d'irrigation. Les travaux ont porté sur les béals et sur l'ASA de Potelières. Toutes les ASA sont concernées par cet accompagnement. L'OUGC a été mis en place sur la Cèze amont qui est en ZRE (Zone de Répartition des Eaux). Il permet d'organiser les prélèvements d'eau agricole. L'objectif final est de valider un Arrêté Unique de Prélèvement annuel, c'est-à-dire que l'OUGC collecte tous les besoins annuels de prélèvements sur la ZRE et détermine un volume annuel. En 2018, la maîtrise d'ouvrage de l'OUGC était portée par la Chambre d'Agriculture du Gard. La poursuite de cette mission est en discussion entre la Chambre d'Agriculture et l'Etat. Une demande d'AUP a été déposée à la DDTM, mais elle doit être revue pour concorder aux objectifs du PGRE et de la notification préfectorale de 2015.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Accompagnement pour la réduction des prélèvements

La chambre d'agriculture anime une mission départementale sur la ressource en eau. Il s'agit d'un accompagnement administratif, juridique et technique des ASA et des groupes d'irrigants. Pour le bassin de la Cèze, cette mission est réalisée sur les béals (avec une vocation agricole) et sur les ASA de la moyenne Cèze.

Cette action doit permettre une meilleure gestion des prélèvements agricoles grâce aux économies d'eau et la mise en place de stockage, mais aussi avec une meilleure organisation et gestion administrative des ASA.

Durant le contrat, cette mission va porter sur de l'accompagnement de certains béals pour mettre en place des petits bassins de stockage, la poursuite des travaux d'économie d'eau sur l'ASA de Potelières. Des actions intéressantes à mener sont sur l'ASA de l'Aven de Cal (organisation, gestion administrative, périmètre d'irrigation) et l'ASA de Saint-Jean (organisation, gestion administrative, périmètre d'irrigation, stockage).

Accompagnement des économies à la parcelle

La chambre d'agriculture du Gard prévoit d'accompagner les irrigants, sur les secteurs prioritaires (ZRE Cèze et Tave), pour améliorer leurs techniques ou pratiques d'irrigation. Cette mission porte sur les économies d'eau utilisée à la parcelle. Cela comprend l'efficacité des matériels de transport de l'eau, la réflexion sur les périodes d'apport, les quantités à apporter, les caractéristiques des sols, les consommations suivant les espèces, voire le choix des cultures, sous certaines conditions (cf. fiche-action RES2.10)

Animation de l'OUGC

Les missions de l'OUGC consistent à déterminer le volume annuel pour les prélèvements agricoles de la ZRE Cèze amont et à accompagner les irrigants. Ses actions portent sur :

- La réalisation du dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement, avec un règlement intérieur, une répartition des volumes et un protocole de gestion de crise
- L'animation de l'OUGC et du comité
- La participation au PGRE

L'OUGC a mené une étude de collecte des besoins de prélèvements de tous les irrigants et a présenté un dossier de demande d'autorisation unique de prélèvement (AUP). Actuellement la demande d'AUP n'a pas été validée par les services de l'Etat, elle sera à valider en première phase du contrat de rivière.

Conditions de réalisation

Maîtrise d'ouvrage de l'OUGC

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Poste d'animation de l'OUGC	OUGC	1		55 000	55 000	110 000
Poste accompagnement administratif et technique des ASA et canaux	Chambre d'Agriculture du Gard	1	30 000	30 000	30 000	90 000
Poste accompagnement aux économies d'eau à la parcelle	Chambre d'Agriculture du Gard	1	30 000	30 000	30 000	90 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE	AE - ZRR	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Poste de chargé de mission OUGC	110 000										100%
Poste accompagnement des ASA et canaux	90 000			70%*							30%
Poste accompagnement aux économies d'eau à la parcelle	90 000			70%*							30%
TOTAL €	290 000 €										

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11ème programme d'intervention au moment du vote de l'aide dont l'assiette sera calculée au prorata des missions éligibles.

Indicateur de réalisation
AUP validée, Nombre de Comité de pilotage

Partenaires techniques
Syndicat AB Cèze, CR Occitanie, AERMC, CD30, DREAL Occitanie, ARS, DDTM 30

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
Il est prévu la poursuite des missions de la première phase.
Conditions de réalisation
Poursuite de la démarche OUGC

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poste de chargé de mission OUGC	OUGC	165 000
Poste accompagnement des ASA et canaux	Chambre d'Agriculture du Gard	90 000
Poste accompagnement aux économies d'eau à la parcelle	Chambre d'Agriculture du Gard	90 000
TOTAL		345 000 €

Synthèse des actions du volet INONDATIONS - Pour rappel

INO	PROTEGER LA POPULATION FACE AU RISQUE INONDATION				
-----	--	--	--	--	--

N°	Action	Années	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Montant (en € HT)
INO0 – Animer le projet de PAPI					180 000
INO0.1	Création d'un poste de Chargé de mission PAPI	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	180 000
INO0.2	Elaborer le PAPI complet 2022-2027			SM AB Cèze	p.m
INO0.3	Elaborer une SLGRI unique sur le TRI d'Alès pour 2021	2020		SM AB Cèze	p.m

INO1 – Améliorer la connaissance et la conscience du risque					129 600
INO1.1	Sensibiliser au risque d'inondation - Grand public	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	15 000
INO1.2	Sensibiliser au risque d'inondation - Scolaire	2020 -2021		Association	p.m
INO1.3	Sensibiliser et former les élus au risque d'inondation	2019 -2020 -2021		CD30	p.m
INO1.4	Informier le grand public - DICRIM	2019 -2020		Communes/ EPCI	31 000
INO1.5	Informier le grand public - Information préventive	2019 -2020 -2021		Communes	p.m
INO1.6	Poser et entretenir des repères de crue	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	6 200
INO1.7	Caractériser les ouvrages de franchissement communaux	2020		SM AB Cèze	3 600
INO1.8	Animer l'observatoire départemental du risque d'inondation Noé	2019 -2020 -2021		CD 30	13 800
INO1.9	Améliorer les connaissances sur le bassin de l'Arnavé	2019		SM AB Cèze	60 000

INO2 – Surveiller et prévenir les crues et les inondations					-
INO2.1	Pérenniser le réseau de mesure hydrométrique actuel	2019 -2020 -2021		SPC-GD	p.m
INO2.2	Accompagner les communes dans le projet Vigicrues Flash	2019 -2020 -2021		SPC-GD	p.m
INO2.3	Intégrer une prévision des zones inondées potentielles dans Vigicrues	2019 -2020 -2021		SPC-GD	p.m

INO3 – Alerter et gérer le risque					172 800
INO3.1	Elaborer/actualiser/réviser les PCS	2019 -2020 -2021		Communes/ EPCI	172 800
INO3.2	Maintenir le caractère opérationnel des PCS	2019 -2020 -2021		Communes/ EPCI	p.m

INO4 – Prendre en compte le risque dans l'urbanisme					90 000
INO4.1	Renforcer les échanges entre AB Cèze et les SCOT	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	p.m
INO4.2	Réaliser des études de risque de ruissellement	2019 -2020 -2021		Communes/ EPCI	90 000
INO4.3	Approuver le PPRI Rhône Cèze Tave	Hors contrat		Etat	-

INO5 – Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens					924 000
INO5.1	Réduire la vulnérabilité des habitats - Diagnostic	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	173 100
INO5.2	Réduire la vulnérabilité des habitats - Travaux	2019 -2020 -2021		Particuliers	455 400
INO5.3	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Diagnostic	Hors contrat		SM AB Cèze	p.m
INO5.4	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics - Travaux	2019 -2020 -2021		Communes/ EPCI / CD30	270 000
INO5.5	Réduire la vulnérabilité des bâtiments agricoles - Diagnostic	2020- 2021		CA 30	25 500

INO6 – Ralentir les écoulements					-
INO6.1	Entretien la végétation des cours d'eau	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	p.m
INO6.2	Entretien le barrage de Sénéchas	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	p.m
INO6.3	Sauvegarder les zones humides	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	p.m
INO6.4	Renaturer les berges du Nizon, du Galet et du Malaven	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	p.m

INO7 – Gérer les ouvrages de protection hydraulique					568 700
INO7.1	Réaliser les études réglementaires sur les digues et déclarer les systèmes d'endiguement	2019- 2020		SM AB Cèze	31 000
INO7.2	Réaliser les études préalables aux travaux de confortement	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	170 800
INO7.3	Entretien les digues	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	366 900
INO7.4	Réaliser les études et travaux de la digue de Pont-Saint-Esprit	2019 -2020 -2021		SM AB Cèze	p.m

Détails des actions à retrouver dans le PAPI Cèze et petits affluents du Rhône 2018-2021

Synthèse des actions du volet GESTION

GES	RENFORCER LA GESTION CONCERTÉE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT	2 640 000
------------	---	------------------

N°	Action	Années	Priorité	Maîtres d'ouvrage	Montant (en € HT)
GES1 – Mettre en œuvre le Contrat de Rivière					2 212 000
GES1.1	Animation du Contrat de Rivière	2019 – 2020 - 2021 – Ph2	1	SM AB Cèze	2 082 000
GES1.2	Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	2019- 2020 - 2021 – Ph2	1	AE/ CD30/ SM AB Cèze	50 000
GES1.3	Evaluation du Contrat	2019- 2020 - 2021 – Ph2	1	SM AB Cèze	80 000

GES2 – Sensibiliser le grand public et les acteurs locaux aux enjeux de l'eau du bassin					428 000
GES2.1	Mise en œuvre de programme d'animations auprès du grand public et des scolaires	2019 – 2020 – 2021 – Ph2	1	MNE-RENE30, Fédération de pêche du Gard	315 000
GES2.2	Mise en œuvre une communication spécifique sur les enjeux du bassin versant	2019 – 2020 – 2021 – Ph2	1	SM AB Cèze	113 000

GES3 – Réévaluer l'opportunité d'élaborer un SAGE					-
GES3.1	Evaluation de la mise en œuvre d'un SAGE	2021	1	SM AB Cèze	En interne

GES4 – Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion de l'eau et de l'urbanisme					-
GES4.1	Mise en œuvre une communication spécifique sur les enjeux du bassin versant	2019 – 2020 - 2021 – Ph2	1	SM AB Cèze / SCOT	En interne

ENJEU	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT		
GES1	Mettre en œuvre le Contrat de rivière		
Action	Animation du Contrat de Rivière		GES1.1
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 4 – Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau Mesure PDM : -		
Contexte			
Créé en 1991, le Syndicat Mixte ABCèze œuvre sur les problématiques des milieux aquatiques du bassin versant de la Cèze depuis de nombreuses années. Il a été reconnu établissement public territorial de bassin (EPTB) en 2013. Depuis le 1er janvier 2018, le Syndicat Mixte ABCèze a compétence sur l'ensemble du bassin versant de la Cèze (hors une partie minime correspondant à la commune de Pouzilhac). Le Syndicat Mixte ABCèze pourra donc être maître d'ouvrage de tous les projets liés à l'aménagement du bassin versant, l'entretien de cours d'eau et la protection et la restauration des milieux aquatiques et la défense contre les inondations. De plus lui ont été également transférées les missions liées aux cours d'eau hors compétence GEMAPI, en particulier l'animation des politiques de l'eau. Au 1er janvier 2018, le Syndicat devient Syndicat Mixte AB Cèze et petits affluents du Rhône par l'élargissement de son périmètre d'intervention. Il est reconnu structure de gestion de l'eau sur les bassins versants de la Cèze, de l'Arnavé, du Nizon, du Galet et du Malaven (petits affluents du Rhône). Pour animer ce contrat et assurer la maîtrise d'ouvrage des actions qui lui incombent, le Syndicat Mixte AB Cèze et petits affluents du Rhône peut s'appuyer sur une équipe administrative et technique de 17 personnes : un directeur chargé de la GEMAPI, une responsable administrative et financière, une directrice adjointe chargée du contrat de rivière, un chargé de mission milieux aquatiques, un chargé de mission Inondations et ouvrages hydrauliques, un chargé de mission gestion quantitative de la ressource en eau, un technicien de rivière travaux ripisylve et morphologie, un technicien de rivière ciblé sur les nouveaux territoires, une équipe verte de 6 personnes, une comptable, une secrétaire et une agente d'entretien (correspondant à un équivalent-temps plein pour ces 3 derniers postes).			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

La directrice adjointe assurera le pilotage, l'animation et le suivi du contrat de rivière, ainsi que l'animation du volet amélioration de la qualité de la ressource.

Le directeur sera en chargé de la GEMAPI et de l'organisation de la compétence locale de l'eau, de l'animation de la politique globale de l'eau et de la coordination des différentes thématiques.

Chaque chargé de mission thématique (qualité, inondation, milieu, ressource) assurera l'animation des outils de gestion spécifiques (PAPI, PGRE), le suivi des actions du volet du contrat correspondant et la mise en œuvre des actions du Syndicat sur sa thématique.

Le technicien ciblé sur les nouveaux territoires sera en charge du suivi des travaux sur les sous-bassins versants du Nizon, Galet, Malaven et Arnave (poste à 70%).

Le technicien de rivière travaux ripisylve et morphologie sera chargé de la mise en œuvre des opérations d'entretien des cours d'eau et de recharge sédimentaire et des actions de veille et sensibilisation pour la non-dégradation des milieux.

Certaines missions ou prestations thématiques et investissements liés sont précisés dans les volets correspondants, à savoir :

- Directeur : fiches-action GES2.2, GES3.1 et GES4.1,
- chargé de mission ressource dans le cadre de l'animation du PGRE : fiches-action RES1.1, RES1.2, RES3.2 et RES5.1,
- chargée de mission contrat et qualité : fiches-action QUA4.1 et GES1.3,
- chargé de mission milieux et restauration physique : fiches actions MIL1.1 et MIL3.2.

Hors SM ABCEZE, il est également prévu des postes d'animation territoriale et thématique. Les fiches actions correspondantes à ces missions et prestations sont : les postes de la chambre d'agriculture du Gard (fiches-action RES5.2 et RES3.3) et postes d'animation des programmes d'actions spécifiques aux captages prioritaires du bassin de la Cèze (fiche-action QUA3.3).

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Poste de chargée de mission Contrat de Rivière et qualité	SM AB Cèze	1	60 000	60 000	60 000	180 000
Poste de directeur chargé de la GEMAPI	SM AB Cèze	1	65 000	65 000	65 000	195 000
Poste de chargé de mission Milieu	SM AB Cèze	1	60 000	60 000	60 000	180 000
Poste de chargé de mission Gestion quantitative	SM AB Cèze	1	60 000	60 000	60 000	180 000
Poste de technicien Travaux ripisylve et morphologie	SM AB Cèze	1	60 000	60 000	60 000	180 000
Poste de technicien GEMAPI	SM AB Cèze	1	42 000	42 000	42 000	126 000
Poste de chargé de mission PAPI	SM AB Cèze	1	p.m	p.m	p.m	p.m

Plan de financement

		UE	Etat	AE*	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD ***	MO
Poste de chargée de mission Contrat de Rivière et qualité	180 000			50%					30% (2019)	20-50%
Poste de directeur chargé de la GEMAPI	195 000			50%					30% (2019)	20-50%

Poste de chargé de mission Milieu	180 000			50%**					30% (2019)	20-50%
Poste de chargé de mission Gestion quantitative	180 000			70%					10% (2019)	20-30%
Poste de technicien Travaux ripisylve et morphologie	180 000			50%**					30% (2019)	20-50%
Poste de technicien GEMAPI	126 000			50%**					40% (2019)	10-50%
Poste de chargé de mission Inondations	p.m			-						-
TOTAL €	1 041 000 €									

* Dans la limite d'un coût plafond selon les règles définies par son 11^{ème} programme d'intervention au moment du vote de l'aide dont l'assiette sera calculée au prorata des missions éligibles.

** Taux d'aide réservé aux missions d'animation et de suivi de démarches et projets liés à la restauration des milieux (restauration physique, transport solide, espace latéral, zones humides, biodiversité, etc.).

*** SMD : aide uniquement sur 2019 (dissolution au 31/12/19)

Indicateur de réalisation
Nombre d'ETP dédié à l'animation territoriale liée au programme d'actions du contrat de rivière

Partenaires techniques
Agence de l'Eau, DDT(M), Région Occitanie, DREAL, CD07, CD30, CD48

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
L'équipe poursuivra ses missions d'animation et de mise en œuvre des actions prévues au contrat de rivière.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Poste de chargée de mission Contrat de Rivière et qualité	SM AB Cèze	180 000
Poste de directeur GEMAPI	SM AB Cèze	195 000
Poste de chargé de mission milieu	SM AB Cèze	180 000
Poste de chargé de mission Gestion quantitative	SM AB Cèze	180 000
Poste de technicien de rivière Travaux ripisylve et morphologie	SM AB Cèze	180 000
Poste de technicien GEMAPI	SM AB Cèze	126 000
Poste de chargé de mission Inondations	SM AB Cèze	p.m
TOTAL		1 041 000

ENJEU	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT		
GES1	Mettre en œuvre le Contrat de rivière		
Action	Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques		GES1.2
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	SM AB Cèze/ AE/ CD30
SDAGE 2016-2021	Mesure PDM : -		
Contexte			
La Cèze et ses grands affluents font l'objet d'un suivi régulier de leur qualité de l'eau. Dans le cadre du programme de surveillance de la DCE²² l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse effectue un suivi de la qualité de l'eau sur différentes stations : • 6 stations de contrôle de surveillance : 1 sur le Luech, 2 sur la Cèze, 1 sur l'Auzon, 1 sur l'Aiguillon, 1 sur la Tave • 1 station de contrôle opérationnel sur la Tave • 1 station de référence sur le Séguissous Le département du Gard réalise un suivi complémentaire sur 17 stations : 9 sur la Cèze, 1 sur l'Homol, 3 sur le Luech, 1 sur la Ganière, 1 sur l'Auzonnet, 1 sur la Claysse, 1 sur le Roméjac. Jusqu'à présent ce suivi a eu lieu en 2003, 2006, 2009, 2012, 2017 et 2018. Ces réseaux permettent d'évaluer la qualité des eaux sur plusieurs composantes : hydrobiologique, physico-chimique, pesticides de la liste CERPE et autres polluants chimiques, et métaux lourds sur certaines stations. A ces données s'ajoutent les données du suivi de la qualité bactériologique des eaux de baignades sur 33 sites de la Cèze et du Luech. Le Syndicat Mixte ABCèze réalise ponctuellement des suivis dans le cadre d'études spécifiques (étude de l'impact des anciennes activités minières sur la qualité des cours d'eau, étude de la qualité de l'eau sur la Cèze médiane). Il est également prévu d'acquérir des données complémentaires pour améliorer la connaissance des milieux (cf. fiche-action QUA4.1 et MIL3). Ces données seront exploitées dans le cadre de l'évaluation du contrat de rivière (cf. fiche-action GES1.3).			

²² Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Les réseaux de suivi du programme de surveillance de la DCE (réseau de contrôle opérationnel et réseau des sites de références) se poursuivent. Dans ce cadre, les 10 points habituels seront suivis trimestriellement.

Le réseau de suivi départemental du Gard fait l'objet d'une nouvelle périodicité. Le suivi se fera sur 2 ans tous les 2 ans. Les 17 points sont suivis trimestriellement. Des analyses sont donc prévues sur la période 2021-2022.

Pour pouvoir mieux exploiter les données de suivi au niveau du bassin, le syndicat va les regrouper dans un observatoire de suivi de la qualité de l'eau et des milieux.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Suivi DCE	Agence de l'Eau	1	p.m	p.m	p.m	p.m
Réseau départemental de suivi de la qualité	CD30	1			50 000	50 000
Alimentation en données d'un observatoire de l'eau et milieux	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne

Plan de financement

		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Suivi DCE	p.m			100%						
Réseau départemental de suivi de la qualité	50 000			50%			50%			
Observatoire de l'eau et milieux	En interne									
TOTAL €	50 000 €									

Indicateur de réalisation

Nombre de suivis réalisés

Partenaires techniques

AERMC, CD 30, DDTM 30, DREAL, AFB

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

Les réseaux de suivi du programme de surveillance de la DCE (réseau de contrôle opérationnel et réseau des sites de références) se poursuivront en seconde phase.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage

Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Suivi DCE	Agence de l'eau RMC	p.m
Alimentation en données d'un observatoire de l'eau et milieux	SM AB Cèze	En interne
TOTAL		-

ENJEU	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT		
GES1	Mettre en œuvre le Contrat de rivière		
Action	Evaluation du Contrat		GES1.3
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Ensemble du bassin	Maître d'ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	Mesure PDM : -		
Contexte			
Le comité de rivière est chargé de veiller à l'application des orientations du contrat de rivière sur le terrain et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions. Le suivi et l'évaluation du contrat de rivière sont également des exigences du Comité de bassin. Le suivi de l'avancement du contrat de rivière est réalisé à l'aide d'un tableau de bord qui fait l'objet d'une synthèse annuelle, présentée au comité de rivière. A mi-parcours du contrat de rivière, un bilan technique et financier du contrat sera réalisé et validé par le comité de rivière. Celui-ci pourra mettre en évidence les difficultés, proposer des adaptations appropriées et préciser les actions pour la seconde phase. Ce bilan à mi-parcours sera adressé au Président du comité de bassin. Un avenant sur cette seconde phase sera validé par la commission des aides de l'Agence de l'Eau. En fin de contrat, le comité de rivière fera réaliser par l'intermédiaire de la structure porteuse, une étude bilan/évaluation et prospective du contrat. Ce bilan sera ensuite adressé au comité de bassin.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Le tableau de bord comprend d'une part un outil de suivi de la réalisation des actions et des investissements financiers, et d'autre part le suivi des indicateurs définis dans le projet de contrat de rivière.

Le bilan mi-parcours comprendra : un point sur l'état des milieux (principalement l'évolution des pressions, plus facile à mettre en évidence sur un court délai) et un bilan technique et financier. Il fera le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures prévues par le programme de mesures. Présenté au comité de rivière, il permettra d'analyser l'avancement de la programmation de la première phase et de la réajuster si nécessaire pour la suite. Il permettra également d'affiner les actions initialement prévues en seconde phase. Lors de ce bilan se posera la question de l'élargissement du périmètre du contrat, en lien avec l'extension du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte AB Cèze.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Réalisation et mise à jour du tableau de bord	SM AB Cèze	1	En interne			En interne
Bilan annuel	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne
Bilan mi-parcours	SM AB Cèze	1			30 000	30 000

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Tableau de bord	En interne									
Bilan annuel	En interne									
Bilan mi-parcours	30 000			50%	20%					30%
TOTAL €	30 000 €									

Indicateur de réalisation
Bilans réalisés

Partenaires techniques

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
L'évaluation finale du contrat s'attachera à : • dresser un état des lieux, • vérifier si les objectifs du contrat de rivière ont bien été atteints et dans quelles conditions, • identifier les réussites notables et les pratiques adaptées, ainsi que les causes éventuelles de dysfonctionnement, • porter un regard critique sur la procédure et son adéquation à la nature des problèmes à traiter, • établir des conclusions et formuler des recommandations.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Evaluation finale	SM AB Cèze	50 000
TOTAL		50 000

ENJEU	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT		
GES2	Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'eau du bassin		
Action	Mise en œuvre de programme d'animations auprès du grand public et des scolaires		GES2.1
Masses d'eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d'ouvrage	MNE-RENE 30, Fédération de pêche du Gard
SDAGE 2016-2021	Mesure PDM : -		
Contexte			
Les enjeux actuels du bassin versant de la Cèze impliquent une évolution des pratiques et des comportements qui concerne l'ensemble des habitants, mais également les touristes, nombreux en période estivale. L'atteinte des objectifs du contrat de rivière sur la réduction des prélèvements, la préservation et la non-dégradation des milieux ne pourra se faire qu'avec leur acceptation et leur participation active. Depuis 2016, la MNE-RENE 30 qui coordonne le réseau d'animateurs d'éducation à l'environnement du Gard, organise le programme « Et au milieu coule la Cèze ». Réalisé en partenariat avec le Syndicat Mixte AB Cèze, ce programme de sensibilisation à la ressource en eau est à destination du grand public. Depuis 2017, le programme de sensibilisation a été élargi aux scolaires du bassin versant. La MNE-RENE 30 propose donc aux écoles du bassin un dispositif d'éducation à la ressource en eau et au changement climatiques. Ce dispositif est agréé par l'Education Nationale. La Fédération de pêche du Gard intervient elle aussi dans les écoles en proposant des animations sur les milieux aquatiques et sur les problématiques liées à l'eau et à la biodiversité aquatique.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Le **programme d'animations « Et au milieu coule la Cèze »** s'attache à proposer des actions de sensibilisation diversifiées sur les thématiques de la préservation de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif, de la connaissance et de la protection de la biodiversité. Au travers ce programme de sensibilisation, les structures animatrices se sont attachées à couvrir l'ensemble du bassin versant et à proposer des actions adaptées aux enjeux des territoires concernés. Pour atteindre un public diversifié, les animations peuvent prendre des formes différentes : tenue de stands et d'ateliers pédagogiques sur des lieux passants, sorties terrains et visites de site, ateliers pédagogiques, visites de ferme, ciné-débat

Dans le cadre de ce programme, les actions de sensibilisation à destination d'un public scolaire s'adressent prioritairement aux élèves de CM1 et CM2. Elles s'inscrivent dans le cadre de projets de classe et en lien avec des actions de gestion de l'eau menées sur le bassin versant. Chaque projet comprend plusieurs demi-journées d'intervention sur des thématiques liées à la ressource en eau et au changement climatique, à définir avec le projet de l'enseignant.

Lors des animations « **Découverte des milieux aquatiques** », différents thèmes sont abordés avec les classes scolaires : cycle de l'eau, vie faune/flore aquatique, les poissons migrateurs, continuité écologique, morphologie des espèces piscicoles, les habitats aquatiques. Ces animations se font sur une demi-journée.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification

Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Programme d'animations "Et au milieu coule la Cèze" – Grand public et scolaires	MNE-RENE 30	1	45 000	50 000	50 000	145 000
Animations "découverte des milieux aquatiques" auprès des scolaires (pour 3 ans)	Fédération de pêche du Gard	1	10 000			10 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE*	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Programme d'animations "Et au milieu coule la Cèze"	145 000			50%	20%		10%			20%
Animations "découverte des milieux aquatiques"	10 000			70%						30%
TOTAL €	155 000 €									

* Aide conditionnée à l'obtention de l'Agrément de l'Education Nationale sur le contenu du programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Indicateur de réalisation

Nombre de personnes sensibilisées

Partenaires techniques

Education Nationale, AERMC, CD 30, CR Occitanie, Syndicat Mixte AB Cèze

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)

Description technique

En seconde phase est prévue la poursuite des différents programmes d'animations : « Et au milieu coule la Cèze » pour le grand public et les scolaires et la sensibilisation menée par la Fédération de Pêche du Gard.

Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Programme d'animations "Et au milieu coule la Cèze" – Grand public et scolaires	MNE-RENE 30	150 000
Animations "découverte des milieux aquatiques" auprès des scolaires (pour 3 ans)	Fédération de pêche du Gard	10 000
TOTAL		160 000

ENJEU	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT		
GES2	Sensibiliser les habitants aux enjeux de l’eau du bassin		
Action	Mise en œuvre une communication spécifique sur les enjeux du bassin versant		GES2.2
Masses d’eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d’ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	Mesure PDM : -		
Contexte			
La concertation avec les différentes catégories d’acteurs et la sensibilisation des usagers et du public font partie intégrante de la procédure de contrat de rivière. La réussite de la démarche dépend prioritairement de la mobilisation des élus et des maîtres d’ouvrage locaux. En outre, les enjeux actuels (économies d’eau, préservation des milieux naturels, ...) impliquent une évolution des pratiques et des comportements qui concerne l’ensemble des usagers et qui appelle leur participation active. Le Syndicat Mixte AB Cèze élabore d’ores-et-déjà des outils de communication régulièrement. Le site internet (www.abceze.fr) a été refondu en 2013 et son contenu est mis à jour régulièrement. Un journal d’information sort annuellement depuis 2013. Des outils de sensibilisation et d’information thématiques ont également été élaborés (jardinage sans pesticides, entretien des cours d’eau, économies d’eau, connaissance du risque d’inondation, fonctionnement naturel des cours d’eau).			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

En 2019, le Syndicat va élaborer une stratégie de communication pour les années à venir. Son objectif sera de mieux faire connaître les enjeux du territoire et de valoriser l'action du Syndicat.

Le premier public ciblé sont les **maîtres d'ouvrages du bassin et les élus**. Une plaquette de présentation du contrat de rivière et de ses enjeux sera réalisée et distribuée aux acteurs de l'eau du bassin. Elle permettra de rappeler les objectifs et les actions prévues au Contrat de rivière, dans le but de les mobiliser.

Pour poursuivre la mobilisation des élus sur les enjeux liés aux cours d'eau, une journée d'information est prévue en 2020 (suite aux élections municipales et aux éventuels changements dans les équipes municipales et intercommunales). S'appuyant sur des exemples concrets sur le terrain, elle permettra d'expliquer aux élus les enjeux liés à l'eau et aux cours d'eau sur le bassin versant.

En ce qui concerne les acteurs de l'eau, la communication et la sensibilisation se feront également au travers des réunions de comité de rivière, prévues au moins 2 fois/an et les réunions des instances du Syndicat Mixte ABCèze (comités syndicaux et commissions géographiques).

Des outils d'information à destination du **grand public** sont également prévus. Tout d'abord, le site internet sera revu (en particulier pour s'adapter aux nouveaux supports de consultation en ligne). Lors de cette modification, seront intégrés le nouveau périmètre d'intervention du Syndicat et ses nouvelles missions.

La sortie annuelle du journal du bassin de la Cèze sera poursuivie.

Des outils thématiques de sensibilisation du grand public sont également prévus :

- Sur la réduction de l'utilisation de pesticides (cf. QUA3.1),
- Sur les risques liés à une éventuelle présence de cyanobactéries (cf. QUA5.1),
- Sur la préservation des rivières en bon état (cf. MIL3.3, MIL3.4, MIL3.5),
- Sur les économies d'eau (cf. RES3.3).

Enfin il est prévu une plaquette de communication spécifique aux **estivants du bassin de la Cèze**, qui présentera les milieux spécifiques du bassin et leur fragilité, ainsi que les bons gestes à voir (économies d'eau, pollution, respect de la faune et la flore, ...) pour respecter les milieux aquatiques.

La stratégie de communication devrait aboutir au développement de différents outils et vecteurs de communication (par exemple vidéos de présentation du Syndicat et de ses actions, de présentation des enjeux, mise en place de panneaux explicatifs en bord de cours d'eau, ...).

Conditions de réalisation

			Coût estimatif (€ HT) / Planification			
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Elaboration d'une stratégie de communication	SM AB Cèze	1	En interne			En interne
Plaquette de présentation du Contrat de Rivière	SM AB Cèze	1	5 000			5 000
Journée d'information des nouveaux élus	SM AB Cèze	1		2 000		2 000
Journal du bassin versant	SM AB Cèze	1	5 000	8 000	8 000	21 000
Refonte du site internet	SM AB Cèze	1	10 000			10 000
Outils de communication suite à l'élaboration de la stratégie	SM AB Cèze	1		10 000	10 000	20 000
Guide du bassin versant à l'usage des estivants	SM AB Cèze	1		5 000		5 000

Plan de financement

		UE	Etat	AE*	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Elaboration d'une stratégie de communication	p.m									
Plaquette Contrat de rivière	5 000			70%						30%

Journée d'information des nouveaux élus	2 000			70%						30%
Journal du bassin versant	21 000			70%						30%
Refonte du site internet	10 000			70%						30%
Outils de communication	20 000			70%						30%
Guide du bassin versant à l'usage des estivants	5 000			70%						30%
TOTAL €	63 000 €									

* Les différents outils et actions devront être regroupés en une ou plusieurs demandes d'aide dont le montant présenté devra être supérieur à 10 000 €, seuil d'éligibilité des projets au 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau

Indicateur de réalisation
Nombre de personnes sensibilisées

Partenaires techniques
AERMC, DDTM30, CD 30, CR Occitanie

SECONDE PHASE DU CONTRAT (2022 - 2024)
Description technique
En deuxième phase, il est prévu de poursuivre la communication envers le grand public au travers de la mise en œuvre la stratégie de communication.
Conditions de réalisation

Coût estimatif (€ HT) / Maîtres d'ouvrage		
Opération	Maître d'ouvrage	Coût € HT
Outils de communication prévus par la stratégie de communication	SM AB Cèze	45 000
TOTAL		45 000

ENJEU	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT		
GES3	Réévaluer l’opportunité d’élaborer un SAGE		
Action	Evaluation de la mise en œuvre d'un SAGE		GES3.1
Masses d’eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Ensemble du bassin	Maître d’ouvrage	SM AB Cèze
SDAGE 2016-2021	OF 4 – Renforcer la gestion de l’eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l’eau Mesure PDM : -		
Contexte			
Le SAGE (schéma d’aménagement et de gestion des eaux) est un outil stratégique qui définit la politique de l’eau et fixe ses orientations à 15 ans. Celui-ci s’articule avec les outils plus opérationnels, que sont les contrats de rivière, les plans d’actions pour la prévention des inondations (PAPI) et les plans de gestion de la ressource en eau (PGRE). En 2015, l’étude de l’opportunité de réaliser une SAGE sur le bassin de la Cèze avait identifié des arguments forts dans le sens de la réalisation. En particulier, un SAGE pourrait favoriser la prise en compte des thématiques de la gestion quantitative de la ressource et du lien entre la gestion de l’eau et les politiques d’aménagement du territoire. Il pouvait également permettre de porter la voix des acteurs du bassin sur les politiques mises en place sur le bassin. Néanmoins, l’élaboration d’un SAGE est un travail de longue haleine, qui nécessite une implication forte et durable des acteurs locaux. En 2017, au vu de la forte sollicitation des acteurs de l’eau du bassin sur des réflexions d’ores-et-déjà en cours (élaboration du PAPI, du PGRE, du contrat de rivière, mise en œuvre de la GEMAPI), les membres du comité de rivière ont décidé de reporter leur décision sur la réalisation d’un SAGE sur le bassin de la Cèze à 2019.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Des élections municipales étant prévues en 2020, les membres du comité de rivière vont être revus. Il apparaît donc difficile de lancer une nouvelle réflexion sur le sujet du SAGE en 2019. L'objectif est de relancer le débat sur le SAGE en 2021, en même que le bilan mi-parcours du contrat de rivière.

L'étude d'opportunité de réaliser un SAGE, de 2015, sera mise à jour. Et le comité de rivière, ainsi que le Comité syndical du Syndicat Mixte AB Cèze, seront reconsultés à ce sujet.

Conditions de réalisation

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Mise à jour de l'étude d'opportunité d'élaboration d'un SAGE	SM AB Cèze	1			En interne	En interne

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Mise à jour de l'étude d'opportunité d'élaboration d'un SAGE	En interne									
TOTAL €	-									

Indicateur de réalisation
Décision sur l'élaboration d'un SAGE prise

Partenaires techniques

ENJEU	RENFORCER LA GESTION CONCERTEE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT		
GES4	Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion de l’eau et de l’urbanisme		
Action	Prise en compte des enjeux de l’eau dans les SCOT et PLU		GES4.1
Masses d’eau	Toutes	Enjeux	
Secteur	Ensemble du bassin	Maîtres d’ouvrage	SM AB Cèze/ SCOT
SDAGE 2016-2021	OF 4 – Renforcer la gestion de l’eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l’eau Mesure PDM : -		
Contexte			
Les questions de l'eau et de l'aménagement du territoire sont des réflexions complètement liées. On ne peut réfléchir à l'évolution d'un territoire sans se poser la question de son approvisionnement en eau, de sa sensibilité au risque d'inondation et de son impact sur le milieu. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) sont des documents d'urbanisme qui déterminent un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (mobilité, aménagement commercial, environnement, paysage). Ces schémas doivent en particulier renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Le bassin versant de la Cèze est concerné par quatre SCOT : les SCOT d’Uzège-Pont du Gard (en cours de révision) et Pays des Cévennes (en phase d’évaluation), approuvés respectivement en 2008 et 2014 et les SCOT du Gard Rhodanien et de l’Ardèche Méridionale, actuellement en phase projet (finalisation prévue en 2019). Le plan local d’urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l’urbanisme au niveau communal. Ces deux outils de planification doivent prendre en compte la préservation des espaces naturels et la protection des ressources naturelles.			

PREMIERE PHASE DU CONTRAT (2019 - 2021)

Description technique

Il serait nécessaire de mieux coordonner les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Tout d'abord il est important que les enjeux de l'eau soit bien pris en compte dans l'élaboration des SCOT. Le Syndicat Mixte AB Cèze participera et contribuera à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) sur le territoire du bassin afin qu'ils intègrent à leur juste mesure les enjeux de l'eau. Le lien avec un éventuel projet de SAGE doit aussi être envisagé.

Ensuite, des réunions de concertation entre les acteurs des SCOT et ceux de la gestion de l'eau seront mises en place. Elles permettront d'échanger sur les objectifs de documents de planification et également de s'entretenir sur les actions spécifiques du territoire.

Enfin le Syndicat Mixte ABCèze portera une attention particulière à l'intégration des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques lors de l'élaboration des PLU.

Conditions de réalisation						

Maîtres d'ouvrage / Coût estimatif (€ HT) / Planification						
Opération	Maître d'ouvrage	Priorité	Planification			Total
			2019	2020	2021	
Réunion annuelle SM AB Cèze/SCOT	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne
Participation à l'élaboration du SCOT Gard Rhodanien	SM AB Cèze	1	En interne			En interne
Participation à l'élaboration du SCOT Ardèche méridionale	SM AB Cèze	1	En interne			En interne
Veille et avis sur les PLU par rapport aux enjeux du bassin	SM AB Cèze	1	En interne	En interne	En interne	En interne

Plan de financement										
		UE	Etat	AE	Région Occ.	CD07	CD30	CD48	SMD	MO
Réunion annuelle SM AB Cèze/SCOT	En interne									
Participation à l'élaboration du SCOT Gard Rhodanien	En interne									
Participation à l'élaboration du SCOT Ardèche méridionale	En interne									
Veille et avis sur les PLU	En interne									
TOTAL €	-									

Indicateur de réalisation
Nombre de réunions réalisées, Nombre d'avis PLU rendus

Partenaires techniques